

PROGRAMME des FORMATIONS



2
0
2
4



Mesdames, Messieurs, Sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, personnels administratifs, techniques et spécialisés, personnels du service de santé et de secours médical, jeunes sapeurs-pompiers, le Service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme (Sdis 63) est résolument en mouvement, comme en témoignent l'évolution de l'organisation fonctionnelle et territoriale, le déploiement d'une nouvelle identité visuelle, ou encore les rénovations et constructions bâtementaires.

Parmi les nouvelles infrastructures, la priorité a été donnée aux outils de formation. Ainsi, le bâtiment formation et la tour d'entraînement sur le site du pôle d'activités départemental de Crouël sont entrés en service en 2023.



Je suis heureux de vous annoncer que l'année 2023 se terminera avec la livraison de la première phase du pôle d'activités de Crouël, à savoir le plateau pédagogique formation. Cela marque un tournant pour le Sdis 63 en termes d'infrastructure. Les stagiaires vont pouvoir bénéficier d'outils adaptés pour se former et intervenir en toute sécurité. Plus de 2 000 sapeurs-pompiers sont formés sur le site de Crouël soit l'équivalent de 130 semaines de formation cumulées et l'équivalent de 160 sessions de stage.

Vous le savez, la formation est un vecteur essentiel de notre qualité de service, elle se doit d'être le plus réaliste possible ; par conséquent nous avons fait le choix d'implanter une tour d'entraînement sur le site de Crouël. Elle permet de simuler plusieurs scénarios au plus près de la réalité. Toujours dans cet optique, la création d'un centre pédagogique et d'un tronçon autoroutier est actuellement à l'étude. Les caissons de feux ont déjà fait leurs preuves et rencontrent un réel succès avec des journées de brûlage de plus en plus nombreuses. Dernièrement vous avez pu également observer les investissements du parc roulant dédiés à la formation, l'objectif est le même, se former sur des engins identiques à ceux utilisés dans les centres en modernisant le parc du centre pédagogique.

Ils témoignent de l'importance que la gouvernance et la direction de l'établissement accordent à la formation initiale et à la formation de maintien et de perfectionnement des acquis des agents, sapeurs-pompiers volontaires et jeunes sapeurs-pompiers.

En parallèle, des investissements sont également réalisés pour le renouvellement des matériels pédagogiques, afin de répondre à la demande et d'offrir aux apprenants et intervenants des conditions optimales.

Ces outils ne seraient rien sans l'engagement de l'équipe du groupement formation qui œuvre quotidiennement pour l'organisation et le bon déroulement des actions de formation. Je saisis l'occasion de cet édito pour les remercier sincèrement.

Le programme formation propose un large panel de stages tant pour les nouvelles recrues que pour les personnels déjà en poste depuis plusieurs années. Chacun peut ainsi se perfectionner dans son centre ou en tant que personnels administratifs, techniques et spécialisés. L'arrivée de nouveaux formateurs ou encore la dotation de nouveaux matériels permettent de proposer de nouvelles formations, je pense notamment aux phénomènes thermiques et d'attaque, aux secours routiers poids lourds et l'évaluation des risques bâtementaires ou encore le matériel de transmission radio qui permet de mettre à disposition des technologies de pointe. Le matériel pédagogique SUAP continue à être renouvelé afin de permettre aux apprenants de bénéficier des meilleures conditions possibles. Une nouvelle porte de forcement sera acquise et permettra de mieux former les intervenants à ces techniques.

Depuis le 1^{er} septembre, le groupement formation est rattaché au pôle développement du volontariat et des compétences. Le Cdt ASSELIN est à la tête du groupement et je lui souhaite la bienvenue dans ses nouvelles fonctions. L'équipe a été renforcée avec l'arrivée de 3 nouveaux sous-officiers à mi-temps, d'un chargé de projet pour améliorer le service rendu et l'affectation de notre nouvelle logisticienne. L'apprentissage à

Le programme de formation que vous avez sous les yeux est le fruit de leur travail, je ne doute pas que vous y trouverez les informations et ressources nécessaires pour mener à bien vos projets d'acquisition et/ou de perfectionnement de compétences ou encore de spécialisation, et ainsi in fine contribuer à assurer un haut niveau de service dans la mise en œuvre de l'ensemble des missions confiées au Sdis 63, au bénéfice de la population, des biens et de l'environnement dans le Puy-de-Dôme.

Jean-Paul CUZIN

Président du Conseil d'administration
du Sdis 63,

1^{er} vice-président du Conseil départemental
du Puy-de-Dôme

distance se poursuit, avec une généralisation progressive, cette méthode a fait ses preuves en matière de préparation des apprenants avant le stage en présentiel. En 2024, nous allons donc développer un tutorat dans les centres d'incendie et de secours pour accompagner les apprenants uniformément sur l'ensemble du territoire. Nous nous devons d'apporter le même niveau de compétence quel que soit le centre d'affectation.

Dans le programme vous retrouverez également le calendrier des dates des manifestations sportives. Ces manifestations sont des moments importants dans la vie du corps, comme peuvent l'être la journée nationale ou la Sainte-Barbe. Ces moments de partage et de cohésion autour du sport forgent notre culture commune. Notre département rayonne au-delà de notre territoire à l'image de notre collègue qui a remporté le titre de vice-champion de France catégorie senior masculin lors du cross national à Reims. Je vous donne donc rendez-vous au cross régional le 17 février à Aurillac ou encore au cross national en mars.

Je tiens à remercier l'ensemble des formateurs du Sdis 63 et des stagiaires pour leur investissement quotidien et qui permettent de garantir une réponse opérationnelle adaptée sur notre territoire.

Je compte sur chacun d'entre vous pour faire vivre et mettre à profit ces nouveaux outils.

Contrôleur général Christophe GLASIAN,

Directeur départemental des services d'incendie
et de secours du Puy-de-Dôme



Généralités

Le groupement formation	6
Rappel du processus de recrutement et de formation initiale SPV	7
Outil de formation : Enasis	8
Présentation de la filière des sapeurs-pompiers professionnels	9
Parcours de la formation des sapeurs-pompiers volontaires	10
Parcours de la formation initiale d'un infirmier sapeurs-pompiers volontaires	15

Les formations des sapeurs-pompiers volontaires

Formation SPV équipier module transverse (module TRANS)	18
Formation SPV équipier module secours d'urgence aux personnes (module SUAP)	20
Formation SPV équipier module incendie et protection des biens et de l'environnement (module INC/PBE)	22
Formation SPV équipier module secours routiers (module SR)	24
Formation SPV chef d'équipe (SPV CE)	26
Formation SPV chef d'agrès une équipe missions secours aux personnes et PBE (SPV CA 1 Équipe).....	28
Formation SPV chef d'agrès une équipe missions secours routiers (SPV CA 1 Équipe SR)	29
Formation SPV chef d'agrès une équipe missions moyen élévateur aérien (SPV CA 1 Équipe MEA)	30
Formation SPV chef d'agrès incendie complémentaire chef d'agrès tout engin (SPV CATE COMP)	31
Formation SPV chef d'agrès incendie (SPV CATE)	32
Formation SPV de maintien et de perfectionnement des acquis (FMPA SPV CATE)	33

Calendrier annuel des stages36-47

Les formations des sapeurs-pompiers professionnels

Formation SPP de maintien et de perfectionnement des acquis des emplois de tronc commun (FMPA SPP TC)	50
FAE SPP chef d'équipe (FAE SPP CE)	52
FAE SPP Chef d'agrès une équipe (FAE SPP CA 1 EQ)	53
FAE SPP chef d'agrès tout engin (FAE SPP CATE).....	54
Formation SPP sous-officier de garde (SPP S/OFF de garde)	55

Les formations de l'informatique opérationnelle - système d'information et de gestion des activités des personnels (SIGAP)

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis SIGAP gestionnaires des équipes de garde en CIE, CIS ou CTA/Codis (FMPA SIGAP CIE CIS CTA).....	58
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis SIGAP gestionnaires des plannings de services ou de la chaîne de commandement (FMPA SIGAP SHR).....	59
Formation initiale gestionnaires des équipes de garde en CIE, CIS ou CTA/Codis (SIGAP CIE ET CENTRES)	60

Les formations communes des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis formateurs d'équipier secours routiers (FMPA FOR EQ SR)	64
Formation de formateur en secours d'urgence aux personnes (FOR SUAP) et tests de présélection	65
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis formateurs en secours d'urgence aux personnes (FMPA FOR SUAP)	66
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis formateurs de formateurs en secours d'urgence aux personnes (FMPA FF SUAP)	68
Formation de formateur secours et soins d'urgence aux personnes bilan XABCDE (FSUAP XABCDE)	69
Journée thématique pédiatrie en secours d'urgence aux personnes (PEDIATRIE SUAP)	70
Formation de formateur aux techniques d'engagement et d'attaque (FOR TEA)	71

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis formateur aux techniques d'engagement et d'attaque (FMPA FTEA)	72
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis des formateurs incendie équipier et chef d'équipe INC/PBE (FMPA FOR INC et PBE EQ/CE)	73
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis formateur chef d'agrès 1 équipe (FMPA FOR CA 1 EQ) ...	74
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis formateur incendie chef d'agrès tout engin (FMPA FOR INC CATE).....	75
Formation d'accompagnateur de proximité (ACPRO)	76
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis accompagnateur de proximité (FMPA ACPRO).....	77
Formation de formateur accompagnateur (FORAC).....	78
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis formateur accompagnateur (FMPA FORAC) ..	79
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis concepteur formation (FMPA COFOR)	80
Test d'accès à la fonction d'éducateur des activités physiques (Test EAP 1)	81
Formation d'encadrement des activités physiques des sapeurs-pompiers niveau 1 (EAP 1)	82
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis éducateurs physiques 1 et 2 (FMPA EAP 1/2)	83
Formation d'encadrement des activités physiques module complémentaire juge arbitre	84
Formation d'encadrement des activités physiques module complémentaire JSP (EAP JSP)	85
Formation de chef de centre et adjoint (chef CIS)	86

Les formations de conduite

Permis poids lourd (PPL – Permis C)	90
Conducteur engin pompe (COD 1)	92
Conducteur tout terrain (COD 2)	93
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis conducteur tout terrain COD 2 (FMPA COD 2).....	94
Formation à la conduite véhicule de liaison tout terrain (VLTT).....	95
Permis de plaisance option eau intérieure (PPOEI).....	96
Conducteur embarcation (COD 4)	97
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis conducteur embarcation COD 4 (FMPA COD 4).....	98
Conducteur échelier (COD 6)	99
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis conducteur et chef d'agrès MEA (FMPA MEA).....	100
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis formateur de conduite (FMPA COD 3).....	101
Formation à la conduite sécurisée de véhicules légers (CSEC VL)	102
Formation à la conduite sécurisée de véhicules utilitaires (CSEC VU)	103
Formation à la conduite sécurisée poids lourds (CSEC PL)	104
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis conduite sécurisée (FMPA CSEC)	105
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis du code de la route (FMPA Code)	106
Perfectionnement conducteur porte cellule (PERF VPCE)	107
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis formateur conduite (FMPA FOR CSEC)	108

Les formations de spécialités opérationnelles

Formation de spécialité équipier feux de forêt (FDF 1)	112
Formation de spécialité chef d'agrès feux de forêt (FDF 2)	113
Formation de spécialité chef de groupe feux de forêt (FDF 3)	114
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis chef de groupe feux de forêt (FMPA FDF 3) ...	115
Formation de spécialité chef d'équipe risques chimiques (RCH 2)	116
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis équipier et chef d'équipe risques chimiques (FMPA RCH)	117
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis chef d'unité risques chimiques (FMPA CU RCH).....	118

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis risques nucléaire radiologique biologique chimique et explosif (FMPA NRBC - E)	119
Formation de spécialité équipier et chef d'équipe intervention risques radiologiques (RAD 2)	120
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis équipier et chef d'équipe risques radiologiques (FMPA RAD)	121
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis chef d'unité risques radiologiques (FMPA CU RAD) ...	122
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis unité de sauvetage d'appui et de recherche (FMPA USAR)	124
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis chef de section de l'unité de sauvetage d'appui et de recherche (FMPA CS USAR)	125
Formation de spécialité unité de sauvetage secours routier poids lourds (USAR PL)	126
Formation de spécialité unité de sauvetage évaluateur risques bâtementaires (USAR RBAT)	127
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis sauveteur secouriste hélicopté (FMPA SSH)	128
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis secouriste en milieu périlleux et montagne (FMPA SMPM)	129
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis chef d'unité du secours milieu périlleux et montagne (FMPA CU SMPM).....	130
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis équipe cynotechnie (FMPA CYNO)	131
Opérateur de coordination opérationnelle en PC tactique (OCO PCTAC)	133
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis officier des systèmes d'information et de communication (FMPA OFFSIC)	134
Formation de spécialité opérateur de salle opérationnelle (OSO)	135
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis opérateur de salle opérationnelle (FMPA OSO)	136
Formation de spécialité chef de salle opérationnelle (CSO)	137
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis chef de salle opérationnelle (FMPA CSO)	138
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis sauveteur aquatique (FMPA BNSSA)	139
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis sauveteur aquatique en eaux vives (FMPA SAV) ...	140
Formation de spécialité sauveteur aquatique en eaux vives (SAV1)	141
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis scaphandrier autonome léger (FMPA SAL)	142
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis chef d'unité scaphandrier autonome léger (FMPA CU SAL) ..	143
Formation de spécialité télépilote de la sécurité civile (Drone).....	144
Formation de de maintien et de perfectionnement des acquis télépilote de la sécurité civile (FMPA Drone)	145
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis groupe de reconnaissance, d'extraction et de secours (FMPA GRES).....	146

Les formations chaîne de commandement

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis chaîne de commandement (FMPA CHAINE DE COMMANDEMENT)	150
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis en secours d'urgence aux personnes et secours routiers (FMPA SUAP - SR)	151
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis formateurs GOC (FMPA FOR GOC)	152
Formation en gestion opérationnelle de commandement officier CRIMSON (FMPA OFF CRIMSON)	153
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis officier VPC (FMPA OFF VPC)	154

Les formations hygiène et sécurité

Formation continue acteurs PRAP ALM (FC PRAP ALM)	158
Acteur de prévention des risques liés aux activités physiques accompagnement à la mobilité (en lien avec l'aide ou secours aux personnes (ACT PRAP ALM)	159
Formation continue N ^{ième} année assistant de prévention (FC AP N ^{ième})	160
Gérer et prévenir le stress (GSTRESS).....	161

Les formations santé et secours médical

Formation initiale médecin aptitude (FI MED APT)	164
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis médecin aptitude (FMPA MED APT)	165
Formation initiale infirmier aptitude (FI INF APT)	166
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis infirmier aptitude (FMPA INF APT)	167
Formation initiale formateur protocole infirmier et soins d'urgence (FOR FI PISU)	168
Formation initiale protocole infirmier soins d'urgence (FI PISU).....	169
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis protocole infirmier soins d'urgence (FMPA PISU)	170
Formation initiale officier santé Codis (FI off santé Codis)	171
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis secours et soins d'urgence aux personnes pour les infirmiers (FMPA SUAP ISP)	172
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis cellule aide médico psychologique (FMPA CAMPSY)	173
Formation sensibilisation à l'activité des sapeurs-pompiers en opération (Formation Berce caisson SSSM)	174
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis PSP informatique (FMPA PSP informatique)	175
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis PSP journée à thème (FMPA PSP)	176
Actualisation secourisme (SUAP PSSM)	177
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis référents PUI (FMPA REF PUI)	178
Journée à thème SSSM : sensibilisation au secours en milieu périlleux	179
Journée à thème SSSM : initiation secours routiers.....	180
Formation technique découverte spécialité	181
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis secours et soutien opérationnel (FMPA SSO).182	
Atelier PSSM	183

Les formations des Jeunes sapeurs-pompiers

Stages Jeunes sapeurs-pompiers (JSP 4 et Brevet JSP)	186
Animateur Jeunes sapeurs-pompiers	187
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis animateur JSP (FMPA animateur JSP)	188
Formation de maintien et de perfectionnement des acquis formateur berces pédagogiques (FMPA FOR Berces)	189
Formation équipier de SPV module transverse (module TRANS JSP).....	190
Formation équipier de SPV module secours d'urgence à personne (module SUAP JSP).....	191

Stages EXTRA-DÉPARTEMENTAUX 194/197

Les formations pour les cadres sapeurs-pompiers et les agents personnels administratifs et techniques du Sdis

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis prévention et secours civiques niveau 1 (FMPA PSC 1).....	200
Management et animations de réunions (MNG réunion).....	201
Informatique	202

Calendrier des manifestations (sport) 205

Annexes	207/211
Notice explicative	213
Glossaire	214

Groupement formation (GF)

formation@Sdis63.fr



Chef du groupement formation

Cdt Benoit ASSELIN

04.73.19.20.21 - 06.86.96.26.75 / b_asselin@Sdis63.fr

Bureau secrétariat

Valérie BERGNARD

04.73.19.20.20

Formations de tronc commun

Sophie PENARROYA

04.73.19.20.17

Laurence SCALMANA

04.73.98.80.61

Suivi des dossiers administratifs

Isabelle CHAGNON

Formations spécialisées et externalisées

Hélène DUBIEN

04.73.60.63.90

Chargé de mission

Eric SIMONET

e_simonet@Sdis63.fr

Service

formations de tronc commun

Ltn HC Olivier SIMON

Bureau SUAP

Ltn 2c Olivier MALLINJOUD

Équipe pédagogique

Adc Cédric AUREL-TERRASSE (EAP)

Adc Michaël BARCELO (SR)

Sch Pierre BLANCHARD (Incendie)

Adc Stéphane CHALMETTE (Incendie-JSP)

Sch Stéphanie DUCOING (SUAP)

Adc Stéphane JOUVE (Incendie)

Adj Brice LOLIVE (SR-SUAP)

Adc Thierry ONZON (FOR)

Service

formations spécialisées et externalisées

Cdt David MARCHANDIN

Bureau conduite

Ltn 1c François BERNARD

École de conduite permis

Eric MONTES

Bruno ROUGIER

Bureau activités physiques et sportives

RD EAP

Ltn HC Olivier SIMON

Bureau formations éducation nationale

Cdt Jean-Philippe ALVES

Adc Philippe BEAUDONNAT

Cne Claude PARRET

Bureau outil web, outils numériques

François JARRIGE

04.73.19.20.18 / Enasis@Sdis63.fr

Service

plateau pédagogique de formation

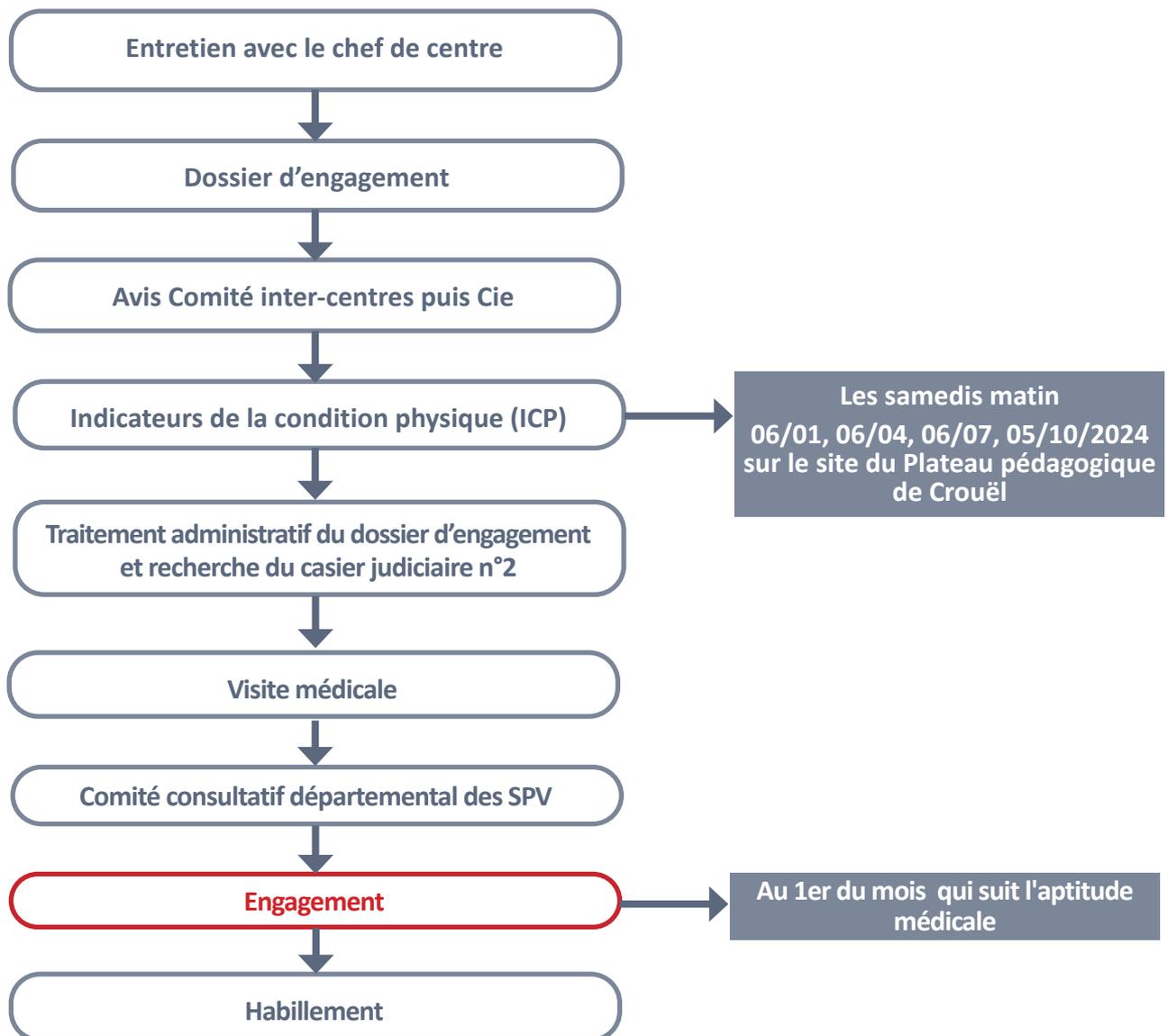
Bureau logistique pédagogique

Noëlle VENDANGES

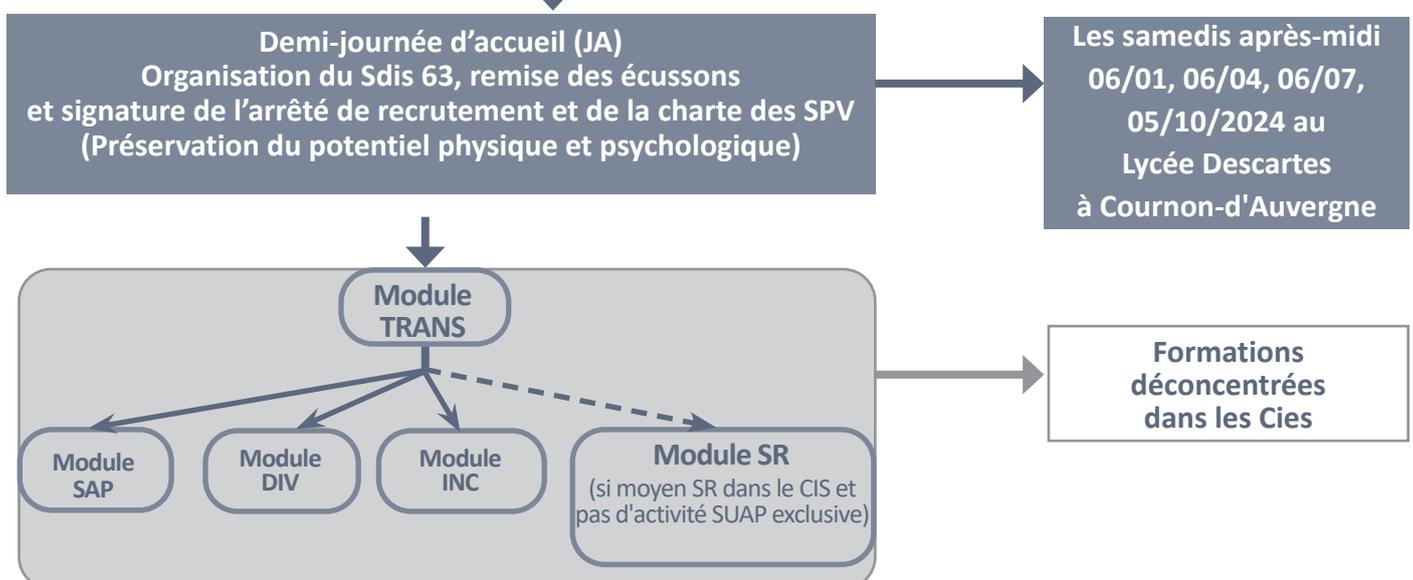
Équipe pédagogique du GF

et formateurs extérieurs

Processus de recrutement

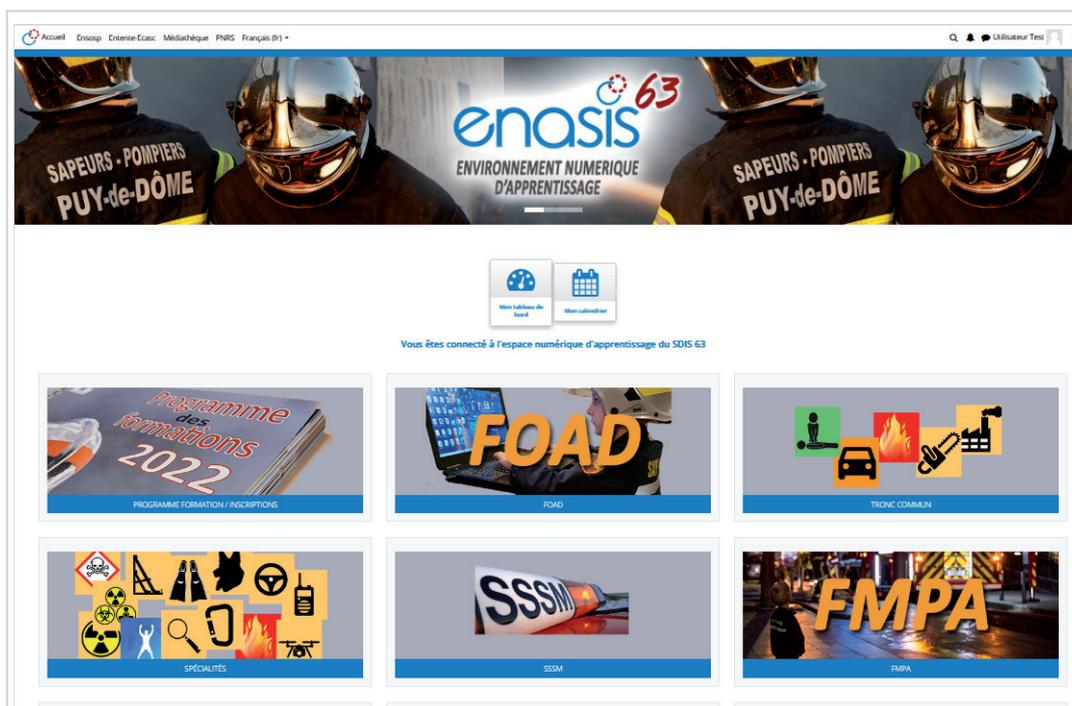


Cursus de formation initiale



Dans le cadre de vos activités de formation, vous avez la possibilité de consulter le site de recueil et d'enseignement Enasis 63.

Enasis 63 est un site Internet dédié à la formation des sapeurs-pompiers du Sdis 63, permettant l'apprentissage à distance (ou e-learning). Il s'agit d'un outil de partage utilisé par d'autres Sdis et organismes.



Un tutoriel de connexion en vidéo est disponible à l'adresse suivante :
<https://www.youtube.com/watch?v=Qp30tFcmmCU>

Connectez-vous à Enasis :
<https://Enasis.fr>

Le site est constitué de deux parties :

► Un espace bibliothèque des supports pédagogiques

C'est un espace de stockage et de partage comprenant des documents en lien avec la formation (cours, diaporamas, GNR, résultats sportifs, programme de formation, réglementation, vidéos, notes de services...). Cette bibliothèque est accessible uniquement avec un identifiant et un mot de passe dont dispose chaque agent du Sdis 63.

► Les Formations ouvertes à distance (FOAD)

La Formation ouverte à distance (FOAD) est un module de formation comprenant différents cours et questionnaires qui permettent de travailler à son rythme et à domicile, et ainsi de débiter la formation présentielle avec certains pré-requis. Les apprenants accèdent à la FOAD avec leur identifiant et mot de passe, à partir du moment où ils ont été inscrits.

espace de stockage
cours à DOMICILE
TUTORIELS

Pour utiliser le site Enasis 63 : la configuration requise : logiciels Adobe Reader et Adobe Flash

Si besoin liens à télécharger :

<http://get.adobe.com/fr/flashplayer/>

<http://get.adobe.com/fr/reader/>

Présentation de la filière des sapeurs-pompiers professionnels

Arrêté du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels

Les conditions de recrutement des SPP :

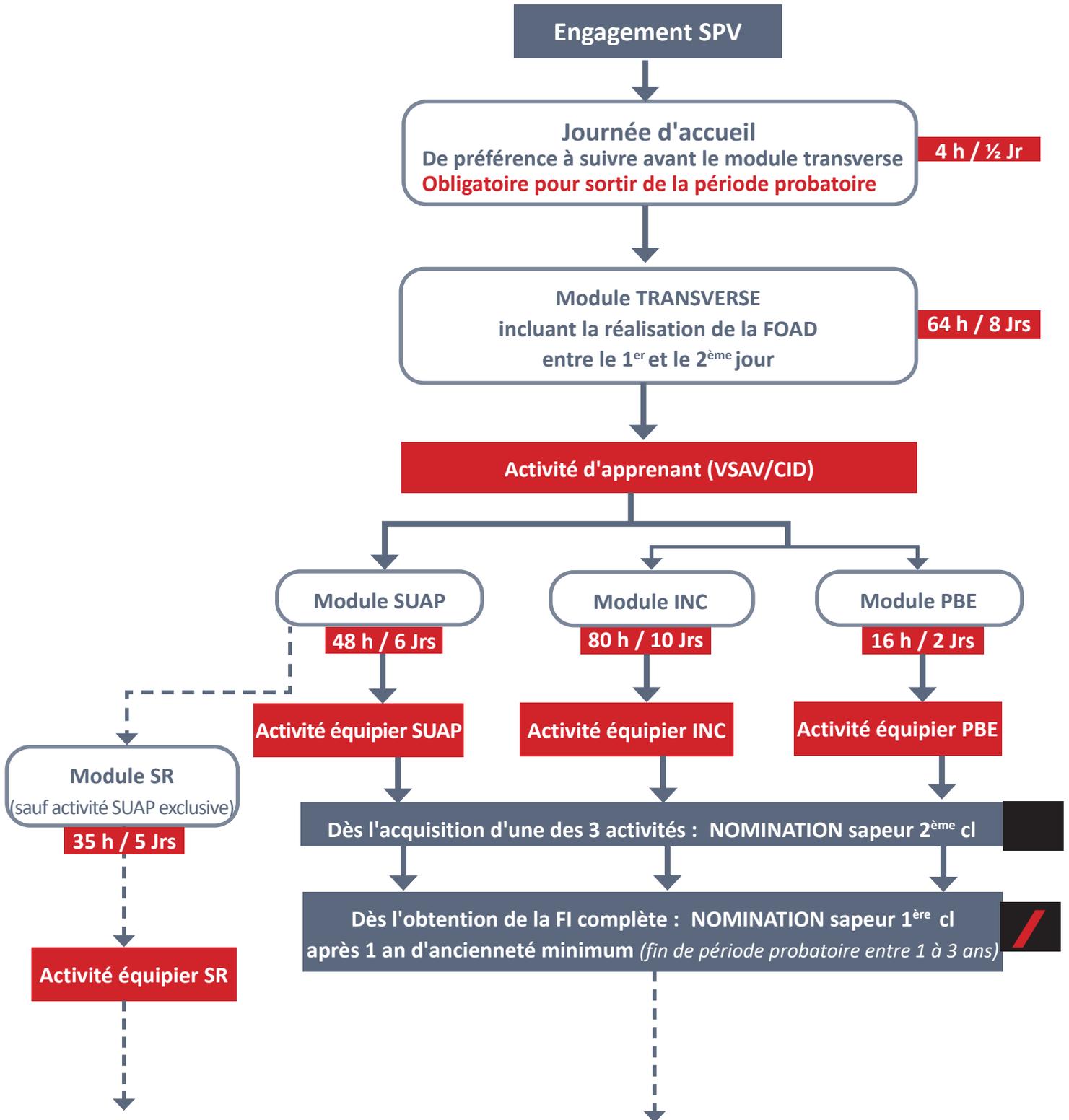
Sapeur, équipier ▶ accès : sans concours, 3 ans et FIA SPV, complète pour 1/3 des postes maximum

Caporal, équipier ▶ accès : concours pour 2/3 des postes minimum,
2 ans, après examen professionnel pour les sapeurs

Remplir les conditions d'aptitude physique et médicale

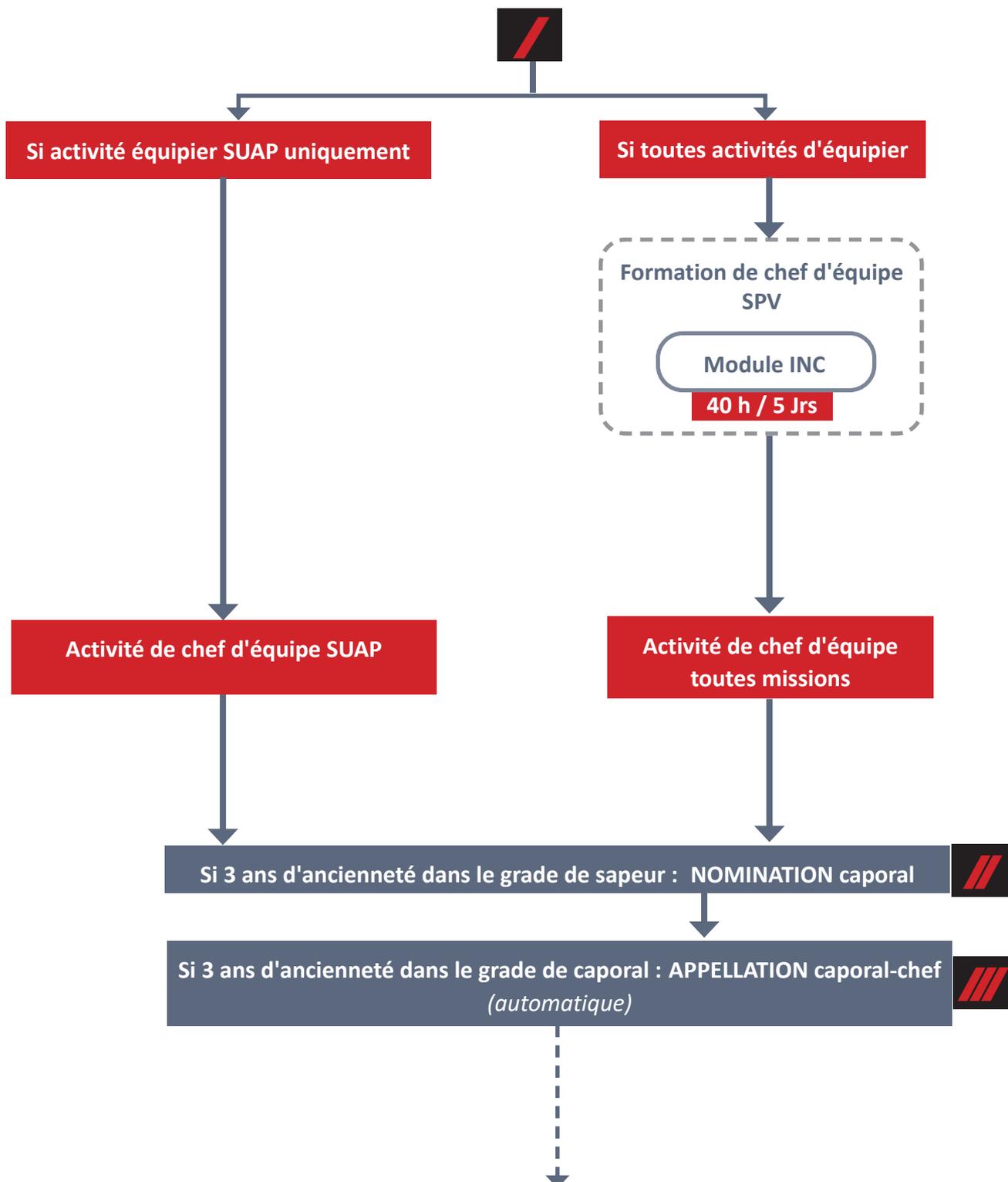
Je suis	Je veux être	Conditions d'ancienneté (mesure pérenne)	Je peux occuper les emplois opérationnels suivants	Je peux occuper les emplois de management suivants	Je peux occuper les emplois de direction suivants	
Recruté	Sapeur	Sans concours pour 1/3 des postes maximum Les conditions d'ancienneté sont identiques à celles pour présenter le concours de caporal SPP	Équipier			
Recruté	Caporal	Concours pour 2/3 des postes minimum Le concours est ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires justifiant de trois ans au moins d'activité en cette qualité ou en qualité de Jeune sapeur-pompier, de volontaire civil de sécurité civile, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, du Bataillon des marins pompiers de Marseille ou des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile et ayant validé la totalité des unités de valeur de la formation initiale OU les diplômés de niveau V				
Sapeur	Caporal	▶ Soit : 8 ans au choix ▶ Soit : 2 ans avec examen professionnel	Chef d'équipe			
Caporal	Caporal-chef	Caporal depuis 5 ans, 4 ^{ème} échelon, au choix				
Caporal ou caporal-chef	Sergent	▶ Concours interne : (30 % minimum), caporal ou caporal chef depuis 3 ans, qualification chef d'équipe ▶ Examen professionnel : (50 % maximum), caporal ou caporal-chef depuis 6 ans, FAE chef d'équipe ▶ Au choix : (20% maximum), caporal ou caporal-chef depuis 6 ans qualification chef d'équipe	Chef d'agrès 1 équipe			
Sergent	Adjudant	Sergent depuis 4 ans + 1 an dans le 4 ^{ème} échelon de sergent, chef d'agrès 1 équipe	Chef d'agrès tout engin	Sous-officier de garde		
Adjudant	Lieutenant 2 ^{ème} classe	Pas de concours externe Différents accès interne : - concours interne : (70%) adjudant ou sergent justifiant de 9 ans d'ancienneté, titulaire de la FAE chef d'agrès tout engin - au choix : (30%) adjudant , 6 ans	Chef de groupe	Officier expert ou officier de garde ou adjoint au chef de CIS		
	Lieutenant 1 ^{ère} classe	▶ Concours externe, diplômé niveau III (50% minimum) ▶ Concours interne, SPP, 4 ans (50% maximum)				
Lieutenant hors classe	Lieutenant 1 ^{ère} classe	▶ Examen professionnel : (75%), lieutenant 2 ^{ème} classe depuis 3 ans, 1 an dans le 4 ^{ème} échelon ▶ Au choix : (25%), lieutenant 2 ^{ème} classe depuis 5 ans et 1 an dans le 6 ^{ème} échelon			Officier expert ou officier de garde ou adjt ou chef de CIS ou chef de sce	
Lieutenant 1 ^{ère} classe	Lieutenant hors classe	▶ Examen professionnel : (75%), lieutenant 1 ^{ère} classe depuis 3 ans et 1 an dans le 5 ^{ème} échelon ▶ Au choix : (25%), lieutenant 1 ^{ère} classe depuis 5 ans, 1 an dans le 6 ^{ème} échelon				
	Capitaine	▶ Concours externe : (60% minimum), diplômé de niveau II ▶ Concours interne : (40% maximum), fonctionnaire depuis 4 ans, qualification chef de groupe	Chef de colonne	Adjt au chef de CIS ou chef de Cie		
Lieutenant hors classe	Capitaine	▶ Au choix : (20% maximum), lieutenant hors classe depuis 4 ans				
Capitaine	Commandant	▶ Au choix : capitaine justifiant de 5 ans dans leur grade au 1 ^{er} janvier de l'année en cours et qui sont au 4 ^{ème} échelon	Chef de site	Chef de service ou CIS ou chef de Cie	Chef de GT	
Commandant	Lieutenant-colonel	Commandant justifiant de 5 ans de services dans leur grade et la qualification de chef de site			Chef de GT Chef de pôle	
Lieutenant-colonel	Colonel	▶ Concours interne (75 %), fonctionnaire depuis 4 ans et qualification chef de site ▶ Examen professionnel (25%), Lcl SPP, 6 ans dans le grade, chef de groupement et de site				DDASIS, DDSIS

Formation initiale d'équipier SPV

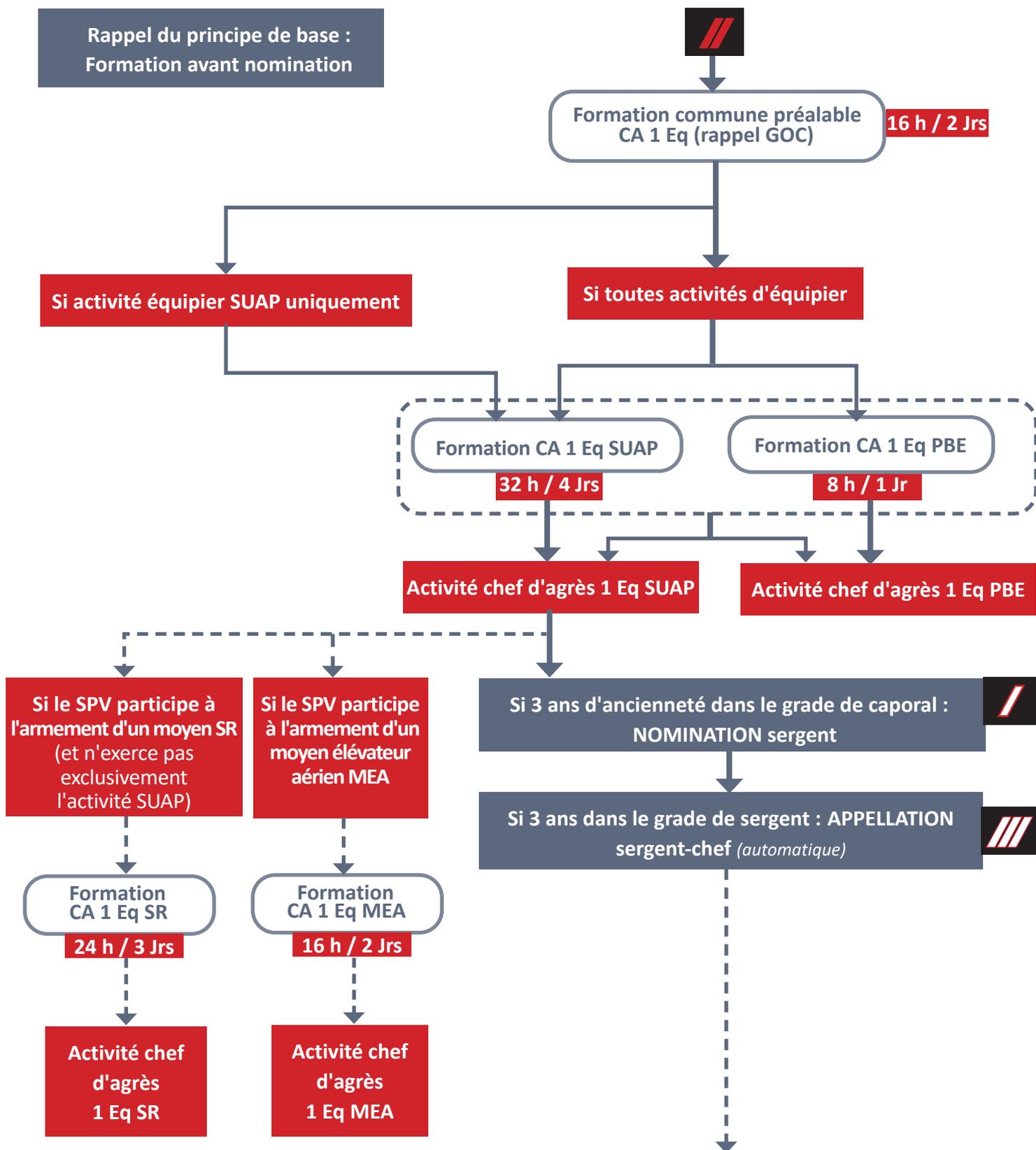


Formation de chef d'équipe SPV

Rappel du principe de base :
Formation avant nomination



Formation de chef d'agrès 1 équipe SPV



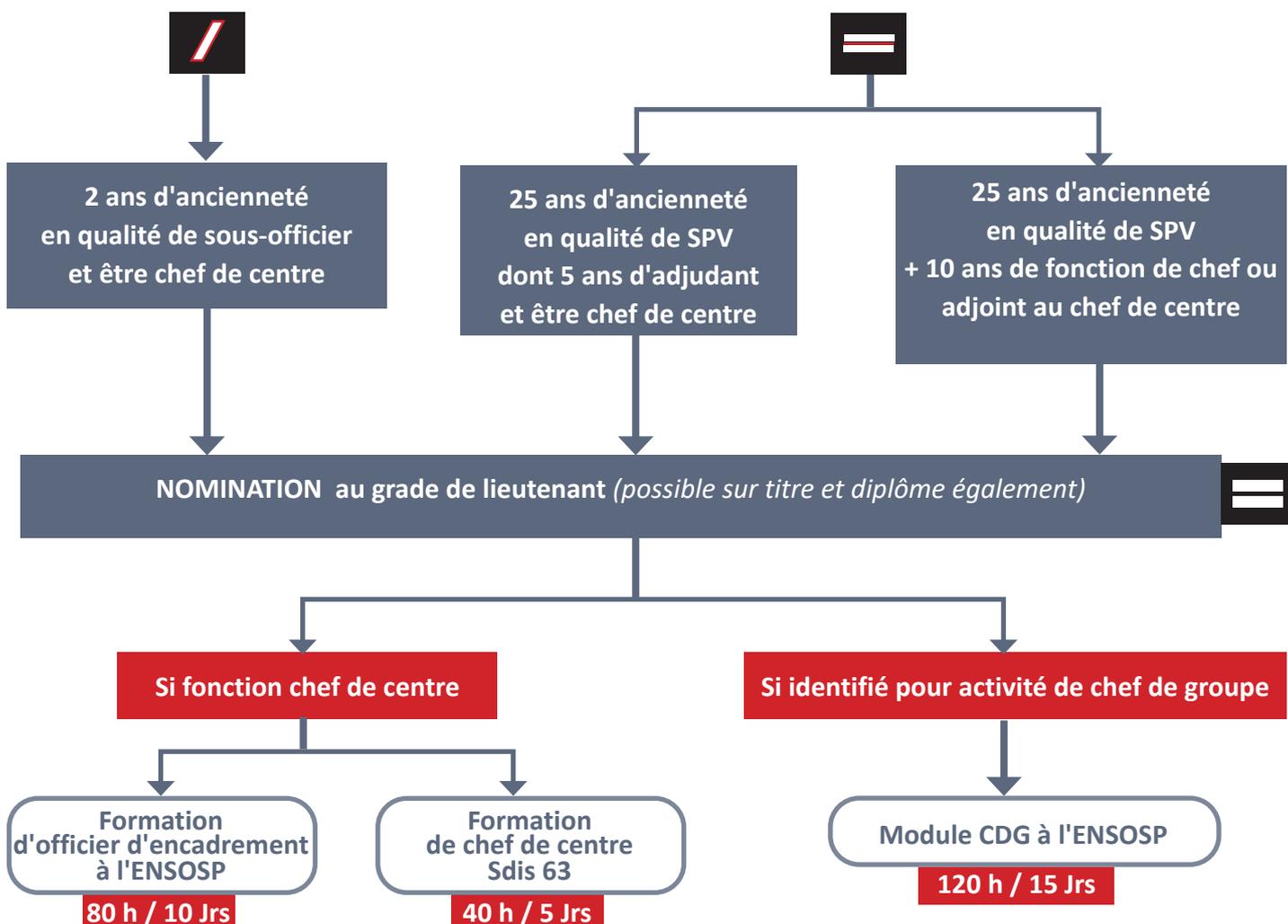
* Nota : l'appellation EP (engin pompe) comprend les FPT-FPTL-CCR-FPTL HR-FPT SR

Formation de chef d'agrès tout engin SPV



* Nota : l'appellation EP (engin pompe) comprend les FPT-FPTL-CCR-FPTL HR-FPT SR

Formation de lieutenant SPV



Au-delà de l'accès au grade de lieutenant,
se renseigner auprès de son chef de compagnie

Parcours de la formation initiale d'un infirmier SPV

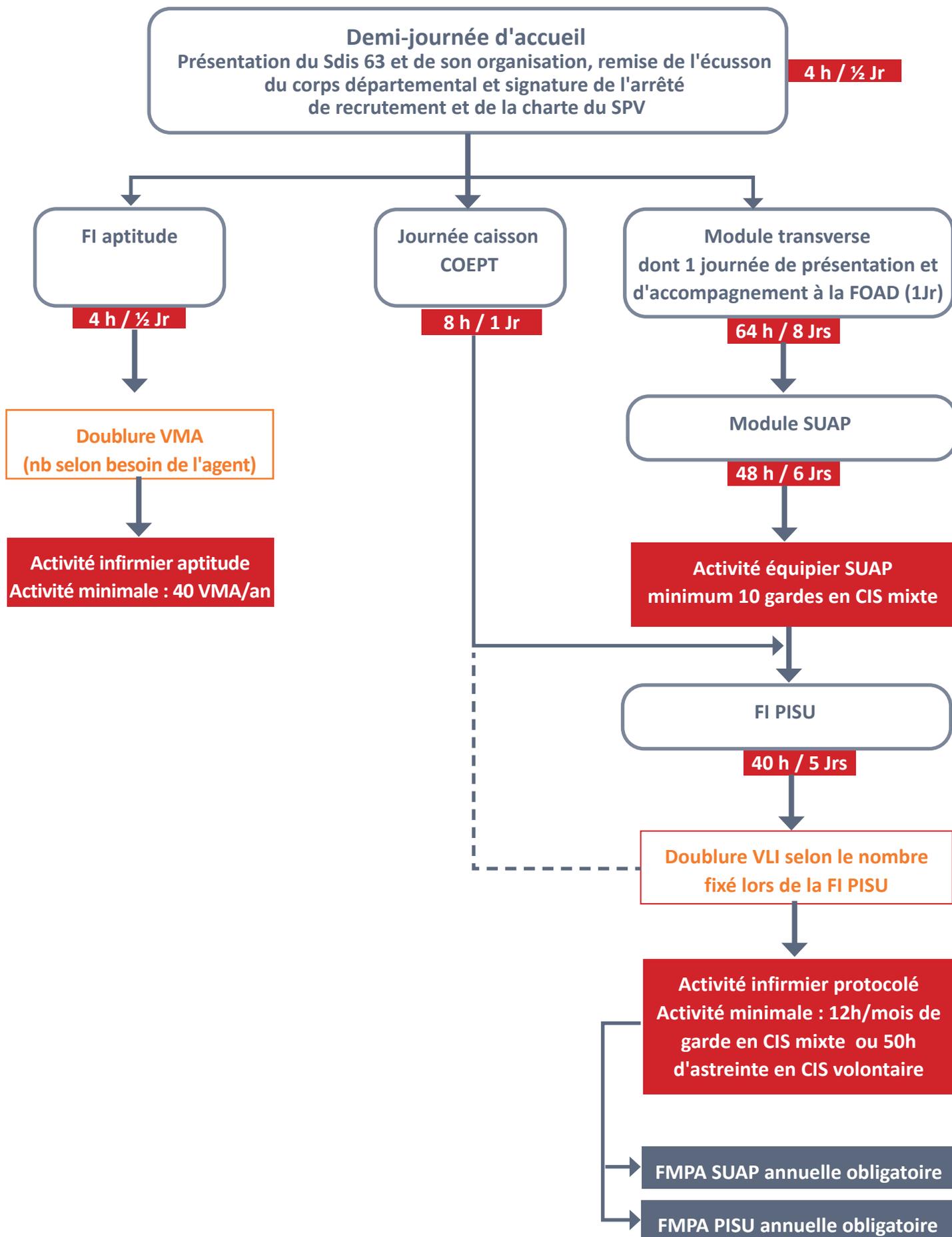




Photo Sdis 63 : P. PILLAVOINE

Formations des sapeurs-pompiers volontaires



Formation SPV équipier MODULE TRANSVERSE

MODULE TRANSVERSE

TRANS

Durée : 64 heures (8 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

1^{er} jour à effectuer 1 mois avant le stage en présentiel

Stages DÉCONCENTRÉS dans les Cies

Niveau d'encadrement

1 responsable pédagogique SUAP et 3 formateurs SUAP

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 80 h
(formation encadrée en totalité)

Condition d'accès

Être nouvellement recruté et posséder son matricule
Privilégier les stages de sa compagnie ou ceux des compagnies limitrophes

Niveau pré-requis

Réaliser la FOAD sur Enasis entre la 1^{ère} et la 2^{ème} journée du stage

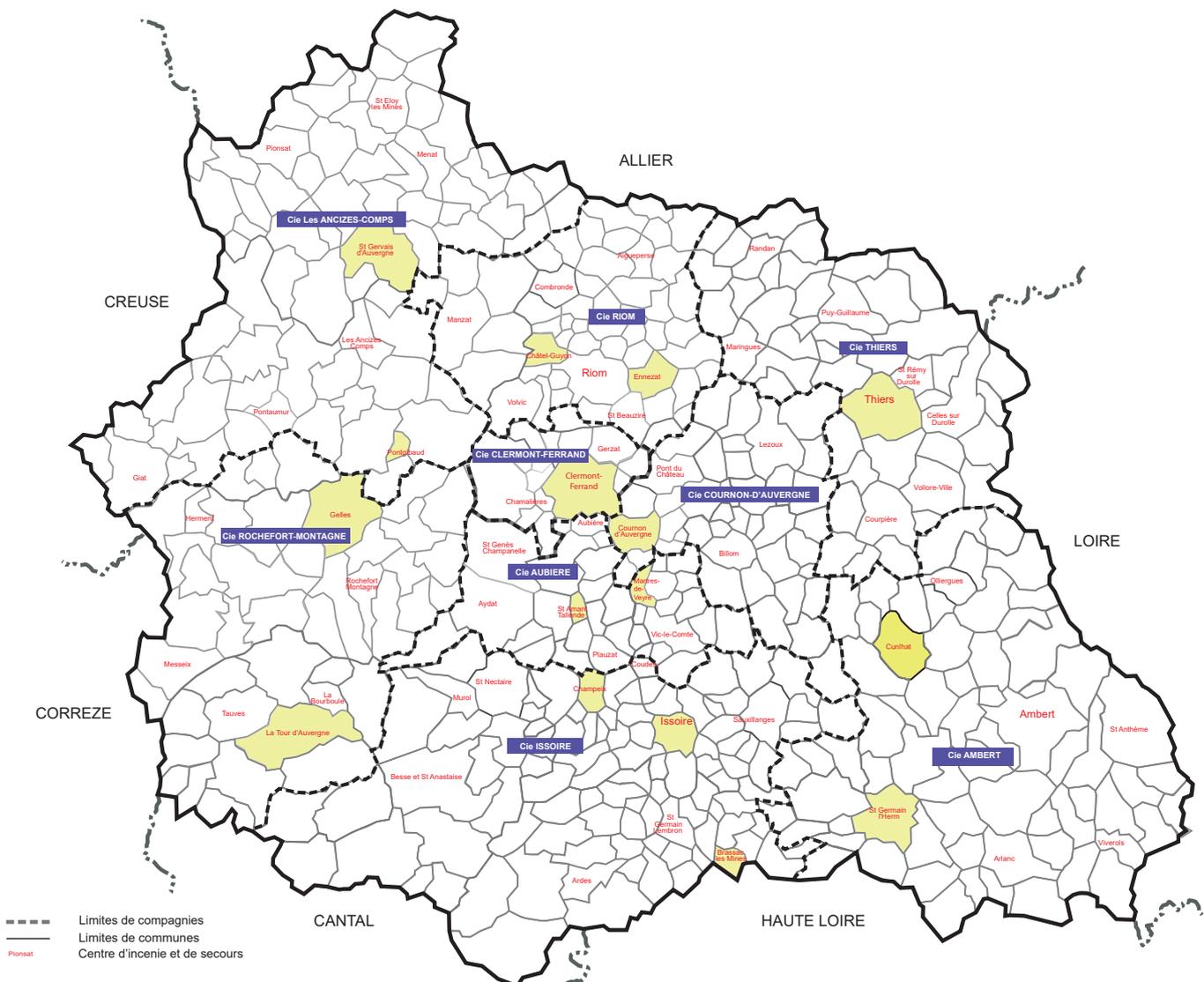
Objectif

Ce stage permet aux nouvelles recrues de connaître les bases pour accéder au module SUAP ou au module INC. Il ne permet pas à lui seul d'être opérationnel

Théorie/pratique

- ▶ Équipier prompt secours
- ▶ Procédure de communication radio
- ▶ Sécurité individuelle et collective

Évaluation : continue certificative



Visualisez l'ensemble des formations module TRANS sur la carte (lieu de formation en couleur)

Module TRANS

TOUS LES STAGES DÉCONCENTRÉS SONT OUVERTS À L'ENSEMBLE DES SPV DU CDSP 63,
QUEL QUE SOIT LEUR CIS D'AFFECTATION.

Cie	1 ^{ère} journée de stage	Dates	Lieux - CIS
Ambert	20/04/2024	les samedis du 25 mai au 6 juillet 2024	St Germain-l'Herm
	06/07/2024	les samedis du 7 septembre au 19 octobre 2024	Cunlhat
Les Ancizes	16/03/2024	le 20 avril et du 22 au 27 avril 2024	St-Gervais-d'Auvergne
	21/09/2024	les samedis du 19 octobre au 30 novembre 2024	Pontgibaud
Aubière	20/01/2024	les samedis du 24 février au 6 avril 2024	Les Martres-de-Veyre
	06/07/2024	les samedis du 7 septembre au 19 octobre 2024	St-Amant-Tallende
Clermont-Ferrand	06/01/2024	les 26, 27, 29, 30, 31 janvier 1 ^{er} et 2 février 2024	à définir par la compagnie
	02/03/2024	les 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29 mars 2024	à définir par la compagnie
Cournon-d'Auvergne	25/05/2024	les 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28 juin 2024	à définir par la compagnie
	28/09/2024	les 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26 octobre 2024	à définir par la compagnie
Issoire	03/02/2024	les samedis du 24 février au 6 avril 2024	Brassac-les-Mines
	25/05/2024	les 22 et 29 juin, le 6 juillet et du 8 au 11 juillet 2024	Champeix
	07/09/2024	le 12 octobre et du 14 au 19 octobre 2024	Issoire
Riom	20/01/2024	le 17 février et du 19 au 24 février 2024	Châtel-Guyon
	14/09/2024	le 12 octobre et du 14 au 19 octobre 2024	Ennezat
Rocheft-Montagne	17/02/2024	les samedis du 9 mars au 20 avril 2024	Gelles
	10/08/2024	les samedis du 7 septembre au 19 octobre 2024	La Tour-d'Auvergne
Thiers	13/01/2024	le 17 février et du 19 au 24 février 2024	Thiers
SNU	13/01/2024	les 3, 10 et 17 février et du 19 au 22 février 2024	Plateau pédagogique Crouël
	09/03/2024	le 30 mars, les 6, 13 avril et du 15 au 18 avril 2024	
Plateau pédagogique Crouël	08/06/2024	le 6 juillet et du 8 au 13 juillet 2024	Plateau pédagogique Crouël
	29/06/2024	le 10 août et du 19 au 24 août 2024	

Module SUAP

TOUS LES STAGES DÉCONCENTRÉS SONT OUVERTS À L'ENSEMBLE DES SPV DU CDSP 63,
QUEL QUE SOIT LEUR CIS D'AFFECTATION.

Cie	Dates	Lieux - CIS
Ambert	du 8 au 13 juillet 2024	Ambert
	du 21 au 26 octobre 2024	Olliergues
Les Ancizes	du 8 au 13 juillet 2024	St-Gervais-d'Auvergne
	les 21, 23, 24, 26, 27 et 28 décembre 2024	Pontgibaud
Aubière	du 15 au 20 avril 2024	Les Martres-de-Veyre
	du 28 octobre au 2 novembre 2024	St-Amant-Tallende
Clermont-Ferrand	du 5 au 10 février 2024	à définir par la compagnie
	du 1 ^{er} au 6 avril 2024	à définir par la compagnie
Cournon-d'Auvergne	du 1 ^{er} au 6 juillet 2024	à définir par la compagnie
	du 28 octobre au 2 novembre 2024	à définir par la compagnie
Issoire	du 15 au 20 avril 2024	Brassac-les-Mines
	du 15 au 20 juillet 2024	Champeix
	du 28 octobre au 2 novembre 2024	Issoire
Riom	du 26 février au 2 mars 2024	Châtel-Guyon
	du 21 au 26 octobre 2024	Ennezat
Rochefort-Montagne	du 22 au 27 avril 2024	Gelles
	du 21 au 26 octobre 2024	La Tour-d'Auvergne
Thiers	du 15 au 20 avril 2024	Thiers
SNU	le 23 février et du 26 février au 1 ^{er} mars 2024	Plateau pédagogique Crouël
	le 19 avril et du 22 au 26 avril 2024	
Plateau pédagogique Crouël	du 15 au 20 juillet 2024	Plateau pédagogique Crouël
	du 26 août au 31 août 2024	

Niveau d'encadrement

1 officier ou 1 sous-officier titulaire du FORAC minimum pour 6 stagiaires (s'adresser au service formation de votre groupement) + 1 responsable pédagogique FORAC

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 120 h
(formation encadrée en totalité)

Condition d'accès

Être inscrit sur le fichier du Sdis

Être apte INC/PBE

Être si possible titulaire du module transverse

Objectifs

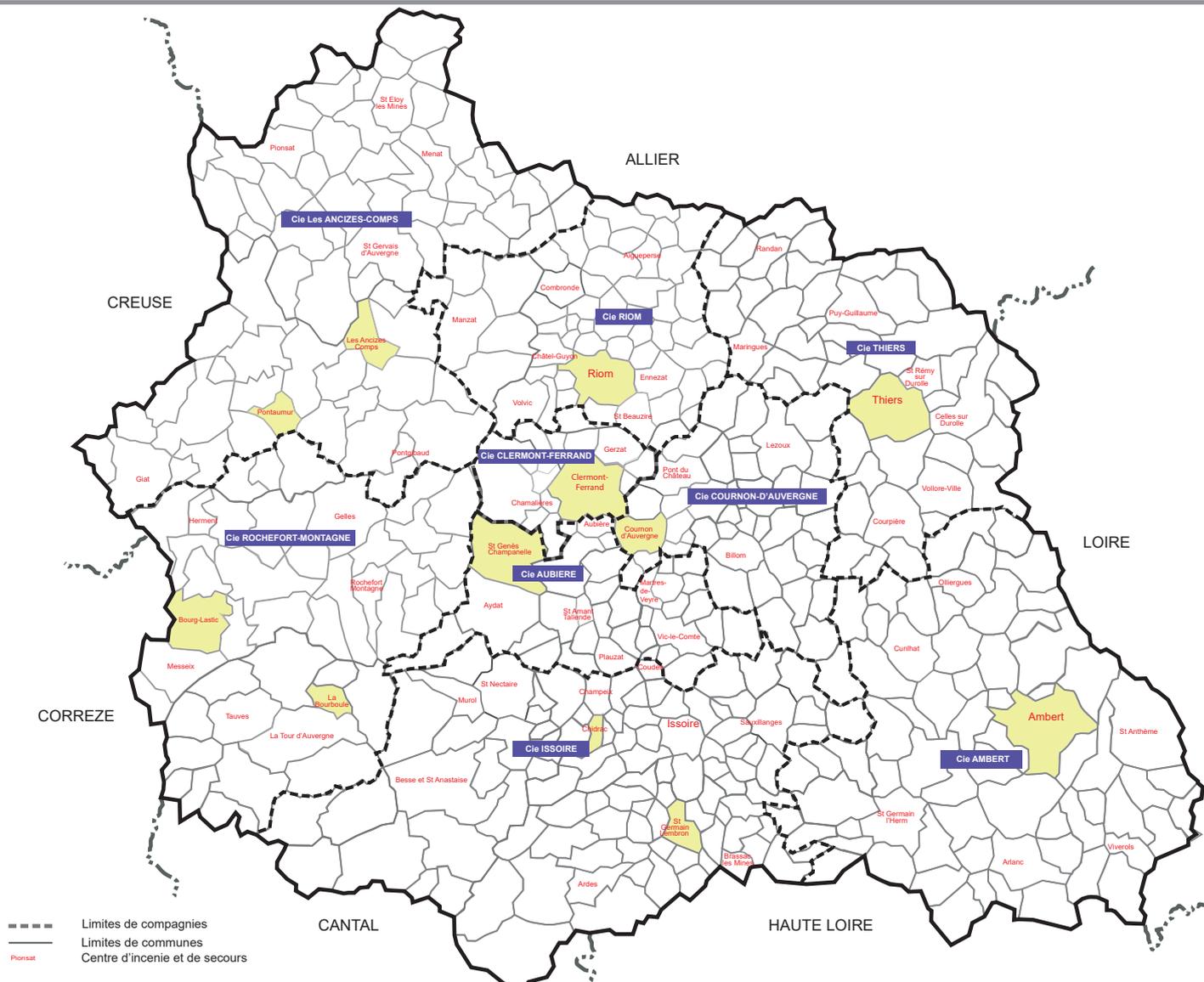
Connaître le feu et son comportement, le matériel et les techniques de lutte contre l'incendie

Mettre en œuvre le matériel de lutte contre l'incendie
Exécuter efficacement les activités incendie et protection des biens et de l'environnement conformément aux ordres donnés par le chef d'agrès

Thèmes abordés

- ▶ Protection individuelle
- ▶ Sauvetages et mise en sécurité
- ▶ Alimentation, établissements, extinction
- ▶ Moyens élévateurs aériens
- ▶ Interventions diverses
- ▶ Interventions animalières

Évaluation : certificative



Module INC/PBE

TOUS LES STAGES DÉCONCENTRÉS SONT OUVERTS À L'ENSEMBLE DES SPV DU CDSP 63,
QUEL QUE SOIT LEUR CIS D'AFFECTATION.

Cie	Dates	Lieux - CIS
Ambert	les samedis du 7 septembre au 19 octobre et la semaine du 21 au 25 octobre 2024	Ambert
Les Ancizes	les samedis du 2 au 30 mars et les 2, 6 avril et du 15 au 19 avril 2024	Pontaurmur
	du 12 au 17 et du 19 au 24 août 2024	Les Ancizes
Aubière	du 18 au 23 et du 25 au 30 novembre 2024	St Genès-Champanelle
Clermont-Ferrand	du 4 au 9 et du 11 au 16 mars 2024	Clermont-Ferrand
Cournon-d'Auvergne	du 27 au 31 mai, le 1 ^{er} juin et du 3 au 8 juin 2024	Cournon-d'Auvergne
Issoire	les samedis du 9 mars au 13 avril et la semaine du 15 au 20 avril 2024	Chidrac
	du 29 juillet au 3 août et du 5 au 10 août 2024	Chidrac
	les samedis du 5 octobre au 9 novembre et la semaine du 11 au 16 novembre 2024	St Germain-Lembron
Riom	du 7 au 12 octobre et du 14 au 19 octobre 2024	Riom
Rocheft-Montagne	les samedis du 2 mars au 13 avril et la semaine du 22 au 26 avril 2024	Bourg-Lastic
	les samedis du 7 septembre au 19 octobre et la semaine du 21 au 25 octobre 2024	La Bourboule
Thiers	les samedis du 24 février au 30 mars et la semaine du 1 ^{er} au 6 avril 2024	Thiers

Formation SPV équipier MODULE SECOURS ROUTIERS

Module SR

Durée : 40 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

Stages DÉCONCENTRÉS dans les Cies

Niveau d'encadrement

1 responsable pédagogique référent SR/FORAC
+2 formateurs SR à jour de leur FMFA dont 1
formateur SR/SUAP

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 50 h
(formation encadrée en totalité)

Condition d'accès

Être titulaire des modules transverse et SUAP depuis
plus d'un an

Contribuer à l'armement d'un moyen SR

Ne pas exercer exclusivement l'activité SUAP

Objectifs

Connaître les procédures opérationnelles en matière
d'intervention sur route

Mettre en œuvre les techniques et matériels de
désincarcération

Intervenir en toute sécurité

Thèmes abordés

CONDUITE GÉNÉRALE D'UNE OPÉRATION DE SECOURS ROUTIERS

- ▶ Protection, balisage et dégagement d'urgence
- ▶ Calage
- ▶ Lésions liées aux AVP
- ▶ Désincarcération (ouverture simple, césarisation, levage, écartement...)
- ▶ Cas particuliers de véhicules (TMD, PL, VE/VH)
- ▶ Règles de sécurité spécifiques aux secours sur la route

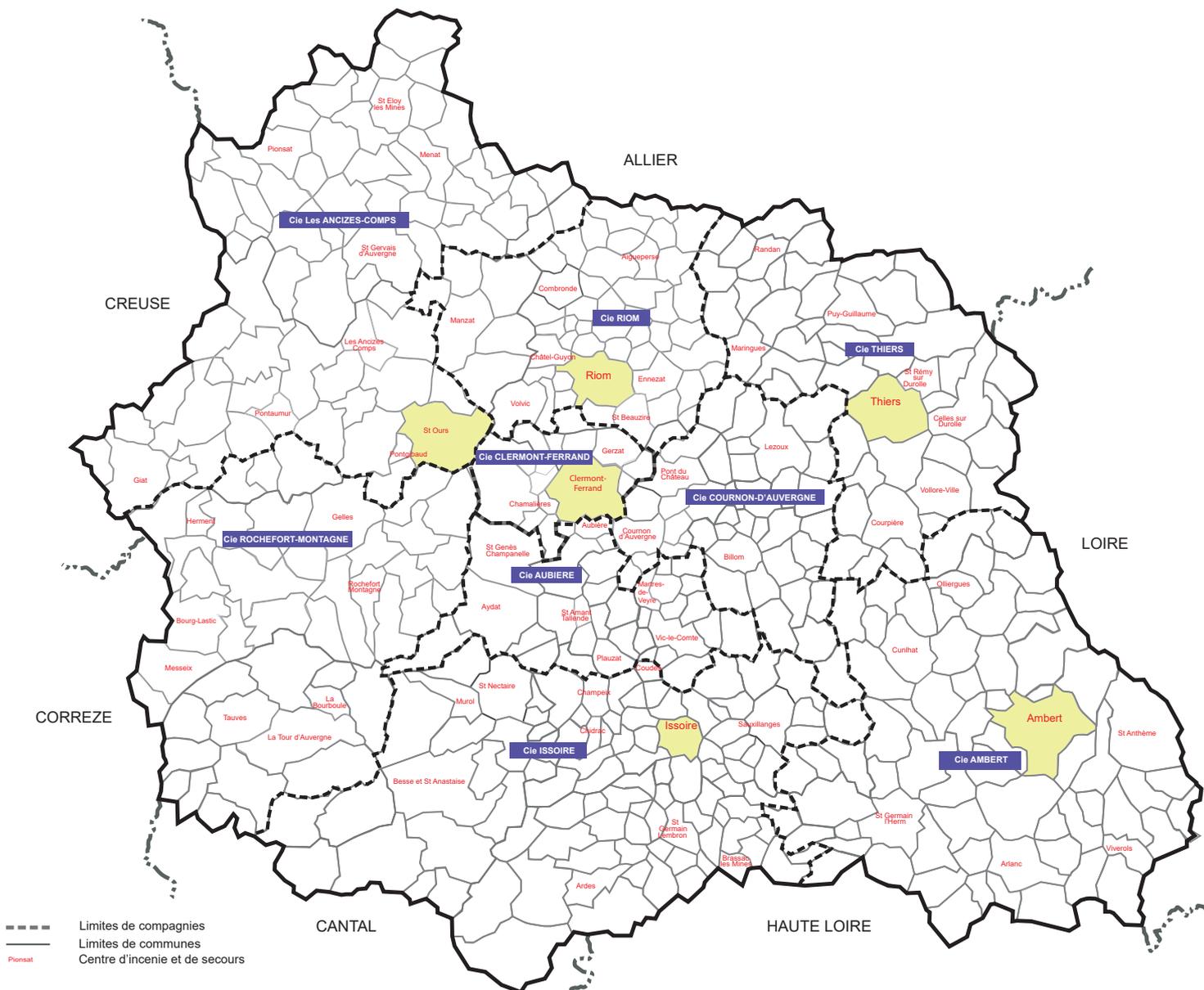
LES MATÉRIELS SPÉCIFIQUES AUX OPÉRATIONS SR

- ▶ Matériel de forçage (pinces, écarteurs, cisailles...)

MISE EN APPLICATION DES CONNAISSANCES

Évaluation : certificative

Cie	Dates	Lieux - CIS	Date limite d'inscription
Ambert	du 9 au 13 septembre 2024	Ambert	31/05/2024
Les Ancizes	du 13 au 17 mai 2024	St Ours-les-Roches	31/01/2024
	du 21 au 25 octobre 2024		30/06/2024
Aubière	du 18 au 22 mars 2024	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2023
Clermont-Ferrand	du 10 au 14 juin 2024	Plateau pédagogique Crouël	29/02/2024
Cournon-d'Auvergne	du 16 au 20 septembre 2024	Plateau pédagogique Crouël	31/05/2024
Issoire	du 22 au 26 avril 2024	Issoire	31/12/2023
Riom	du 13 au 17 mai 2024	Riom	31/01/2024
Rochefort-Montagne	à définir	Plateau pédagogique Crouël	
Thiers	du 27 au 31 mai 2024	Thiers	31/01/2024
Sdis / Lycée Gergovie	du 8 au 12 avril 2024	Plateau pédagogique Crouël	31/12/2023



Visualisez l'ensemble des modules SR sur la carte (lieu de formation en couleur)

Formation SPV chef d'équipe SPV CE

Durée : 40 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

Stages DÉCONCENTRÉS dans les Cies

Niveau d'encadrement

1 sous-officier titulaire du FORAC investi dans la partie INC minimum pour 6 stagiaires

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 50 h
(formation encadrée en totalité)

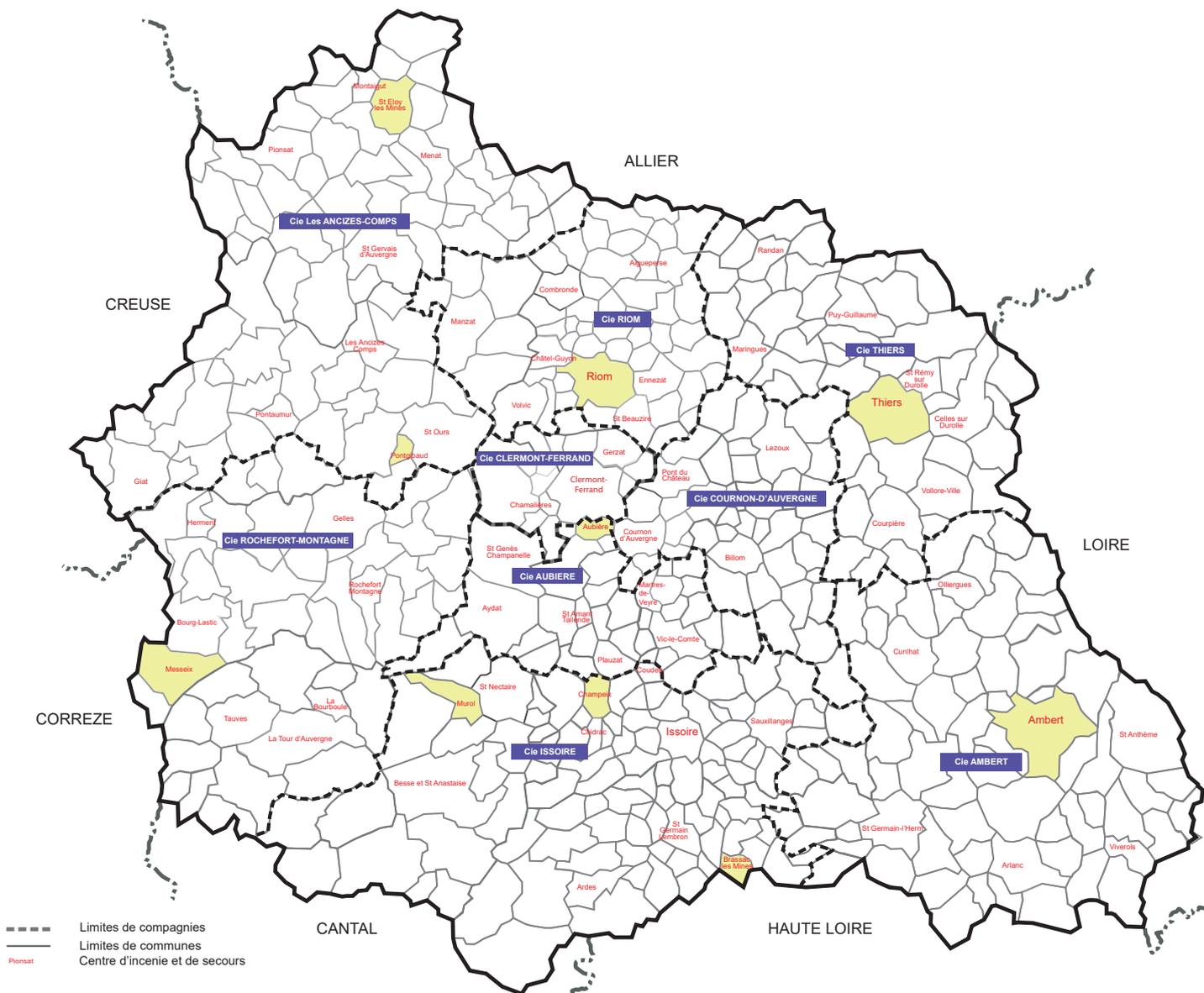
Condition d'accès

Avoir 3 ans d'ancienneté et être nommable caporal
Avoir validé la formation d'équipier SPV complète
(TRANS-SUAP-INC-PBE)

Objectifs

Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité
Sécuriser la zone d'intervention
Éteindre un incendie

Évaluation : certificative



Visualisez l'ensemble des formations CE SPV sur la carte (lieu de formation en couleur)

SPV CE

TOUS LES STAGES DÉCONCENTRÉS SONT OUVERTS À L'ENSEMBLE DES SPV DU CDSP 63,
QUEL QUE SOIT LEUR CIS D'AFFECTATION.

Cie	Dates	Lieux - CIS	Date limite d'inscription
Ambert	du 21 au 25 octobre 2024	à préciser	3 mois avant date de début de formation
Les Ancizes-Comps	du 15 au 19 avril 2024	St-Eloy-les-Mines	
	du 19 au 23 août 2024	Pontgibaud	
Aubière	du 8 au 12 avril 2024	à définir par la compagnie	
Clermont-Ferrand	du 7 au 11 octobre 2024	à définir par la compagnie	
Issoire	du 15 au 19 avril 2024	Murol	
	du 5 au 9 août 2024	Champeix	
	du 11 au 15 novembre 2024	Brassac-les-Mines	
Riom	du 25 au 29 mars 2024	Riom	
Rocheft-Montagne	du 22 au 26 avril 2024	Messeix	
Thiers	du 2 au 6 avril 2024	Thiers	

Formation SPV chef d'agrès une équipe

MISSIONS SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES ET PROTECTION DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT

SPV CA 1 Équipe

Durée : 56 heures (7 jours)

Stage DÉPARTEMENTAL

Nombre de stagiaires : 12 maximum

Niveau d'encadrement

1 responsable pédagogique sous-officier FORAC CA 1 Eq SUAP et 2 formateurs CA 1 Eq SUAP
+ 1 formateur CA 1 Eq PBE

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 70 h (formation encadrée en totalité)

Conditions d'accès

Avoir au minimum 3 ans d'ancienneté en qualité de caporal SPV
Être sergent ou être nommable sergent

Pré-requis

Avoir validé la formation chef d'équipe ou être sur la filière SUAP

Enseignement à distance à effectuer

Oui, ressources Enasis

Objectifs

Connaître le rôle, les responsabilités du chef d'agrès une équipe et son positionnement dans la hiérarchie opérationnelle

Assurer le commandement d'un agrès en opération SUAP ou PBE

S'adapter à l'évolution de la situation

En cas d'activité SUAP exclusive, le module PBE de 8h (1 jr) n'est pas effectué. Le stage dure alors 6 jours (48h).

Thèmes abordés

- ▶ Cadre d'intervention
- ▶ La gestion opérationnelle et de commandement

Évaluation : continue certificative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
les 12 et 13 janvier et du 12 au 16 février 2024	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2023
les 2 et 3 février et du 4 au 8 mars 2024		
les 15 et 16 mars et du 8 au 12 avril 2024		31/12/2023
les 26 et 27 avril et du 27 au 31 mai 2024		31/01/2024
les 24 et 25 mai et du 17 au 21 juin 2024		31/03/2024
les 5 et 6 juillet et du 26 au 30 août 2024		31/05/2024
les 6 et 7 septembre et du 7 au 11 octobre 2024		30/06/2024
les 18 et 19 octobre et du 18 au 22 novembre 2024		

Formation SPV chef d'agrès une équipe

MISSIONS SECOURS ROUTIERS

SPV CA 1 Équipe SR

Durée : 24 heures (3 jours)

Nombre de stagiaires : 6 maximum

Stage DÉPARTEMENTAL

Niveau d'encadrement

1 responsable pédagogique sous-officier FORAC chef d'agrès 1 équipe SR

1 formateur SR/SUAP chef d'agrès

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 30 h (*formation encadrée en totalité*)

Conditions d'accès

Être médicalement apte

Être sergent (nommé à partir de décembre 2013), affecté dans un CIS doté d'un moyen secours routier

Avoir validé les formations CA 1 équipe (SUAP/PBE)

Être titulaire de l'équipier SR

Ne pas avoir choisi l'activité SUAP exclusive

Enseignement à distance à effectuer

Oui, ressources Enasis

Objectifs

L'unité de valeur de formation de chef d'agrès en mission secours routier doit permettre à l'apprenant de connaître les responsabilités du chef d'agrès une équipe liées aux missions de secours routier et de diriger l'équipe de son agrès dans le cadre de ces opérations en relation avec les autres CA et CDG

Thèmes abordés

- ▶ Méthode de désincarcération
- ▶ Prise de décisions/critères de choix
- ▶ Mise en application des connaissances
- ▶ GOC application au SR

Évaluation : certificative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 25 au 27 mars 2024	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2023
du 3 au 5 juin 2024		29/02/2024
du 2 au 4 septembre 2024		31/05/2024

Formation SPV chef d'agrès une équipe

MISSIONS MOYEN ÉLÉVATEUR AÉRIEN

SPV CA 1 Équipe MEA

Durée : 24 heures (3 jours)

Nombre de stagiaires : 6 maximum

Stage DÉPARTEMENTAL

Niveau d'encadrement

1 sous-officier formateur COD 3 FORAC pour 4 stagiaires

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 30 h (formation encadrée en totalité)

Conditions d'accès

Suivre la formation à distance (FOAD chef d'agrès MEA)

Affectation de l'agent dans un CIS possédant un moyen élévateur aérien

Formation modulaire pour les SPV

Les personnels titulaires du COD 6 sont par défaut titulaires de cette formation

Enseignement à distance à effectuer

Oui, ressources Enasis

Objectifs

Connaître le rôle, les responsabilités du chef d'agrès une équipe et son positionnement dans la hiérarchie opérationnelle

Assurer le commandement d'un agrès en opération

S'adapter à l'évolution de la situation

Thèmes abordés

MODULE CADRE D'INTERVENTION (1 JOUR)

- ▶ Connaissances réglementaires
- ▶ Relations extérieures et partenaires privilégiés

MODULE GESTION OPÉRATIONNELLE ET COMMANDEMENT (2 JOURS)

- ▶ Commandement opérationnel et outils de commandement
- ▶ Sécurité individuelle et collective
- ▶ Techniques professionnelles appliquées aux secours d'urgence aux personnes
- ▶ Techniques professionnelles appliquées aux opérations de protection des biens et de l'environnement

Évaluation : certificative en fin de stage : écrit, pratique et orale

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir au sein des CIS armés d'un MEA	Déterminer en fonction des besoins	

Formation SPV chef d'agrès incendie complémentaire

CHEF D'AGRÈS TOUT ENGIN

SPV CATE COMP

Durée : 40 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

Stage DÉPARTEMENTAL

Niveau d'encadrement

1 officier/sous-officier du GF titulaire du FORAC responsable du stage et 3 officiers/sous-officiers titulaires du FORAC et de la formation chef d'agrès tout engin

Pré-requis

ÊTRE TITULAIRE DES FORMATIONS CHEF D'AGRÈS 1 ÉQUIPE SUAP/PBE et 1 ÉQUIPE INC

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 50 h (formation encadrée en totalité)

Condition d'accès

Prioritairement les sous-officiers nommables adjudants

Sous-officier du grade de sergent-chef participant à l'armement d'un engin pompe **ou d'un VPI**

En 2023, 2024, 2025, cette formation doit permettre d'acquérir la compétence obligatoire de CATE pour tous les sous-officiers SPV uniquement CA 1EQ INC déjà formés.

Enseignement à distance à effectuer

Oui, ressources Enasis

Objectifs

Analyser une situation opérationnelle en matière d'incendie

Faire assurer l'alimentation d'un dispositif hydraulique

Élaborer une stratégie d'extinction

Diagnostiquer les besoins opérationnels dans l'attente de l'arrivée du chef de groupe

Communiquer

CETTE FORMATION NE PERMET PAS D'EXERCER L'EMPLOI DE CHEF D'AGRÈS 1 ÉQUIPE SR ou MEA

Thèmes abordés

- ▶ Module complémentaire CATE
- ▶ Bloc de compétences C1.1 à C1.4 - Commander une intervention incendie en tant que COS
- ▶ Bloc de compétences C2.1 à C2.3 - Gérer une intervention sous l'autorité d'un COS ou d'un chef de secteur

Évaluation : certificative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 24 au 28 juin 2024	Plateau pédagogique Crouël	29/02/2024
du 26 au 30 août 2024		30/04/2024
du 16 au 20 décembre 2024		31/08/2024

Formation SPV chef d'agrès incendie

CHEF D'AGRÈS TOUT ENGIN

SPV CATE

Durée : 80 heures (10 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

Stage DÉPARTEMENTAL

Niveau d'encadrement

1 officier/sous-officier du GF titulaire du FORAC responsable du stage et 3 officiers/sous-officiers titulaires du FORAC et de la formation chef d'agrès tout engin

Pré-requis

ÊTRE TITULAIRE DES FORMATIONS CHEF D'AGRÈS 1 ÉQUIPE SUAP/PBE

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 100 h (*formation encadrée en totalité*)

Condition d'accès

Sous-officier de grade d'adjudant participant à l'armement d'un engin pompe en priorité

Sous-officier du grade de sergent depuis au moins 3 ans participant prioritairement à l'armement d'un Engin incendie

Enseignement à distance à effectuer

Oui, ressources Enasis

Objectifs

Analyser une situation opérationnelle en matière d'incendie

Faire assurer l'alimentation d'un dispositif hydraulique

Élaborer une stratégie d'extinction

Diagnostiquer les besoins opérationnels dans l'attente de l'arrivée du chef de groupe

Communiquer

CETTE FORMATION NE PERMET PAS D'EXERCER L'EMPLOI DE CHEF D'AGRÈS 1 ÉQUIPE SR ou MEA

Thèmes abordés

- ▶ Bloc de compétences C1.1 à C1.4 - Commander une intervention incendie en tant que COS
- ▶ Bloc de compétences C2.1 à C2.3 - Gérer une intervention sous l'autorité d'un COS ou d'un chef de secteur

Évaluation : certificative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 12 au 16 février et du 18 au 22 mars 2024	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2023
du 8 au 12 avril et du 27 au 31 mai 2024		31/12/2023
du 9 au 13 septembre et du 14 au 18 octobre 2024		31/05/2024
du 4 au 8 novembre et du 2 au 6 décembre 2024		31/07/2024

Formation SPV de maintien et de perfectionnement des acquis

CHEF D'AGRÈS TOUT ENGIN

FMPA SPV CATE

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

Stage DÉPARTEMENTAL

Niveau d'encadrement

1 FTEA et 1 FOR CATE

Pré-requis

ÊTRE TITULAIRE DU DIPLÔME SPV CATE

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (*formation encadrée en totalité*)

Condition d'accès

Être SPV tenant l'emploi de CATE

Prioritairement les SPV CATE qui n'ont jamais suivi de formation au COEPT (caissons feux)

Objectifs

Développer et maintenir les compétences de chef d'agrès tout engin

Appréhender les outils de lutte contre les incendies

CETTE FORMATION NE PERMET PAS D'EXERCER L'EMPLOI DE CHEF D'AGRÈS 1 ÉQUIPE SR ou MEA

Thèmes abordés

Selon les besoins exprimés par les stagiaires en amont du stage

Évaluation : formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
les 16 ou 17 février ou 22 ou 30 mars 2024	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2023
les 4 ou 24 ou 25 ou 31 mai ou 1er juin 2024		31/01/2024
les 6 ou 7 ou 20 ou 21 ou 28 septembre 2024		31/05/2024



Calendrier annuel des stages



1	L									1	
2	M							FMPA CYN ^{8h}			
3	M										
4	J							FMPA CYN ^{4h}			
5	V										
6	S	ICP/JA									
7	D										
8	L	FAE SPP CA 1 EQ		FOR TEA		COD 6				FMPA FOR GOC	2
9	M							FMPA CYN ^{8h}			
10	M					COD 1					
11	J							FMPA SMPM ^A neige	FMPA CYN ^{4h}		
12	V	SPV CA 1 EQ									
13	S										
14	D										
15	L			FOR TEA							3
16	M							FMPA CS USAR ^A	FMPA SAL ^A	FMPA CYN ^{8h}	
17	M										
18	J							FMPA CU RCH	FMPA SMPM ^B neige	FMPA SAL ^B	FMPA CYN ^{4h}
19	V							FMPA FOR INC CA TE		FMPA SAL ^C	
20	S										
21	D										
22	L							FMPA COFOR			4
23	M							FMPA SPP CATE		FMPA CYN ^{8h}	
24	M	S/OFF de garde									
25	J							FMPA SPP CATE	FMPA CU RAD	FMPA SMPM ^C neige	FMPA CYN ^{4h}
26	V							FMPA FOR INC PBE EQ/CE			
27	S									FMPA OFF CRIMSON	
28	D										
29	L									FMPA OFF CRIMSON	5
30	M	FAE SPP CA 1 EQ						FMPA SPP CATE	FMPA CYN ^{8h}	FMPA OFF CRIMSON	
31	M										

↓
DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30/11/2023

Février

1	J		FAE SPP CA 1 EQ	FMPA SPP CATE		Drone préselec	FMPA RCH ^A	FMPA CYN 4h	FMPA SMPM ^D neige			
2	V	SPV CA 1 EQ			FMPA FF SUAP	FMPA FOR INCPBE EQ/CE						
3	S											
4	D											
5	L		FAE SPP CA 1 EQ		FORAC				FMPA OFF CRIMSON	G	6	
6	M			FMPA SPP CATE			FMPA OSO ^A	FMPA NRBC GA ¹	FMPA 8h CYN	FMPA OFF CRIMSON	Stress	
7	M			FMPA SPP CA 1 EQ			FMPA USAR ^A					
8	J			FMPA SPP CATE		SIGAP centres	FMPA USAR ^A	FMPA CSO ^A	FMPA 4h CYN			
9	V			FMPA SPP CA 1 EQ			Test EAP 1				FMPA animateur JSP	
10	S				FMPA FF SUAP		FMPA NRBC GA ²					
11	D											
12	L		SPV CA 1 EQ	SPV CATE							7	
13	M				SIGAP centres		FMPA SAL ^C	FMPA 8h CYN	FMPA GRES	FMPA SMPM ^A		
14	M						FMPA USAR ^A			FMPA SMPM ^B		
15	J				SIGAP centres	FMPA EAP 1/2	FMPA USAR ^A	FMPA SAL ^A	FMPA 4h CYN	FMPA SMPM ^C		
16	V							FMPA SAL ^B		FMPA SMPM ^D		
17	S								CROSS RÉGIONAL			
18	D											
19	L										8	
20	M						FMPA 8h CYN			JSP 4		
21	M											
22	J						FMPA 4h CYN					
23	V									JSP 4		
24	S											
25	D											
26	L										9	
27	M						FMPA 8h CYN			JSP 4		
28	M											
29	J						FMPA 4h CYN			JSP 4		

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30/11/2023

Mars

											↑			
1	V											JSP 4		
2	S	FMPA NRBC GA ³												
3	D													
4	L	SPV CA 1 EQ	FAE SPP CE				COD 1	CSEC VL			FMPA RCH ^A	FMPA CYN ^{8h}	10	
5	M			FMPA SPP CATE					FMPA OSO ^A	FMPA GRES				
6	M			FMPA SPP CATE					FMPA USAR ^A					
7	J			FMPA SPP CA 1 EQ					FMPA RAD ^A	FMPA CSO ^A			FMPA CYN ^{4h}	
8	V	FMPA SPP CA 1 EQ		FMPA FOR SUAP ^A					SMO 1					
9	S			FMPA FOR SUAP ^A		FMPA FOR INC PBE EQ/CE		FMPA NRBC SSSM						
10	D													
11	L	FMPA FOR SUAP ^A		FMPA FTEA ^A		COD 1			FMPA SAV		CSO stage 1 S1	Drone théorie	11	
12	M	FMPA FOR SUAP ^A		FMPA FTEA ^A					FMPA SAL ^B					FMPA CYN ^{8h}
13	M													FMPA CYN ^{4h}
14	J	FMPA SPP CATE	FMPA SIGAP CIS CTA / SHR	FMPA FOR SUAP ^A		FMPA USAR ^A		FMPA SSH	FMPA SAL ^C					
15	V	SPV CA 1 EQ	FMPA SPP CATE	FMPA FOR SUAP ^A				FMPA SAL ^A						
16	S			FMPA FOR SUAP ^A				FMPA NRBC SSSM						
17	D													
18	L			FMPA FOR SUAP ^A		FMPA FTEA ^A		Drone examen				12		
19	M			FMPA FOR SUAP ^A		FMPA FTEA ^A		FMPA GRES	FMPA SMPM ^A	FMPA CYN ^{8h}	FMPA CDG/CDC			
20	M	SPV CATE						FMPA SMPM ^B						
21	J	FMPA SIGAP CIS CTA / SHR		FMPA FOR SUAP ^A		FMPA EAP 1/2		FMPA USAR ^A		FMPA SMPM ^C	FMPA CYN ^{4h}			
22	V			FMPA FOR SUAP ^A				RAD 2	FMPA SMPM ^D	FOR FI PISU				
23	S			FMPA FOR SUAP ^A				CROSS NATIONAL		FMPA animateur JSP				
24	D													
25	L	SPV CA 1 EQ SR				COD 1	CSEC VL			FMPA COD4			13	
26	M									FMPA COD4	FMPA RCH ^A	FMPA CYN ^{8h}		
27	M				FMPA FOR SUAP ^A					FMPA COD4	RAD 2	stage 1	FMPA OFF VPC	
28	J		FMPA SPP CATE	FMPA SPP SR	FMPA SIGAP CIS CTA / SHR			FMPA FOR SUAP ^A				FMPA COD4	stage 2	FMPA CYN ^{4h}
29	V			FMPA FOR SUAP ^A				FMPA COD4						
30	S													
31	D													

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30/11/2023

1	L														14	
2	M	FMPA SPP CA 1 EQ	FMPA FOR SUAP ^A			CSEC VU						FMPA CYN ^{8h}				
3	M	FMPA SPP CATE											FMPA CDG/CDC			
4	J	FMPA SPP CA 1 EQ	FMPA SPP SR								FMPA CYN ^{4h}	FMPA OFF VPC				
5	V	FMPA FOR SUAP ^A										FI PISU				
6	S	FMPA FOR SUAP ^A			ICP/JA											
7	D															
8	L						FMPA RCH ^A			FMPA SAV				FMPA CDG/CDC	15	
9	M						CSEC VU			FMPA OSO ^A	FMPA SAL ^A	FMPA SMPM ^A	FMPA CYN ^{8h}			
10	M	SPV CA 1 EQ	SPV CATE	FOR SUAP		EAP 1			DFD 1	DFD 2				FMPA SMPM ^B		
11	J			FMPA SPP CATE			FMPA RAD ^A			FMPA CSO ^A	FMPA SAL ^B	FMPA SMPM ^C	FMPA CYN ^{4h}	FMPA OFF VPC		
12	V										FMPA SAL ^C	FMPA SMPM ^D				
13	S															
14	D															
15	L													16		
16	M											FMPA CYN ^{8h}				
17	M											DFD 1	DFD 2			
18	J											FMPA CYN ^{4h}				
19	V															
20	S															
21	D															
22	L													17		
23	M											FMPA CYN ^{8h}				
24	M											DFD 1	DFD 2			
25	J											FMPA CYN ^{4h}	Brevet JSP			
26	V	SPV CA 1 EQ														
27	S															
28	D															
29	L	FMPA SPP EQ CE				FMPA COD2	CSO évaluation stage 1							18		
30	M	FMPA SPP EQ CE	FMPA SPP SR	FMPA COD2								FMPA CYN ^{8h}				

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 31/12/2023

1	S												
2	D												
3	L	SPV			FMPA FTEA ^B					FMPA drone	FMPA CYN CAO	23	
4	M	CA			FMPA FTEA ^B	CSEC					FMPA CDG/CDC		
5	M	1 EQ		FAE		VL	FD	FD	RCH				
6	J	SR	FMPA SPP CATE	FMPA SPP SR	CA TT	engin	1	2	2	FMPA drone			
7	V												
8	S												
9	D												
10	L				FMPA FTEA ^B					FMPA SAV		24	
11	M				FMPA FTEA ^B					FMPA CYN ^{8h}			
12	M			Chef de CIS			FD	FD	RCH				
13	J		FMPA SPP CATE				1	2	2		FMPA CYN ^{4h}	FMPA SAL ^A	FMPA SUAP ISP
14	V										FMPA SAL ^C	FMPA SUAP ISP	
15	S												
16	D												
17	L		FMPA SPP EQ CE										25
18	M		FMPA SPP EQ CE	FMPA SPP SR				FMPA RAD ^A		FMPA SAL	FMPA CYN ^{8h}	FMPA SMPM ^A	
19	M	CA		FMPA SPP SR		FMPA USAR ^B				stage		FMPA SMPM ^B	
20	J	SPV 1 EQ	FMPA SPP CATE	FMPA SPP SR		FMPA USAR ^B				mer	FMPA CYN ^{4h}	FMPA SMPM ^C	
21	V							USAR RBAT		B		FMPA SMPM ^D	
22	S												
23	D												
24	L											ACT PRAP ALM	26
25	M		FMPA SPP SR					FMPA CS USAR ^C		FMPA CYN ^{8h}			
26	M	SPV	FMPA SPP SR										
27	J	CATE	FMPA SPP SR										
28	V	COMP			FMPA RCH ^A		FMPA RCH ^B		FMPA CYN ^{4h}				
29	S												
30	D												

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 29/02/2024

Juillet

1	L			27
2	M	FMPA SAL ^A	FMPA CYN ^{4h}	
3	M			
4	J	FMPA SAL ^B	FMPA CYN ^{4h}	
5	V	SPV CA 1 EQ	FMPA SAL ^C	
6	S		ICP/JA	
7	D			
8	L			28
9	M		FMPA CYN ^{4h}	
10	M			
11	J		FMPA CYN ^{4h}	
12	V			
13	S			
14	D			
15	L			29
16	M		FMPA CYN ^{4h}	
17	M			
18	J		FMPA CYN ^{4h}	
19	V			
20	S			
21	D			
22	L			30
23	M		FMPA CYN ^{4h}	
24	M			
25	J		FMPA CYN ^{4h}	
26	V			
27	S			
28	D			
29	L			31
30	M		FMPA CYN ^{4h}	
31	M			

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 31/03/2024

1	J			FMPA CYN 4h	
2	V				
3	S				
4	D				
5	L				32
6	M			FMPA CYN 4h	
7	M				
8	J			FMPA CYN 4h	
9	V				
10	S				
11	D				
12	L				33
13	M			FMPA CYN 4h	
14	M				
15	J				
16	V				
17	S				
18	D				
19	L				34
20	M			FMPA CYN 4h	
21	M				
22	J			FMPA CYN 4h	
23	V				
24	S				
25	D				
26	L				35
27	M			FMPA CYN 4h	
28	M	SPV CATE COMP	SPV CA 1 EQ		
29	J			FMPA CYN 4h	
30	V				
31	S				Rattrapage brevet JSP

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30/04/2024

Octobre

1	M	FMPA SPP SR			CSEC VL	COD 4	↑	↑	FD3	OSO S3A	FMPA CYN ^{4h}			
2	M	FMPA SPP SR										FMPA USAR ^c		
3	J	FMPA SPP SR	FMPA FOR SUAP ^B								FMPA CU SMPM	FMPA CYN ^{4h}	FMPA USAR ^c	FMPA CDG/CDC
4	V		FMPA FOR SUAP ^B											
5	S		FMPA FOR SUAP ^B	ICP/JA										
6	D													
7	L		FMPA FOR SUAP ^B									FMPA CYN	41	
8	M	SPV CA	FMPA CDC/CDS	FMPA FOR SUAP ^B					FMPA SAL ^C	FMPA SAV		FMPA SMPM ^A	FMPA USAR ^c	FMPA CU RAD
9	M	1 EQ	FMPA SPP SR	FMPA SPP CATE		COD 2			FMPA FOR SUAP ^B		OSO S3B	FMPA SMPM ^B		
10	J		FMPA SPP SR	FMPA SPP CATE					FMPA SAL ^A	FMPA SAV		FMPA SMPM ^C		FMPA SUAP ISP
11	V			FMPA FOR SUAP ^B					FMPA SAL ^B	FMPA SAV		FMPA SMPM ^D	FMPA SIGAP CIS CTA / SHR	FMPA SUAP ISP
12	S		FMPA FOR SUAP ^B											
13	D													
14	L								FMPA COD 2					42
15	M								FMPA COD 2		FMPA RAD ^B	FMPA USAR ^c	FMPA CYN ^{4h}	FMPA CDG/CDC
16	M	SPV CATE		Chef de CIS					FMPA COD 2	FD3		FMPA USAR ^c		
17	J										FMPA RCH ^B	FMPA CSO ^B	FMPA CYN ^{4h}	FMPA CDC/CDS
18	V	SPV CA	1 EQ										FMPA SIGAP CIS CTA / SHR	
19	S		FMPA SPP SR											
20	D													
21	L													
22	M												FMPA CYN ^{4h}	
23	M													
24	J												FMPA CYN ^{4h}	
25	V												FMPA SIGAP CIS CTA / SHR	
26	S													
27	D													
28	L													
29	M												FMPA CYN ^{4h}	
30	M													
31	J												FMPA CYN ^{4h}	

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30/06/2024

Décembre

1	D								
2	L	SPV CATE	FMPA FTEA ^D	FMPA CSEC					49
3	M		FMPA FTEA ^D	FMPA CSEC	FMPA OSO ^B	FMPA CYN ^{8h}			
4	M			FMPA CSEC					
5	J		FMPA FOR CA 1Eq	FMPA CSEC	FMPA OFFSIC	FMPA CYN ^{4h}			
6	V			FMPA CSEC					
7	S								
8	D								
9	L		FMPA FOR EQ SR	FMPA FTEA ^D			FC AP N ^{ième}	50	
10	M		FMPA FOR EQ SR	FMPA FTEA ^D	FMPA SMPM ^A	FMPA CYN ^{8h}	FC AP N ^{ième}		
11	M		FMPA FOR EQ SR	FMPA FOR INC CA TE	OSO examen	FMPA SMPM ^B			
12	J		FMPA FOR EQ SR	FMPA FOR CA 1Eq		FMPA SMPM ^C	FMPA CYN ^{4h}		
13	V		FMPA FOR INC PBE EQ/CE			FMPA SMPM ^D	Drone examen fin doublure		
14	S								
15	D								
16	L	SPV CATE COMP			FMPA SAV		Rattrapage FMPA GOC	51	
17	M				FMPA RAD ^B	FMPA SAL ^A	FMPA CYN ^{8h}		
18	M								
19	J		FMPA FOR INC PBE EQ/CE		CSO examen stage 2	FMPA SAL ^B	FMPA CYN ^{4h}		
20	V					FMPA SAL ^C			
21	S								
22	D								
23	L							52	
24	M					FMPA CYN ^{8h}			
25	M								
26	J					FMPA CYN ^{4h}			
27	V								
28	S								
29	D								
30	L							01	
31	M								

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 31/08/2024



Formations des sapeurs-pompiers professionnels



stages DÉPARTEMENTAUX

Formation SPP de maintien et de perfectionnement des acquis

DES EMPLOIS DE TRONC COMMUN

FMPA SPP TC

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

FMPA SPP SR : 1 responsable pédagogique FOR SR + 1 FOR SR à jour de la FMPA +1 FOR SUAP si thématiques SUAP

FMPA SPP Eq/CE : 1 FFTEA, 2 FTEA

FMPA SPP CA : 1 FFTEA, 2 FTEA

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h pour encadrement d'une journée FMPA

Pour les FOR SUAP et FOR SR et FOR CA INC, l'encadrement est comptabilisé dans leurs propres FMPA, ils sont donc dispensés de suivre les journées FMPA SUAP/SR ou FMPA FOR CA INC

CONDITIONS D'ACCÈS

	FMPA SR	FMPA Eq/CE	FMPA CA 1 Eq	FMPA CA
SPP du grade de Cap à Cch Emploi d'équipier et/ou chef d'équipe	1 journée	1 journée		
SPP du grade de Sgt à Adj Emploi de chef d'agrès 1 équipe	1 journée		1 journée	
SPP du grade d'Adj à Adc Emploi de chef d'agrès tout engin	1 journée			1 journée

L'INSCRIPTION DES AGENTS CONCERNÉS EST PLANIFIÉE PAR LES SERVICES GÉNÉRAUX SOUS L'AUTORITÉ DES CHEFS DE CIS OU SERVICE

OBJECTIF

Ces journées participent à l'atteinte des objectifs de FMPA annuelle

THÈMES ABORDÉS

- ▶ FMPA SR : secours routier
- ▶ FMPA Eq/CE et CA 1 Eq : techniques incendie adaptées à l'emploi, ventilation opérationnelle
- ▶ FMPA CA : RETEX, mises en situation, ventilation opérationnelle

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
Se reporter au tableau ci-contre	Plateau pédagogique Crouël	2 mois avant la date de la formation

FMPA EQ CE	FMPA CA 1Eq	FMPA CA TE	FMPA SR
1 : 29 avril 2024	1 : 7 février 2024	1 : 23 janvier 2024	1 : 28 mars 2024
2 : 30 avril 2024	2 : 9 février 2024	2 : 25 janvier 2024	2 : 4 avril 2024
3 : 27 mai 2024	3 : 7 mars 2024	3 : 30 janvier 2024	3 : 30 avril 2024
4 : 29 mai 2024	4 : 8 mars 2024	4 : 1 ^{er} février 2024	4 : 3 mai 2024
5 : 17 juin 2024	5 : 2 avril 2024	5 : 6 février 2024	5 : 7 mai 2024
6 : 18 juin 2024	6 : 4 avril 2024	6 : 8 février 2024	6 : 22 mai 2024
7 : 24 septembre 2024		7 : 5 mars 2024	7 : 23 mai 2024
8 : 25 septembre 2024		8 : 6 mars 2024	8 : 24 mai 2024
		9 : 14 mars 2024	9 : 6 juin 2024
		10 : 15 mars 2024	10 : 18 juin 2024
		11 : 28 mars 2024	11 : 19 juin 2024
		12 : 3 avril 2024	12 : 20 juin 2024
		13 : 11 avril 2024	13 : 25 juin 2024
		14 : 23 mai 2024	14 : 26 juin 2024
		15 : 6 juin 2024	15 : 27 juin 2024
		16 : 13 juin 2024	16 : 5 septembre 2024
		17 : 20 juin 2024	17 : 10 septembre 2024
		18 : 9 octobre 2024	18 : 11 septembre 2024
		19 : 10 octobre 2024	19 : 12 septembre 2024
			20 : 17 septembre 2024
			21 : 19 septembre 2024
			22 : 1 ^{er} octobre 2024
			23 : 2 octobre 2024
			24 : 3 octobre 2024
			25 : 9 octobre 2024
			26 : 10 octobre 2024
		27 : 19 octobre 2024	
		28 : 21 novembre 2024	
		29 : 26 novembre 2024	
		30 : 28 novembre 2024	

Durée : 40 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 officier ou sous-officier du GF responsable de la formation, 2 formateurs SPP du Sdis 63 investis dans la formation INC et PBE

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 50 h (*formation encadrée en totalité*)

CONDITION D'ACCÈS

Être caporal SPP ou nommable dans l'année

OBJECTIFS

La formation doit permettre à l'apprenant de connaître le rôle du chef d'équipe et d'appréhender les responsabilités qui lui incombent

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Partie 1 : blocs de compétences liés au domaine d'activité du chef d'équipe
- ▶ Partie 2 : blocs de compétences transversales du chef d'équipe

ÉVALUATION

Évaluation certificative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 4 au 8 mars 2024	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2023

FAE SPP Chef d'agrès une équipe

FAE SPP CA 1 EQ

Durée : 96 heures (12 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Cadres du Sdis 63, 3 sous-officiers SPP moniteur SUAP/SR FORAC tout engin, 1 formateur COD 3
Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 120 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être sergent SPP

OBJECTIFS

Le chef d'agrès 1 équipe peut commander seul, ou sous l'autorité d'un COS, les agrès armés par trois sapeurs-pompiers maximum (le chef d'agrès et un binôme). Il assure les opérations de secours qui lui sont confiées. Permettre d'assurer l'emploi de CA une équipe SUAP, PBE, SR, MEA.

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Gérer un sauvetage ou une mise en sécurité
- ▶ Sécuriser la zone d'intervention
- ▶ S'intégrer dans un dispositif d'extinction d'un incendie au moyen d'un élévateur aérien
- ▶ Assurer le commandement d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes
- ▶ Assurer le commandement d'un engin de secours routier
- ▶ Assurer le commandement d'un véhicule interventions diverses

ÉVALUATION

Évaluation certificative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 8 au 9 janvier et du 29 janvier au 2 février et du 5 au 9 février 2024	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2023

FAE SPP chef d'agrès tout engin

FAE SPP CA tout engin

Durée : 80 heures (10 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 officier/sous-officier du GF du grade adjudant, titulaire du FORAC, responsable du stage et 3 officiers/sous-officiers titulaires du FORAC et de la formation chef d'agrès tout engin
Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 100 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Pour les sapeurs-pompiers professionnels, sous-officier du grade d'adjudant

NIVEAU PRÉ-REQUIS

ÊTRE TITULAIRE DES FORMATIONS CHEF D'AGRÈS 1 ÉQUIPE SUAP /PBE/SR/MEA

OBJECTIFS

Analyser une situation opérationnelle en matière d'incendie
Faire assurer l'alimentation d'un dispositif hydraulique
Élaborer une stratégie d'extinction
Diagnostiquer les besoins opérationnels dans l'attente de l'arrivée du chef de groupe
Communiquer

THÈMES ABORDÉS

MODULE 1 :

- ▶ Gestion opérationnelle et commandement

MODULE 2 :

- ▶ Lutte contre les incendies

ÉVALUATION

Évaluation certificative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 6 mai, du 28 au 31 mai et du 3 au 7 juin 2024	Plateau pédagogique Crouël	31/01/2024

Formation SPP sous-officier de garde

SPP S/OFF de garde

Durée : 40 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires : 12 à 16 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

CNFPT et cadres du Sdis

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 50 h (*formation encadrée en totalité*)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être adjudant nommé après le 1^{er} mai 2012

Avoir validé la formation de chef d'agrès tout engin

OBJECTIFS

Connaître les règles et procédures permettant d'assurer la continuité du service

Mettre en œuvre les outils fixés par les règlements du Sdis

Réagir rapidement et efficacement face à toute difficulté survenant dans le cadre de la gestion quotidienne du personnel

THÈMES ABORDÉS

MODULE 1 : CONNAISSANCES GÉNÉRALES

- ▶ Culture administrative, RO, RI, SDACR, compte-rendus, procédures
- ▶ Outils de gestion de la garde

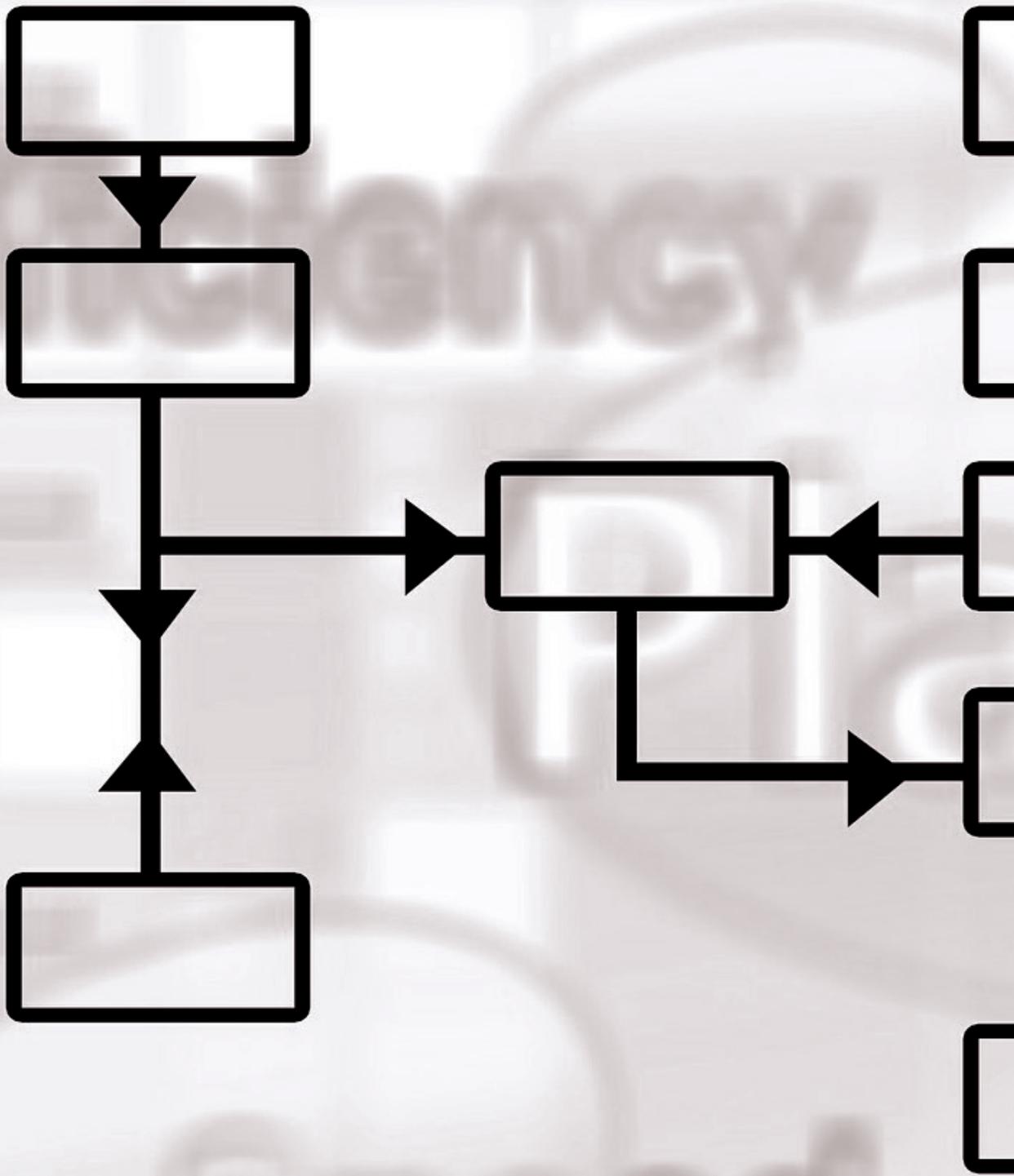
MODULE 2 : MANAGEMENT

- ▶ Gestion du personnel, prévention des conflits, discipline, sanctions

MODULE 3 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- ▶ Hygiène, sécurité individuelle et collective, bien-être au travail
- ▶ Encadrement des activités physiques de la garde
- ▶ Relations extérieures et partenaires privilégiés

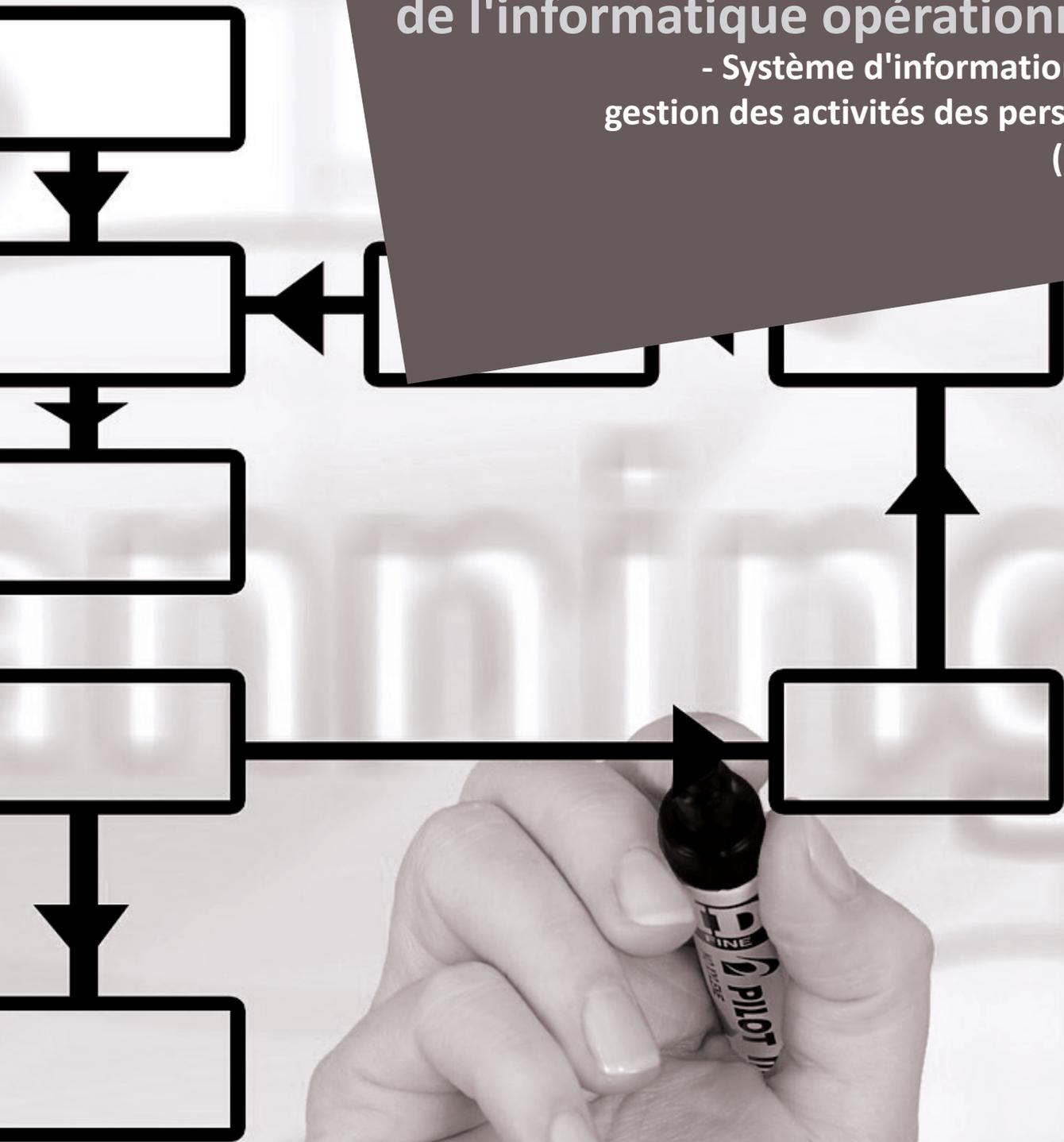
Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 22 au 26 janvier 2024	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2023



Speed

Formations de l'informatique opérationnelle

- Système d'information et de
gestion des activités des personnels
(SIGAP)



Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

GESTIONNAIRES DES ÉQUIPES DE GARDE EN CIE, CIS OU CTA/CODIS SUR SIGAP

FMPA SIGAP CIE CIS CTA

Durée : 4 heures

Nombre de stagiaires : 10 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Membre de la cellule SIGAP

CONDITION D'ACCÈS

Être chef ou adjoint d'un CIS, d'une compagnie, du CTA/Codis

Être affecté au service général d'un CIS ou du CTA/Codis

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Avoir suivi la formation SIGAP

OBJECTIFS

Revoir les différents profils, droits et périmètres d'action

Revoir les fonctionnalités existantes et nouvelles du logiciel

Élaborer un planning anticipé

Décliner le RI sous SIGAP

Prendre en compte les évolutions du logiciel

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Saisie des activités opérationnelles et non opérationnelles
- ▶ Circuit des demandes de congés et d'IHTS
- ▶ Requête de données

Dates		Lieux	Date limite d'inscription
le 14 mars 2024	de 8h à 12h	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2023
le 21 mars 2024			
le 28 mars 2024			
le 11 octobre 2024			30/06/2024
le 18 octobre 2024			
le 25 octobre 2024			

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

GESTIONNAIRES DES PLANNINGS DE SERVICES OU DE CHÂÎNE DE COMMANDEMENT SUR SIGAP

FMPA SIGAP SHR

Durée : 4 heures

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Membre de la cellule SIGAP

CONDITION D'ACCÈS

Chefs de pôle ou compagnie ou service ou chargé de planning d'un pôle/compagnie/service

OBJECTIFS

- Connaître les fonctionnalités du logiciel
- Connaître les différents profils, droits et périmètres d'action
- Comprendre et élaborer un planning
- Connaître et maîtriser les indicateurs

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Saisie des activités opérationnelles et non opérationnelles
- ▶ Circuit des demandes de congés et d'IHTS
- ▶ Requête des données
- ▶ Déclinaison du RI sous SIGAP

Dates		Lieux	Date limite d'inscription
le 14 mars 2024	de 13h30 à 17h30	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2023
le 21 mars 2024			
le 28 mars 2024			
le 11 octobre 2024			30/06/2024
le 18 octobre 2024			
le 25 octobre 2024			

Formation initiale

GESTIONNAIRES DES ÉQUIPES DE GARDE EN CIE, CIS OU CTA/CODIS SUR SIGAP

SIGAP CIE ET CENTRES

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Membre de la cellule SIGAP

CONDITIONS D'ACCÈS

Prioritairement être chef ou adjoint d'un CIS, d'une compagnie, du CTA/Codis

Être affecté au service général d'un CIS ou du CTA/Codis

OBJECTIFS

Connaître les différents profils, droits et périmètres d'action

Connaître les fonctionnalités du logiciel

Comprendre et élaborer un planning

Connaître et maîtriser les indicateurs

Décliner le RI sous SIGAP

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Saisie des activités opérationnelles et non opérationnelles
- ▶ Circuit des demandes de congés et d'IHTS
- ▶ Requête des données

	Dates	Lieux	Date limite d'inscription
Chefs de centre et adjoints	le 8 février 2024	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2023
SPPNO nouveaux arrivés	le 13 février 2024		
PATS gestionnaires de planning	le 15 février 2024		



Photo Sdis 63 : P. PILLAVOINE

Formations communes des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels



Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

FORMATEUR D'ÉQUIPIER SECOURS ROUTIERS

FMPA FOR EQ SR

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 responsable pédagogique SR départemental (ou adjoint) + 2 référents SR des territoires

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être formateur SR affecté dans un centre doté de moyens SR et être inscrit sur la liste d'aptitude pédagogique

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être formateur SR

OBJECTIFS

Mettre en œuvre des techniques pédagogiques adaptées pour animer un module de formation SR

Maîtriser l'emploi des matériels et techniques de secours sur la route

Intégrer une équipe de formateurs SR assurant les formations

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Actualité réglementaire
- ▶ Techniques SR

ÉVALUATION

Évaluation formative continue

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 9 décembre 2024	Plateau pédagogique Crouël	31/08/2024
le 10 décembre 2024		
le 11 décembre 2024		
le 12 décembre 2024		

Formation de formateur SUAP

FORMATEUR EN SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES
FOR SUAP

Durée : 120 heures (15 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 responsable pédagogique, référent départemental SSUAP et COFOR ou son adjoint+ 3 formateurs de formateur SSUAP et FORAC de préférence

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 150 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir satisfait aux tests de l'année 2023

Être caporal minimum

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être à jour de la FMPA SUAP

OBJECTIFS

Acquérir et mettre en œuvre les techniques pédagogiques adaptées à l'enseignement du secours d'urgence à personne

Maîtriser l'emploi des outils pédagogiques, des matériels, des techniques de premiers secours en équipe, des procédures opérationnelles relatives aux missions SUAP

Intégrer une équipe de formateurs assurant les formations SUAP

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Pédagogie pour l'adulte (dont APC)
- ▶ Filière secours et soins d'urgence au sein du Sdis 63

ÉVALUATION

Évaluation continue de certification

	Dates	Lieux	Date limite d'inscription
Module pédagogie générale	du 8 au 12 avril 2024	Plateau pédagogique Crouël	31/12/2023
Module pédagogie appliquée aux PS	du 23 au 27 septembre 2024		
Module pédagogie appliquée au SUAP	du 25 au 29 novembre 2024		
Tests de présélection pour les stages 2025	le 19 septembre 2024	Plateau pédagogique Crouël	31/05/2024

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

FORMATEUR EN SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

FMPA FOR SUAP

Durée : 16 heures (2 jours modules A et B)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 formateurs de formateurs SUAP et FORAC dont le responsable pédagogique, à jour de la FMPA FFSUAP, inscrits sur la liste d'aptitude départementale

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 20 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être formateur SUAP actif

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Formateur SUAP

OBJECTIFS

Mettre en oeuvre les techniques pédagogiques adaptées à l'enseignement SUAP

Maîtriser l'emploi des outils pédagogiques, des matériels, des techniques de premiers secours en équipe, des procédures opérationnelles relatives aux missions SUAP

THÈMES ABORDÉS

Journée A : FC domaine des premiers secours

Journée B : FMPA complément professionnel

THÉORIE

- ▶ Actualité en secourisme
- ▶ Procédures opérationnelles en SUAP

PRATIQUE

- ▶ Réactualisation des techniques
- ▶ Être acteur du maintien des acquis de l'équipe SUAP

ÉVALUATION

Évaluation formative

FMPA FOR SUAP

	Mars 2024	Avril 2024	Octobre 2024	Novembre 2024
Module A 1 jour	le 8, 9, 11, 12, 14, 15, 16, 18, 21, 22, 23, 27, 28 ou 29	le 2, 5 ou 6		
Module B 1 jour			le 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11 ou 12	le 12, 14, 15, 16, 18, 19, 21, 22 ou 23
Date limite d'inscription	30/11/2023	31/12/2023	30/06/2024	31/07/2024
Lieu	Plateau pédagogique Crouël			

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

FORMATEUR DE FORMATEUR EN SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

FMPA FF SUAP

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Référents départementaux

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être formateur de formateur SUAP actif

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Formateur de formateur SUAP

Formateur accompagnateur FORAC

OBJECTIFS

Concevoir les contenus de formation continue des formateurs SUAP

S'informer des évolutions à venir ou des réflexions engagées à l'échelon national et départemental

Partager, de façon collégiale, des expériences et analyser les retours de terrain afin d'améliorer les compétences collectives

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

▶ Actualités relatives aux instructions ministérielles et décisions départementales

PRATIQUE

▶ Mettre en œuvre les travaux sur la formation continue des formateurs SUAP

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 2 février 2024	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2023
le 10 février 2024		

Formation de formateur secours et soins d'urgence aux personnes

BILAN XABCDE

FSUAP XABCDE

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 24 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Formateurs externes de Life support France

CONDITION D'ACCÈS

Être formateur SUAP à jour de sa FMPPA

Être investi dans le domaine de la formation SUAP au sein du Sdis 63

OBJECTIF

Participer activement à la mise en œuvre et au développement du bilan XABCDE au sein du Sdis 63

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Méthodologie de l'évaluation XABCDE
- ▶ Spécificité du bilan en traumatologie, pédiatrie, médecine et gériatrie

ÉVALUATION

Évaluation certificative continue

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
1 session de 2 jours à définir	À définir	
1 session de 2 jours à définir		

Journée thématique

PÉDIATRIE EN SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

PEDIATRIE SUAP

Durée : 4 heures

Nombre de stagiaires : environ 20

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 ISP

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 5 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être chef d'agrès SUAP ou FOR SUAP

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Être sensibilisé à la prise en charge d'un enfant lors d'une mission de secours à personne

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Abordage de l'enfant - bilan
- ▶ Les signes d'alerte
- ▶ Particularité de la douleur chez l'enfant
- ▶ Prise en compte de l'entourage

ÉVALUATION

Pas d'évaluation

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
4 dates à définir	Compagnie ou plateau pédagogique Crouël	

Formation de formateur TEA

FORMATEUR AUX TECHNIQUES D'ENGAGEMENT ET D'ATTAQUE FOR TEA

Durée : 80 heures (10 jours)

Nombre de stagiaires : 8 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Référent de la filière caisson du GF
FFTEA/FTEA

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 100 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

SPV ou SPP,
Être apte toutes missions sans restriction
Être caporal-chef minimum

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du FORAC ou ACPRO minimum, déjà impliqué sur les formations « incendie »

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

Oui, Enasis GDO / GTO Incendie

OBJECTIFS

Animer les briefing/debriefing ainsi que les séquences de brûlage dans le caisson d'observation et d'étude des phénomènes thermiques (COEPT).

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Compréhension du système feu
- ▶ Mise en œuvre des GDO / GTO Incendie
- ▶ Maîtrise de l'outil pédagogique
- ▶ Sécurité sur les exercices

ÉVALUATION

Évaluation continue de certification

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 8 au 12 janvier 2024 et du 15 au 19 janvier 2024	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2023

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

FORMATEUR AUX TECHNIQUES D'ENGAGEMENT ET D'ATTAQUE

FMPA FTEA

Durée : 32 heures (4 jours)

Nombre de stagiaires : 6 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 officier/sous-officier du GF, formateur accompagnateur, FFTEA

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 40 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être inscrit sur la liste d'aptitude des FTEA ou FFTEA

OBJECTIFS

Participer à chacune des sessions A, B,C, et D, soit 4 jours de FMPA annuellement : 1 par trimestre

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Perfectionnement sur les rôles de "Doorman" et "Sécu" du COEPT
- ▶ Maîtrise de la sémantique
- ▶ Mise en œuvre des nouveaux scénarios pédagogiques

ÉVALUATION

Évaluation formative

	Dates	Lieux	Date limite d'inscription
Session A	le 11, 12, 18, ou 19 mars 2024	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2023
Session B	le 3, 4, 10 ou 11 juin 2024		29/02/2024
Session C	le 9, 10, 16, ou 17 septembre 2024		31/05/2024
Session D	le 2, 3, 9 ou 10 décembre 2024		31/08/2024

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis DES FORMATEURS INCENDIE ÉQUIPIER ET CHEF D'EQUIPE INC ET PBE FMFA FOR INC et PBE EQ/CE

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 cadre du GF responsable pédagogique et 1 formateur accompagnateur

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

SPP et SPV participant à l'encadrement des modules INC et PBE en FI et FAE CE

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être FORAC INC inscrit sur la liste d'aptitude pédagogique de l'année N

OBJECTIFS

Analyser l'activité de l'apprenant

Co-construire le parcours de professionnalisation

Concevoir et mettre en œuvre des MSP

Concevoir et mettre en œuvre des APP

Adopter la posture de formateur accompagnateur en formation incendie

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Préparation et étapes de la formation
- ▶ Les processus de la compétence
- ▶ La valorisation
- ▶ Méthodes et techniques pédagogiques

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 26 janvier 2024	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2023
le 2 février 2024		
le 9 mars 2024		
le 15 novembre 2024		31/07/2024
le 19 novembre 2024		
le 30 novembre 2024		
le 13 décembre 2024		31/08/2024
le 19 décembre 2024		

Formation de maintien de perfectionnement des acquis

FORMATEUR CHEF D'AGRÈS 1 ÉQUIPE

FMPA FOR CA 1 EQ

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 cadre du GF responsable pédagogique

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être SPP ou SPV participant à l'encadrement des formations CA 1 équipe

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être FORAC FSUAP ou FORAC INC

OBJECTIFS

Analyser l'activité de l'apprenant

Cadrage des formations

Résoudre les problématiques des formations

Adopter la posture de formateur-accompagnateur en formation SUAP/PBE

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Préparation et étapes de la formation
- ▶ Les processus de la compétence
- ▶ La valorisation
- ▶ Méthodes et techniques pédagogiques

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 5 décembre 2024	Plateau pédagogique Crouël	31/08/2024
le 12 décembre 2024		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

FORMATEUR INCENDIE CHEF D'AGRÈS TOUT ENGIN

FMPA FOR INC CA TE

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 cadre du GF responsable pédagogique + 1 formateur-accompagnateur

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être SPP ou SPV participant à l'encadrement des formations CA tout engin

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être FORAC ou FOR INC avec VAE en cours

Être titulaire de la FAE CATE

OBJECTIFS

Analyser l'activité de l'apprenant

Co-construire le parcours de professionnalisation

Concevoir et mettre en œuvre des MSP

Concevoir et mettre en œuvre des APP

Adopter la posture de formateur-accompagnateur en formation incendie

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Préparation et étapes de la formation
- ▶ Les processus de la compétence
- ▶ La valorisation
- ▶ Méthodes et techniques pédagogiques

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 19 janvier 2024	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2023
le 11 décembre 2024		31/08/2024

Formation d'accompagnateur de proximité ACPRO

Durée : 21 heures (3 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 COFOR responsable pédagogique et 1 FORAC au minimum

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 27 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être SPV ou SPP

Posséder de solides connaissances dans, au moins, un domaine d'activité (SUAP, SR, INC, PBE)

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Chef d'équipe ou chef d'agrès 1 équipe minimum

OBJECTIFS

Être capable d'encadrer la FMPP de son centre ou d'une spécialité

Être capable de tutorer un futur apprenant, avant le début du stage

Être capable d'accompagner un apprenant après son stage pour lui permettre d'accéder au niveau de compétence attendu

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Comprendre les différences MSP / APP
- ▶ Être capable de préparer un exercice adapté aux compétences recherchées
- ▶ Être capable de mener un débriefing après avoir évalué les compétences recherchées
- ▶ Être capable d'accompagner un apprenant ou un personnel opérationnel pour qu'il s'auto-évalue et prenne conscience de ses axes de progression

ÉVALUATION

Évaluation formative avec délivrance d'une attestation

		Dates	Lieux	Date limite d'inscription
Ambert	Module A	le 2 mars	CIS Ambert	30/11/2023
	Module B	les 29 et 30 mars		
Les Ancizes		du 12 au 14 février	CIS Les Ancizes	
Sdis 63		à la demande des compagnies en fonction des besoins	à définir	

Formation de maintien de perfectionnement des acquis

ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITÉ (ACPRO)

FMPA ACPRO

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 FORAC responsable pédagogique et 2 formateurs-accompagnateurs

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Connaître et maîtriser un domaine de compétence particulier (SUAP, INC, SR ...)

Être ACPRO depuis plus de 2 ans

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être ACPRO

OBJECTIFS

Revoir les notions essentielles du rôle d'un ACPRO au sein du CIS ou d'une unité spécialisée

Appréhender l'intégration de l'ACPRO dans une équipe pédagogique

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Aborder les difficultés rencontrées par les ACPRO
- ▶ Revoir et comprendre les différences entre MSP et APP
- ▶ Revoir et comprendre l'intérêt du débriefing et de l'auto-évaluation
- ▶ Insister sur le rôle du tuteur pour les apprenants inscrits à un stage

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir par chacune des compagnies en fonction du besoin	à définir	

Formation de formateur accompagnateur FORAC

Durée : 35 heures (5 jours)

Réaliser à l'issue du stage une période de tutorat de 5 jours accompagnée par un COFOR sur un stage défini par l'équipe pédagogique

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 COFOR identifiés par le GF

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 45 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être SPP ou SPV titulaire de l'ACPRO et à jour de sa FMPA

OBJECTIF

Encadrement des formations initiales et d'adaptation à l'emploi

Accompagner et faire progresser les apprenants

Être capable de déterminer un plan de développement des compétences pour un apprenant en difficulté

Être capable de former un accompagnateur de proximité

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Accompagner l'apprenant dans son auto-diagnostic des compétences acquises à développer
- ▶ Co-construire avec l'apprenant son parcours de professionnalisation
- ▶ Former un groupe d'adultes à des fins professionnelles
- ▶ S'intégrer dans une démarche d'amélioration continue
- ▶ Deuxième semaine en immersion définie lors du module en présentiel

ÉVALUATION

Évaluation continue

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 5 au 9 février 2024	CIS Ennezat	30/11/2023
du 16 au 20 septembre 2024		31/05/2024

Formation de maintien de perfectionnement des acquis

FORMATEUR ACCOMPAGNATEUR (FORAC)

FMPA FORAC

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 COFOR de filières différentes

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (*formation encadrée en totalité*)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être FORAC depuis plus d'un an

NIVEAU PRÉ-REQUIS

FORAC

OBJECTIFS

Se préparer pour assurer la formation continue des ACPRO

Revoir les principes de base de la pédagogie générale

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Mise en place d'une MSP et d'un APP accompagnés de leur débriefing et de l'auto-évaluation
- ▶ Prendre connaissance du chronogramme des FMPA ACPRO
- ▶ Les étapes d'un stage de perfectionnement ou d'avancement et le rôle du FORAC pour chacune d'entre elles

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir	Plateau pédagogique Crouël	

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CONCEPTEUR DE FORMATION

FMPA COFOR

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : COFOR du Sdis 63

NIVEAU D'ENCADREMENT

Concepteur de formation référent départemental de la filière ou concepteur désigné

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être SPP ou SPV titulaire du COFOR

NIVEAU PRÉ-REQUIS

COFOR

OBJECTIF

Préparer l'encadrement des formations du domaine du développement des compétences de l'année à venir
Rester sur la liste d'aptitude pédagogique

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Répartition des COFOR sur l'encadrement des stages ACPRO et FORAC
- ▶ Conception des FMPA FORAC et ACPRO de l'année à venir
- ▶ État des apprenants FORAC en cours de formation
- ▶ Rappels sur le rôle du COFOR dans le suivi du FORAC apprenant lors de sa période tutorée de 5 jours

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 22 janvier 2024	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2023

Test d'accès à la fonction d'encadrant des activités physiques

Test EAP 1

Durée : 4 heures

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 sapeurs-pompiers titulaires de l'EAP 2 minimum

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 5 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être SPP ou SPV apte toutes missions

OBJECTIF

Satisfaire aux épreuves de sélection en pré-requis à la formation

THÈMES ABORDÉS

TESTS SPORTIFS indicateurs de la condition physique (niveau moyen)

- ▶ Luc léger
- ▶ Test de killy
- ▶ Tractions
- ▶ Pompes
- ▶ Souplesse
- ▶ Gainage
- ▶ Entretien de motivation pour entrer dans la filière EAP du Sdis 63 (5 à 10 min)

ÉVALUATION

Évaluation de l'aptitude

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 9 février 2024	CIS Clermont-Ferrand	30/11/2023
le 27 septembre 2024		31/05/2024

Formation d'encadrement des activités physiques des sapeurs-pompiers NIVEAU 1

EAP 1

Durée : 40 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

EAP 3, EAP 2 titulaire de l'UV

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 50 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être SPP ou SPV apte toutes missions justifiant de 3 ans de service

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Avoir satisfait aux tests de sélection (février ou septembre) et d'accès à la filière EAP du Sdis 63

OBJECTIF

Connaître les bases de l'entraînement physique des sapeurs-pompiers pour maintenir une condition physique opérationnelle en respectant la sécurité et la santé des agents

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Échauffement
- ▶ Renfort musculaire
- ▶ Tests d'aptitudes physiques
- ▶ Encadrement des séances physiques généralisées - ICP - PAO

ÉVALUATION

Évaluation certificative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 8 au 12 avril 2024	CIS Riom	31/12/2023
du 18 au 22 novembre 2024		31/07/2024

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

ÉDUCATEURS DES ACTIVITÉS PHYSIQUES 1 ET 2

FMPA EAP 1/2

Durée : 16 heures (2 jours)

1 jour formation + 1 jour d'encadrement d'épreuves sportives

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 conseiller technique sportif (EAP3) et un Formateur référent (EAP 2)

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 20 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être EAP 1 ou 2 depuis au moins 2 ans

Formation obligatoire tous les 2 ans pour figurer sur la liste de la spécialité EAP

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire de l'EAP 1 ou 2

OBJECTIFS

Se situer dans le nouvel environnement EAP

Participer à l'organisation d'une épreuve sportive prévue au calendrier départemental

1 journée de FMPA obligatoire tous les deux ans pour être sur la LAP

1 journée en qualité de jury d'arbitrage sur les manifestations sportives (cross et PSSP) par an

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Réglementation sportive
- ▶ Tests d'aptitude physique
- ▶ Retour d'expérience sur la prévention des risques

ÉVALUATION

Aucune

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 15 février 2024	CIS Clermont-Ferrand	30/11/2023
le 21 mars 2024	CIS Issoire	
le 26 septembre 2024	CIS Thiers	31/05/2024
le 28 novembre 2024	CIS Riom	31/07/2024

1 journée de FMPA OBLIGATOIRE tous les 2 ans pour être sur la LAP
1 journée en qualité de jury d'arbitrage sur les manifestations sportives ou ICP de recrutement SPV / SPP ou encadrement des épreuves d'aptitude physique concours SPP

Formation d'encadrement des activités physiques

MODULE COMPLÉMENTAIRE JUGE ARBITRE

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

EAP 3, EAP 2 titulaire de l'UV

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 20 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être EAP 1

ENSEIGNEMENT À DISTANCE À EFFECTUER

OUI, ressources Enasis

OBJECTIF

Connaître les règlements des épreuves sportives statutaires, les techniques de chronométrage

THÈMES ABORDÉS

En attente de la réforme du règlement des épreuves athlétiques et du PSSP

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 23 au 24 mai 2024	CIS Riom	31/01/2024

Formation d'encadrement des activités physiques

MODULE COMPLÉMENTAIRE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

EAP JSP

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

EAP 3, EAP 2 titulaire de l'UV

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 20 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être EAP 1 ou animateur JSP

OBJECTIF

Connaître les bases de l'entraînement physique des Jeunes sapeurs-pompiers pour les préparer aux épreuves du brevet et aux épreuves sportives statutaires

THÈMES ABORDÉS

En attente de la réforme du règlement des épreuves athlétiques et du PSSP et réforme du Brevet de JSP éventuelle

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
les 7 et 8 novembre 2024	CIS Riom	31/07/2024

Formation de chef de centre

CHEF DE CENTRE ET ADJOINT

Chef CIS

Durée : 40 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 responsable pédagogique du pôle Ressources

Intervenants des services supports spécifiques à chaque thématique traitée

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 50 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Occuper les fonctions de chef de centre ou d'adjoint (ou de Cie) ou être amené à les occuper dans un délai d'1 an
OBLIGATOIRE TOUS LES 5 ANS ET DANS L'ANNÉE QUI SUIT LA PRISE DE FONCTION

OBJECTIFS

Acquérir les points de repères essentiels concernant le fonctionnement du Sdis 63

Connaître les principes des procédures simples administratives

Connaître les responsabilités qui incombent dans la gestion du centre

Comprendre les carrières des SPV

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Compétences et organisation du Sdis 63
- ▶ Procédures
- ▶ Droits et obligations
- ▶ Évolution des carrières
- ▶ Récompenses et sanctions
- ▶ SQVS et protection sociale
- ▶ Mises en situation managériales
- ▶ Accompagnement managérial

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 10 au 14 juin 2024	Plateau pédagogique Crouël	29/02/2024
du 14 au 18 octobre 2024		30/06/2024



Formations de conduite



Permis poids lourd PPL (permis C)

Durée : 92 heures

Nombre de stagiaires : 14 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 formateur de l'école de conduite départementale

CONDITIONS D'ACCÈS

Être affecté au sein d'un CIS du CDSP disposant d'au moins 1 engin de plus de 3.5 T

La priorité est donnée aux CIS en déficit de conducteur poids lourd

Être âgé de 21 ans minimum

Être titulaire du permis VL (permis B) depuis plus de 2 ans

ÊTRE EN POSSESSION D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ VALIDE

ATTENTION : DATE LIMITE D'INSCRIPTION PORTÉE À 4 MOIS EN AMONT DE LA FORMATION

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être SPP titulaire ou SPV depuis plus de 3 ans, ayant la formation initiale

OBJECTIF

Obtenir le permis poids lourd et conduire les engins lourds du CIS, **2 POSSIBILITÉS :**

- Session en alternance sur 10 semaines

OU

- Session bloquée sur 3 semaines

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Code
- ▶ Plateau théorique

PRATIQUE

- ▶ Plateau pratique
- ▶ Conduite

ÉVALUATION

Examen écrit et pratique

Code		Plateau			Conduite		Date limite d'inscription	
Formation	Examen	Théorie	Pratique	Examen	Conduite	Examen		
Session débutée en 2023								
Session débutée en 2023								
les 13, 14 et 15 février 2024	le 15 février	les 16, 20 et 21 février	du 13 au 28 décembre 2023 et les 8 et 9 janvier 2024	le 10 ou 11 janvier 2024	du 2 janvier au 6 février 2024	le 7 ou le 8 février 2024		
les 24, 25 et 30 avril 2024	le 30 avril	les 2, 3 et 7 mai	du 22 février au 7 mars	le 8 ou le 12 mars	du 13 mars au 17 avril	le 14 ou le 15 février 2024		
les 29, 30 et 31 juillet 2024	le 31 juillet	les 1 ^{er} , 5 et 6 août	du 14 au 30 mai	le 31 mai ou le 4 juin	du 5 juin au 10 juillet	le 11 ou le 12 juillet	30/11/2023	
les 21, 22 et 23 août 2024	le 23 août	les 27, 28 et 29 août	les 7 et 8 août et du 19 au 28 août	le 29 août	du 4 novembre au 5 décembre	le 9 ou le 10 décembre	31/03/2024	
les 5, 6 et 7 novembre 2024	le 7 novembre	les 8, 12 et 13 novembre	du 30 août au 13 septembre	le 17 ou le 18 septembre	du 19 septembre au 25 octobre	le 29 ou le 30 octobre	30/04/2024	
les 11, 12 et 16 décembre 2024	le 16 décembre	les 17, 18 et 19 décembre	du 14 au 29 novembre	le 3 décembre	du 4 au 20 décembre, le 31 décembre 2024 et 11 jours en janvier 2025	dates à définir en 2025	31/07/2024	
					dates à définir en 2025			31/08/2024

Formation à la conduite

CONDUCTEUR ENGIN POMPE

COD 1

Durée : 32 heures (4 jours)

Nombre de stagiaires : 8 minimum - 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 formateurs COD 3 FORAC (1 sous-officier titulaire du COD 1 et du FORAC) + 2 jurys COD 3 FORAC n'ayant pas encadré la formation

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 36 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être titulaire du permis de conduire en cours de validité (hors période probatoire) ou brevet militaire de conduite
Avoir conduit régulièrement depuis l'obtention du permis C

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Maîtriser parfaitement les manœuvres incendie

Posséder les notions d'hydraulique

Être dans un CIS ayant au moins un engin pompe poids lourd

OBJECTIFS

S'intégrer et se responsabiliser dans les fonctions de conducteur

Mettre en œuvre les équipements pour réaliser les missions de manière adaptée à la situation et en toute sécurité
Surveiller, analyser et identifier un dysfonctionnement et si possible y remédier

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Responsabilité et sécurité
- ▶ Mécanique
- ▶ Hydraulique
- ▶ Pompes et amorceurs

PRATIQUE

- ▶ Alimentation de la pompe et des établissements
- ▶ Assurer la constance hydraulique
- ▶ Conduite de véhicules poids lourd
- ▶ Précautions d'utilisation d'une pompe

ÉVALUATION

Évaluation certificative en fin de stage : écrit, pratique et oral

Compagnies	Dates	Lieux - CIS	Date limite d'inscription
Ambert	du 25 au 28 mars 2024	Ambert	30/11/2023
Ancizes	du 23 au 26 septembre 2024	St-Gervais-d'Auvergne	31/05/2024
Aubière	du 5 au 8 novembre 2024	Aubière	31/07/2024
Cournon-d'Auvergne	du 21 au 24 mai 2024	Cournon-d'Auvergne	31/01/2024
Issoire	du 11 au 14 mars 2024	St Germain-Lembron	30/11/2023
Riom	du 4 au 7 mars 2024	Riom	30/11/2023
Rochefort-Montagne	du 23 au 26 avril 2024	La Bourboule	31/12/2023
Thiers	du 9 au 12 janvier 2024	Courpière	30/11/2023

Formation à la conduite

CONDUCTEUR TOUT TERRAIN

COD 2

Durée : 44 heures
(dont une manœuvre de nuit - 5 jours)

Nombre de stagiaires : 8 minimum - 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 formateur titulaire COD 3 FORAC pour 3 apprenants

4 formateurs COD 3 FORAC n'ayant pas encadré la formation pour le jury

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 55 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Affectation de l'agent dans un CIS possédant au moins un engin poids lourd tout terrain (CCF)

Être titulaire du permis de conduire en cours de validité (hors période probatoire) ou brevet militaire de conduite

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du COD 1

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

Les stagiaires doivent se rendre sur Enasis pour consulter les documents pédagogiques mis à disposition.

Chemin d'accès: Spécialités - COD - COD2

OBJECTIFS

Mettre en œuvre les équipements et les dispositifs spécifiques de franchissement, pour réaliser les missions de manière adaptée à la situation et en toute sécurité

Savoir reconnaître la zone d'évolution dans ses trois dimensions

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Connaissance des possibilités techniques des équipements et des dispositifs spécifiques de franchissement
- ▶ Connaissance des règles de sécurité afférentes à la prise en compte et à la conduite d'un véhicule tout terrain

PRATIQUE

- ▶ Reconnaissance et analyse de la zone d'évolution
- ▶ Appréhension et maîtrise du gabarit pour la conduite de l'engin en zone tout terrain de jour et de nuit
- ▶ Mise en œuvre des équipements et des dispositifs de franchissement
- ▶ Manœuvre de l'auto protection et l'auto dégagement en sécurité

ÉVALUATION

Évaluation certificative en fin de stage : écrit, pratique et oral

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 13 au 17 mai 2024	CIS St Genès-Champanelle Circuit de Charade	31/01/2024
du 23 au 27 septembre 2024		31/05/2024
du 7 au 11 octobre 2024		30/06/2024

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CONDUCTEUR TOUT TERRAIN COD 2

FMPA COD 2

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 8 minimum - 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 formateur titulaire du COD 3 FORAC pour 3 apprenants

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Affectation de l'agent dans un CIS possédant au moins un engin poids lourd tout terrain

Être titulaire du permis de conduire en cours de validité (hors période probatoire) ou brevet militaire de conduite

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du COD 2 ou être recyclé depuis plus de 5 ans

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

Les stagiaires doivent se rendre sur Enasis pour consulter les documents pédagogiques mis à disposition.

Chemin d'accès: spécialités - COD - COD2

OBJECTIF

Actualiser ses connaissances et se mettre en situation professionnelle

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Rappel des possibilités techniques des équipements et des dispositifs spécifiques de franchissement
- ▶ Rappel des règles de sécurité afférentes à la prise en compte et à la conduite d'un véhicule tout terrain

PRATIQUE

- ▶ Reconnaissance et analyse de la zone d'évolution
- ▶ Appréhension et maîtrise du gabarit pour la conduite de l'engin en zone tout terrain de jour et de nuit
- ▶ Mise en œuvre des équipements et des dispositifs de franchissement
- ▶ Manœuvre de l'auto protection et l'auto dégagement en sécurité

ÉVALUATION

Évaluation fomative

Dates au choix	Lieux	Date limite d'inscription
le 6 ou le 7 mai 2024	Courpière domaine des Gorcias - Vollore-Montagne	31/01/2024
le 29 ou le 30 avril 2024	St Genès-Champanelle Circuit de Charade	31/12/2023
le 21 ou le 22 mai 2024		31/01/2024
le 27 ou le 28 ou le 29 ou le 30 mai 2024		
le 14 ou le 15 ou le 16 octobre 2024		30/06/2024

Formation à la conduite

CONDUCTEUR VÉHICULE DE LIAISON TOUT TERRAIN

VLTT

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 8 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 FORAC conduite / COD 3 pour 2 apprenants

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être titulaire du permis de conduire en cours de validité (hors période probatoire) ou brevet militaire de conduite

Être affecté sur la chaîne de commandement, ou au PSSM et participer à la colonne SEAUV

OBJECTIFS

Mettre en œuvre les dispositifs spécifiques de franchissement, pour réaliser les missions de manière adaptée à la situation et en toute sécurité

Savoir reconnaître la zone d'évolution dans ses trois dimensions

Actualiser ses connaissances et se mettre en situation professionnelle

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Rappel des possibilités techniques des dispositifs spécifiques de franchissement
- ▶ Rappel des règles de sécurité afférentes à la prise en compte et à la conduite d'un véhicule tout terrain

PRATIQUE

- ▶ Reconnaissance et analyse de la zone d'évolution
- ▶ Mise en œuvre des dispositifs de franchissement

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 23 ou le 24 mai 2024	Courpière domaine des Gorcias - Vollre-Montagne	31/01/2024

Permis de plaisance option eau intérieure PPOEI

Durée : 20 heures

Nombre de stagiaires : 6 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Stage réalisé par un prestataire extérieur au Sdis

CONDITIONS D'ACCÈS

Être SAV, SAL ou être positionné dans un centre de secours détenteur d'une embarcation (max 8 par centre)
Savoir nager, diplôme réalisation 100 m nage libre

OBJECTIFS

Avoir les connaissances générales de la navigation en eau intérieure du bateau et de sa sécurité
Conserver la maîtrise de son bateau et de sa vitesse
Respecter les règles de navigation en eau intérieure

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Code de la navigation
- ▶ Pratique : matelotage, préparatifs et mise en marche, appareillage, accostage, évolution, sauvetage

ÉVALUATION

Évaluation certificative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir	À définir	

Conducteur embarcation COD 4

Durée : 24 heures (3 jours)

Nombre de stagiaires : 6 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 référent du nautique + 2 chefs d'unités

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 30 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être dans un CIS détenteur d'une embarcation, être SAV ou SAL

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Permis fluvial

OBJECTIF

Connaissance des différentes embarcations du Sdis

Travail avec les SAV/SAL

Différentes manœuvres

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Abordage de victimes, sauveteurs, berges
- ▶ Appareillage, accostage, évolution, sauvetage
- ▶ Travail avec GRIMA

ÉVALUATION

Évaluation certificative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 1 ^{er} au 3 octobre 2024	À définir	30/06/2024

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CONDUCTEUR EMBARCATION COD 4

FMPA COD 4

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 8 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 chefs d'unités secours nautique

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Permis fluvial et stage COD 4 ou CEN ou Conducteur embarcation

OBJECTIF

Remise à niveau conduite embarcation

Connaissance des différentes embarcations du Sdis

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Abordage de victimes, sauveteurs, berges
- ▶ Appareillage, accostage, évolution, sauvetage
- ▶ Travail avec GRIMA

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates au choix	Lieux	Date limite d'inscription
le 25 ou 26 ou 27 ou 28 ou 29 mars 2024	CIS Issoire	30/11/2023

Conducteur échelien COD 6

Durée : 32 heures (4 jours)

Nombre de stagiaires : 4 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 formateur titulaire COD 3 FORAC pour 4 stagiaires

2 jurys COD 3 FORAC n'ayant pas encadré la formation pour l'évaluation

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 40 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Affectation de l'agent dans un CIS possédant un moyen élévateur aérien

Être titulaire du permis de conduire PL en cours de validité (hors période probatoire) ou brevet militaire de conduite

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du COD 1 depuis plus d'1 an

Test d'aisance en hauteur sur échelle aérienne (accéder par les échelons)

OBJECTIFS

Se former spécifiquement au moyen aérien affecté dans son CIS

Mettre en œuvre les équipements et les dispositifs spécifiques d'un moyen élévateur aérien

Savoir reconnaître la zone d'évolution dans ses trois dimensions

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Connaissance des possibilités techniques de l'échelle et des équipements
- ▶ Connaissance des dangers potentiels liés à l'environnement
- ▶ Pannes probables

PRATIQUE

- ▶ Reconnaissance, analyse et détermination de la zone d'évolution
- ▶ Réalisation des possibilités de stabilisation en fonction des missions
- ▶ Manipulation de l'échelle aérienne et des équipements
- ▶ Appliquer les procédures en cas de panne

ÉVALUATION

Évaluation certificative

Compagnies	Dates	Lieux	Date limite d'inscription
Ambert	du 16 au 19 septembre 2024	CIS Ambert	31/05/2024
Les Ancizes	du 14 au 17 octobre 2024	CIS Les Ancizes-Comps	30/06/2024
Aubière	à définir		
Clermont-Ferrand	à définir		
Issoire	du 8 au 11 janvier 2024	CIS Issoire	30/11/2023
Rochefort-Montagne	du 8 au 11 octobre 2024	CIS La Bourboule	30/06/2024

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CONDUCTEUR ET CHEF D'AGRÈS MEA

FMPA MEA

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 8 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 COD 3 FORAC

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être affecté dans un CIS possédant un moyen élévateur aérien

Être titulaire du permis de conduire PL en cours de validité (hors période probatoire) ou brevet militaire de conduite

Être chef d'agrès ou conducteur MEA

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du COD 6 depuis plus de 3 ans ou chef d'agrès 1 équipe MEA

OBJECTIFS

Mettre en œuvre les équipements et les dispositifs spécifiques avec l'échelle aérienne du centre et l'échelle de réserve, pour réaliser les missions de manière adaptée à la situation en toute sécurité

Savoir reconnaître la zone d'évolution dans ses trois dimensions

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Connaître les possibilités techniques de l'échelle et des équipements
- ▶ Connaître les dangers potentiels liés à l'environnement
- ▶ Identifier les pannes probables

PRATIQUE

- ▶ Reconnaître, analyser et déterminer la zone d'évolution
- ▶ Réaliser les possibilités de stabilisation en fonction des missions
- ▶ Manipulation de l'échelle aérienne et des équipements en toute sécurité
- ▶ Appliquer les procédures en cas de panne

ÉVALUATION

Évaluation diagnostique début de stage : écrit

Évaluation sommative en fin de stage : pratique et oral

Dates	Lieux - CIS	Date limite d'inscription
À définir au sein des CIS armés d'un MEA	Ambert, Thiers, Montaigut-en-Combraille, Besse, Riom, Clermont-Ferrand, La Bourboule, Chamalières, Issoire, Cournon-d'Auvergne, Les Ancizes, GF	

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

FORMATEUR DE CONDUITE

FMPA COD 3

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 6 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 conseiller technique de zone COD 3

1 conseiller technique départemental COD 3 FORAC

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 20 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Obligatoire pour les titulaires de la spécialité COD 3

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être formateur COD 3 en activité

OBJECTIFS

Adaptation aux réformes d'enseignement

Maintien sur liste d'aptitude COD 3

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Mise en situation professionnelle
- ▶ Animation d'un atelier pédagogique personnalisé

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir	CIS Vollore-Montagne	
À définir	CIS St Genès-Champanelle	

Formation à la conduite

CONDUITE SÉCURISÉE DE VÉHICULES LÉGERS

CSEC VL

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 formateurs COD 3 FORAC + 2 moniteurs externes

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 20 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être agent du Sdis 63

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du permis B valide

OBJECTIFS

Être sensibilisé aux risques routiers

Connaître et comprendre les comportements dynamiques d'un véhicule terrestre à moteur

Adapter et maîtriser sa conduite en situations courantes et particulières

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Réactions face à un danger
- ▶ Maniabilité du volant

PRATIQUE

- ▶ Installation et position de conduite
- ▶ Freinage
- ▶ Maniabilité du volant
- ▶ Sécurités actives embarquées (ABS, SSP...)
- ▶ Dérives d'un véhicule léger au sol à faible adhérence

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 5 au 6 mars 2024	Circuit d'Issoire - CEERTA	30/11/2023
du 26 au 27 mars 2024		
du 4 au 5 juin 2024		29/02/2024
du 10 au 11 septembre 2024		31/05/2024
du 1 ^{er} au 2 octobre 2024		30/06/2024

Formation à la conduite

CONDUITE SÉCURISÉE DE VÉHICULES UTILITAIRES

CSEC VU

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 formateurs COD 3 FORAC + 2 moniteurs externes

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 20 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être conducteur SP de VSAV ou CID

Être conducteur PAT, utilisateur de véhicule utilitaire pour ses fonctions

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du permis B valide

OBJECTIFS

Être sensibilisé aux risques routiers

Connaître et comprendre les comportements dynamiques d'un véhicule terrestre à moteur

Adapter et maîtriser sa conduite en situations courantes et particulières

THÈMES ABORDÉS

PRATIQUE

- ▶ Installation et position de conduite
- ▶ Maniabilité du volant
- ▶ Freinage

- ▶ Sécurités actives embarquées (ABS, SSP...)
- ▶ Dérives d'un véhicule léger au sol à faible adhérence

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 2 au 3 avril 2024	Circuit d'Issoire - CEERTA	31/12/2023
du 9 au 10 avril 2024		31/05/2024
du 17 au 18 septembre 2024		31/07/2024
du 5 au 6 novembre 2024		

Formation à la conduite sécurisée

CONDUITE SÉCURISÉE DE VÉHICULES POIDS LOURDS

CSEC PL

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 formateurs COD 3 FORAC formés à l'utilisation du matériel + 2 moniteurs externes

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 20 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être conducteur sapeur-pompier poids lourd

Être conducteur PAT, utilisateur de PL pour ses fonctions

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du permis C valide ou brevet militaire de conduite PL

OBJECTIFS

Être sensibilisé aux risques routiers

Connaître et comprendre les comportements dynamiques d'un véhicule terrestre à moteur

Adapter et maîtriser sa conduite en situations courantes et particulières

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Installation position de conduite
- ▶ Maniabilité du volant

PRATIQUE

- ▶ Installation et position de conduite
- ▶ Freinage
- ▶ Maniabilité du volant
- ▶ Sécurités actives embarquées (ABS, SSP...)

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 19 au 20 novembre 2024	St Genès-Champanelle Circuit de Charade	31/07/2024
du 21 au 22 novembre 2024	St Genès-Champanelle Circuit de Charade	

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CONDUITE SÉCURISÉE

FMPA CSEC

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 formateurs COD 3 FORAC + 2 moniteurs externes

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être conducteur SP VSAV

Être conducteur PAT, utilisateur au quotidien de CID pour ses fonctions

Être agent du CDSP 63

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Avoir participé à une formation de conduite sécurisée niveau 1, 2 ou 3 depuis plus de 3 ans

OBJECTIFS

Consolider ses acquis

Être sensibilisé aux risques routiers

Connaître et comprendre les comportements dynamiques d'un véhicule terrestre à moteur

Adapter et maîtriser sa conduite en situations courantes et particulières

THÈMES ABORDÉS

PRATIQUE

- ▶ Installation et position de conduite
- ▶ Freinage
- ▶ Maniabilité du volant
- ▶ Sécurités actives embarquées (ABS, SSP...)
- ▶ Dérives d'un véhicule léger au sol à faible adhérence

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 2 décembre 2024	Circuit d'Issoire - CEERTA	31/08/2024
le 3 décembre 2024		
le 4 décembre 2024		
le 5 décembre 2024		
le 6 décembre 2024		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

DU CODE DE LA ROUTE

FMPA Code

Durée : 4 heures

Nombre de stagiaires : 12

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 formateur de l'école de conduite départementale

CONDITION D'ACCÈS

Tous les agents et notamment ceux ayant été relevés pour une contravention routière et autres demandes de la hiérarchie (sinistre routier...)

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Titulaire du permis B

OBJECTIFS

Se réappropriier les règles de conduite et les notions du Code de la route

Consolider ses acquis

Être sensibilisé à l'actualité du Code de la route et à l'entretien courant d'un véhicule léger

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Formation théorique
- ▶ Formation pratique (simulateur)

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir matin ou après-midi	Plateau pédagogique Crouël	
À définir matin ou après-midi		

Perfectionnement conducteur porte cellule PERF VPCE

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 formateur titulaire du COD 3 +1 expert intervenant constructeur / équipementier

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être dans un CIS possédant un engin porte berce

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être conducteur sapeur-pompier de PL depuis plus d'un an

Posséder le permis poids lourd (permis C) en cours de validité

Être COD 1 depuis plus d'un an

OBJECTIFS

Mettre en œuvre les équipements et les dispositifs spécifiques pour réaliser les missions de manière adaptée aux situations et en toute sécurité

Savoir reconnaître la zone d'évolution dans ses trois dimensions

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Connaissance des possibilités techniques de l'engin et des équipements
- ▶ Connaissance des dangers potentiels liés à l'environnement
- ▶ Règles d'emploi et de sécurité

PRATIQUE

- ▶ Reconnaissance, analyse et détermination de la zone de manœuvre pour la dépose cellule
- ▶ Manipulation dépose d'une cellule au sol et repose d'une cellule sur le porteur en sécurité
- ▶ Guidage spécifique à la manipulation de cellule

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir	CIS Clermont-Ferrand	

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

FORMATEUR CONDUITE

FMPA FOR CSEC

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 6 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 responsable conduite GF

2 BPJEPS

CONDITION D'ACCÈS

Faire partie de l'équipe d'encadrement des conduites sécurisées

Être sapeur-pompier au sein du Sdis 63

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être formateur conduite (COD 3 ou FORAC conduite)

OBJECTIFS

Adaptation du chronogramme et du discours en fonction des moyens mis à disposition

Caler les formations conduite sécurisée VL/VU

Caler les formations conduite sécurisée PL

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Échanger avec les BPJEPS désignés par la structure d'accueil
- ▶ Reconnaître le circuit ou le lieu de manœuvre des stages conduite sécurisée
- ▶ Prendre connaissance des règles particulières ou de sécurité

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir	À définir	
À définir		



Formations de spécialités opérationnelles



Formation de spécialité

ÉQUIPIER FEUX DE FORÊT

FD 1

Durée : 40 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 FDF3 FORAC et 1 formateur FDF2 ACPRO au minimum

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 50 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être dans un centre doté d'un CCF prioritairement ou d'un CCR.

Avoir réalisé l'enseignement à distance sur Enasis.

Être tutoré par un ACPRO désigné de son centre Sapeur-pompier opérationnel affecté dans un CIS comportant un CCFM ou un CCR

DIPLÔMES PRÉ-REQUIS

FI équipier SPV ou SPP

OBJECTIFS

Être capable d'intervenir en sécurité et éteindre un feu de forêt ou un feu d'espace naturel.

Tenir l'emploi d'équipier FDF dans un engin de lutte contre les espaces naturels isolé ou un GIFF.

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Connaissance du milieu forestier
- ▶ Rôle de l'équipier feux de forêt
- ▶ Techniques d'établissement en espace naturel

ÉVALUATION

Évaluation continue certificative

Compagnies	Dates	Lieux - CIS	Date limite d'inscription
Ambert	du 15 au 19 avril 2024	Ambert	31/12/2023
Aubière	du 9 au 13 septembre 2024	Aydat	
Clermont-Ferrand	du 10 au 14 juin 2024	Orcines	
Les Ancizes	du 3 au 7 juin 2024	St Gervais d'Auvergne	
Riom	du 22 au 26 avril 2024	Châtel-Guyon	
Thiers	du 8 au 12 avril 2024	St Rémy-sur-Durolle	

Formation de spécialité

CHEF D'AGRÈS FEUX DE FORÊT

FDF 2

Durée : 40 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires : 5 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 FDF3 FORAC et 1 FDF3 ACPRO au minimum

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 50 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être dans un centre doté d'un CCF prioritairement ou d'un CCR

Avoir réalisé l'enseignement à distance sur Enasis

Être tutoré par un ACPRO désigné de sa compagnie

DIPLÔMES PRÉ-REQUIS

FDF1 et chef d'agrès une équipe SUAP/PBE

OBJECTIFS

Diriger une équipe dans un CCFM sur une intervention feux de forêts ou une intervention pour feu d'espaces naturels.

Savoir s'intégrer au sein d'un dispositif de type groupe d'intervention feux de forêts (GIFF)

Connaître et contrôler les règles de sécurité sur feux de forêts ou d'espaces naturels

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Manœuvres du CCF et du GIFF.
- ▶ Techniques et tactiques d'intervention.
- ▶ Analyse de la zone d'intervention
- ▶ Intervenir avec les moyens aériens

ÉVALUATION

Évaluation continue certificative

Compagnies	Dates	Lieux - CIS	Date limite d'inscription
Ambert	du 15 au 19 avril 2024	Ambert	31/12/2023
Aubière	du 9 au 13 septembre 2024	Aydat	
Clermont-Ferrand	du 10 au 14 juin 2024	Orcines	
Les Ancizes	du 3 au 7 juin 2024	St Gervais d'Auvergne	
Riom	du 22 au 26 avril 2024	Châtel-Guyon	
Thiers	du 8 au 12 avril 2024	St Rémy-sur-Durolle	

Formation de spécialité

CHEF DE GROUPE FEUX DE FORÊT

FDF 3

Durée : 80 heures (10 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 officier titulaire du FDF 4 minimum pour 6 stagiaires

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 100 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être chef de groupe et avoir participé à l'encadrement d'une formation FDF

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du FDF 2, du GOC 3 et réussir les tests d'accès

OBJECTIFS

Commander une opération de secours engageant les moyens terrestres inférieurs à 3 GIFF et des moyens aériens

Commander un groupe feux de forêt

Assurer les fonctions renseignements et moyens dans un PC FDF

S'intégrer dans un dispositif feux de forêt en ayant le souci constant de la sécurité des personnels engagés

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Topographie
- ▶ Tactique de lutte contre les feux de forêt
- ▶ Groupe d'intervention feux de forêt
- ▶ Analyse de la chaîne d'intervention
- ▶ Cadre d'ordre
- ▶ Outils graphiques

PRATIQUE

- ▶ Fonction PC FDF
- ▶ Les moyens aériens
- ▶ COS sur simulateur
- ▶ COS sur terrain

ÉVALUATION

Évaluation continue certificative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 30 septembre au 4 octobre 2024	ECASC - Valabre	31/12/2023
du 14 octobre au 18 octobre 2024	Sdis 43	

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CHEF DE GROUPE FEUX DE FORÊT

FMFA FDF 3

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 4 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 officier FORAC FDF 4, formateur régulier FDF 3 à l'ECASC

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 20 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle

(Les candidats n'ayant pas effectué le recyclage depuis plus de 2 ans seront prioritaires)

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du FDF 3

OBJECTIFS

Actualiser les connaissances théoriques et pratiques

Remettre au niveau FDF

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Moyens aériens
- ▶ Analyse de la zone d'intervention
- ▶ Chaîne de commandement

PRATIQUE

- ▶ COS sur simulateur

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir	À définir	31 janvier 2024

Formation de spécialité

CHEF D'ÉQUIPE RISQUES CHIMIQUES

RCH 2

Durée : 80 heures (10 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 RCH3 FORAC - 2 RCH ACPRO

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 100 h (*formation encadrée en totalité*)

CONDITION D'ACCÈS

Être inscrit sur LAO RCH

Être désigné par le référent départemental (stagiaire hors département ou expert ou pompier d'un établissement partenaire)

DIPLÔMES PRÉ-REQUIS

RCH 1

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIFS

Caractériser les risques chimiques et biologiques. Connaître les principaux effets et mesures conservatoires
Mettre en oeuvre les mesures de protections individuelles et collectives afin de limiter les effets sur les intervenants, les populations et l'environnement.

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Connaissances théoriques
- ▶ Mise en oeuvre des matériels
- ▶ Commandement d'une équipe d'intervention et ou de reconnaissance

ÉVALUATION

Évaluation continue certificative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 3 au 7 juin 2024 et du 10 au 14 juin 2024	CIS Clermont-Ferrand	29/02/2024

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

ÉQUIPIER ET CHEF D'ÉQUIPE RISQUES CHIMIQUES

FMPA RCH

Durée : 24 heures (3 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 ACPRO RCH 3 minimum

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 30 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être sapeur-pompier en régime cyclé affecté en CIS en priorité

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du RCH 1 ou du RCH 2 et être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle ou la liste bis

OBJECTIFS

Actualiser ses connaissances (approfondissement ou mise à niveau)

Utiliser de manière adaptée les nouveaux matériels

Maintenir les acquis

Conditions de maintien sur la LAO 2025 : avoir participé au module A (16h) et au module B (8h) en 2024

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Rappel des notions d'intervention et de sécurité

PRATIQUE

- ▶ Utilisation des matériels spécifiques
- ▶ Mise en œuvre des matériels
- ▶ Manœuvres sur sites extérieurs

	Dates	Lieux	Date limite d'inscription
Module A 16 heures	1 ^{er} et 2 février 2024	CIS Clermont-Ferrand	31/12/2023
	4 et 5 mars 2024		
	25 et 26 mars 2024		
	8 et 9 avril 2024		
	13 et 14 mai 2024		
	27 et 28 juin 2024		
Module B 8 heures	le 27 juin 2024	Sites extérieurs	29/02/2024
	le 5 septembre 2024		
	le 26 septembre 2024		
	le 17 octobre 2023		
	le 7 novembre 2024		
	le 28 novembre 2024		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CHEF D'UNITÉ RISQUES CHIMIQUES

FMPA CU RCH

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 16 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

CTD ou CTDA RCH

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être chef d'unité RCH inscrit sur la liste opérationnelle de l'année

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du RCH 3 ou 4

OBJECTIF

Actualiser les connaissances théoriques et pratiques

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Préparation des modules A et B de l'année (thèmes, sites de manœuvres, matériels ...)
- ▶ Actualisation des connaissances pratiques et théoriques
- ▶ Échanger sur le retour d'expérience intra et extra départemental sur des opérations RCH marquantes

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 18 janvier 2024	CIS Clermont-Ferrand	30/11/2023

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

RISQUES NUCLÉAIRE RADIOLOGIQUE BIOLOGIQUE CHIMIQUE ET EXPLOSIF

FMPA NRBC - E

Durée : 4 heures

Nombre de stagiaires : 24 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 ACPRO RCH 3 minimum

1 formateur SSSM pour la FMPA SSSM

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 5 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être affecté dans un centre support de la spécialité NRBC et identifié sur l'un des 3 groupes NRBC

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être ACPRO ou FORAC pour retranscrire les éléments dans son centre

Être référent identifié par le chef de centre support d'un des GA ci-dessous :

G SAUV 1 NRBC (ex GA 1) : Chamalières, Gerzat, Riom, Clermont-Ferrand, Aubière, Issoire

G SAUV 2 NRBC (ex GA 2) : Aigueperse, Volvic, Ennezat, Champeix, Plauzat, Vic-le-Comte

G DECONTA NRBC (ex GA 3) : Pont-du-Château, Thiers, Cournon-d'Auvergne, Mezel, Vertaizon

OBJECTIFS

Organiser la FMPA NRBC- E dans son centre d'affectation, sous la responsabilité du chef de centre avec les éléments abordés lors de la FMPA NRBC-E

Transmettre avant le mois d'octobre au CTD RCH 3 la liste des sapeurs-pompiers formés du CIS

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Ordre zonal d'opération NRBC
- ▶ Décontamination des populations
- ▶ Port des EPI NRBC

ÉVALUATION

Évaluation formative

Formation	Dates	Lieux	Date limite d'inscription
G SAUV 1 NRBC (ex GA 1)	le 6 février 2024	CIS Pont-du-Château	30/11/2023
G SAUV 2 NRBC (ex GA 2)	le 10 février 2024		
G DECONTA NRBC (ex GA 3)	le 2 mars 2024		
SSSM	le 9 mars 2024 le 16 mars 2024		

Formation de spécialités

ÉQUIPIER ET CHEF D'ÉQUIPE INTERVENTION RISQUES RADIOLOGIQUES

RAD 2

Durée : 48 heures (6 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 RAD 3 FORAC + 1 RAD 3 ACPRO minimum

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 60 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être apte médicalement

DIPLÔMES PRÉ-REQUIS

Être titulaire du RAD 1 et être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle RAD

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIFS

Intervenir en qualité d'équipier intervention ou chef d'équipe intervention sur une intervention risque radiologique

Intervenir en qualité de chef d'agrès d'une équipe d'intervention sur une intervention risque radiologique

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Évaluation du risque radiologique
- ▶ Utilisation des matériels et EPI
- ▶ Conduite d'une intervention radiologique
- ▶ Manœuvre sur site

ÉVALUATION

Évaluation écrite orale et pratique

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 22 et du 25 au 29 mars 2024	CIS Clermont-Ferrand	30/11/2023

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

ÉQUIPIER ET CHEF D'ÉQUIPE RISQUES RADIOLOGIQUES

FMPA RAD

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 ACPRO RAD 3 minimum

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 20 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Ensemble des personnels sur LAO RAD (1&2)

Les agents formés RAD1 en 2023 sont dispensés de FMPA RAD module A

DIPLÔMES PRÉ-REQUIS

Être RAD 1 ou RAD 2 inscrit sur la lise opérationnelle ou la liste bis

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIFS

Actualiser les connaissances théoriques et pratiques

Utiliser de manière adaptée les nouveaux matériels

Maintenir ses acquis

Conditions de maintien sur la LAO 2025 : avoir participé au module A (8h) et au module B (8h) en 2024

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Rappel des notions d'intervention et de sécurité

PRATIQUE

- ▶ Utilisation des matériels spécifiques
- ▶ Mise en œuvre des matériels

ÉVALUATION

Évaluation formative

Module	Dates	Lieux	Date limite d'inscription
Module A	le 7 mars 2024	CIS Clermont-Ferrand	30/11/2023
	le 11 avril 2024		
	le 16 mai 2024		
	le 30 mai 2024		
	date de rattrapage : 18 juin 2024		
Module B	le 24 septembre 2024	CIS RIOM	31/05/2024
	le 15 octobre 2024		
	le 5 novembre 2024		
	le 19 novembre 2024		
	date de rattrapage: 17 décembre 2024		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CHEF D'UNITÉ RISQUES RADIOLOGIQUES

FMPA CU RAD

Durée : 12 heures (1,5 jour)

Nombre de stagiaires : 16 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

CTD ou CTDA RAD

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 15 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être chef d'unité RAD inscrit sur la liste opérationnelle de l'année

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être RAD 3 ou RAD 4

OBJECTIF

Actualiser les connaissances théoriques et pratiques

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Préparation des modules A et B de l'année (thèmes, sites de manoeuvres, matériels ...)
- ▶ Actualisation des connaissances pratiques et théoriques
- ▶ Échanger sur le retour d'expérience intra et extra départemental sur des opérations RAD marquantes

ÉVALUATION

Évaluation évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 25 janvier 2024 et le 8 octobre 2024 matin	CIS Clermont-Ferrand	30/11/2023

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

UNITÉ DE SAUVETAGE D'APPUI ET DE RECHERCHE

FMPA USAR

Durée : 24 heures (3 jours)

Nombre de stagiaires : 14 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 sous-officier titulaire du SDE 3 minimum pour 6 stagiaires

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 30 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être inscrit sur la LAO 2024

DIPLÔMES PRÉ-REQUIS

Être titulaire du SDE 1 ou du SDE 2

OBJECTIF

Pour le maintien sur la LAO 2025 suivre 24 heures de FMPA USAR sur les modules proposés

THÈMES ABORDÉS

- ▶ module A : 8 heures de FMPA sur le thème du sauvetage
- ▶ module B : 8 heures de FMPA sur le thème de l'étalement et du risque bâtimentaire
- ▶ module C : 8 heures de FMPA sur le thème de manœuvre de force (animalier, déplacement de charge, SR lourd)

ÉVALUATION

Évaluation formative : manœuvres sur cas concrets

Module	Dates	Lieux	Date limite d'inscription
Module A	le 7 février 2024	CIS Cournon-d'Auvergne - Mirefleurs	30/11/2023
	le 8 février 2024		
	le 14 février 2024		
	le 15 février 2024		
	le 6 mars 2024		
	le 14 mars 2024		
	le 21 mars 2024		
Module B	le 3 mai 2024	CIS Clermont-Ferrand	31/01/2024
	le 7 mai 2024		
	le 16 mai 2024		
	le 23 mai 2024		
	le 30 mai 2024		
	le 19 juin 2024		
le 20 juin 2024			
Module C	le 18 septembre 2024	Plateau pédagogique Crouël	31/05/2024
	le 19 septembre 2024		
	le 2 octobre 2024		
	le 3 octobre 2024		
	le 8 octobre 2024		
	le 15 octobre 2024		
le 16 octobre 2024			
Rattrapage	le jeudi 14 novembre 2024		31/07/2024

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CHEF DE SECTION DE L'UNITÉ DE SAUVETAGE D'APPUI ET DE RECHERCHE

FMPA CS USAR

Durée : 24 heures (3 jours)

Nombre de stagiaires : 16 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

CT USAR

CONDITION D'ACCÈS

Être inscrit sur liste d'aptitude opérationnelle en qualité de chef de section

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIFS

Présentation des nouveaux matériels et techniques à aborder en 2024

Organisation de la FMPA 2024

Partage des RETEX

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Organisation des stages 2024
- ▶ Orientations de la spécialité
- ▶ Besoins en formation
- ▶ Sollicitations extérieures
- ▶ Répartition des formateurs sur les FMPA USAR 2024

Session	Dates	Lieux	Date limite d'inscription
Module A	le 16 janvier 2024	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2023
Module B	le 28 mars 2024	CIS Clermont-Ferrand	
Module C	le 25 juin 2024	Plateau pédagogique Crouël	29/02/2024

Formation de spécialité

UNITÉ DE SAUVETAGE D'APPUI ET DE RECHERCHE SECOURS ROUTIER POIDS LOURDS

USAR PL

Durée : 40 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 SDE 3 SR PL, 1 SDE 2 SR PL pour 6 stagiaires

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 50 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être inscrit sur la LAO USAR

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être prioritairement dans un centre de la spécialité

Être prioritairement SDE 2 et/ ou FORAC

OBJECTIFS

Acquérir les techniques de base du secours routier impliquant des poids lourds

Adapter la technique à la situation

Être capable de retranscrire ces techniques lors de la FMPA

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Mettre en œuvre les matériels de l'USAR appliqués au secours routier poids lourds

ÉVALUATION

Évaluation certificative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 23 au 27 septembre 2024	CIS Clermont-Ferrand	31/05/2024

Formation de spécialité

UNITÉ DE SAUVETAGE D'APPUI ET DE RECHERCHE ÉVALUATEUR RISQUES BÂTIMENTAIRES
USAR RISQUES BÂTIMENTAIRES (RBAT)

Durée : 40 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 SDE 3

1 formateur en risques bâtementaire de l'ECASC

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 50 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être inscrit sur liste d'aptitude opérationnelle USAR

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être prioritairement SDE 2 ou 3

OBJECTIFS

Être capable d'évaluer les risques inhérents à un bâtiment instable

Proposer au COS des mesures adaptées à la situation

S'adapter à toutes les situations régulièrement rencontrées lors d'interventions du Sdis (IEMR, feu, charge , travaux ...)

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Compréhension des structures bâtementaires
- ▶ Mise en œuvre de la fiche EBRAS

ÉVALUATION

Évaluation certificative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir en fonction des disponibilités des formateurs ECASC	Plateau pédagogique Crouël	

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

SAUVETEUR SECOURISTE HÉLIPORTÉ

FMPA SSH

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

CTD SMPM qualifié SSH ACPRO

Personnel de la base hélicoptère de la sécurité civile

CONDITIONS D'ACCÈS

Être inscrit sur la LAO 2024

OBJECTIFS

Maintien sur la LAO

Sécurité lors des treuillages

Communication avec le personnel navigant

Matériels de la BHSC 63

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Sécurité lors des treuillages
- ▶ Communication avec le personnel navigant
- ▶ Utilisation des matériels propres à la BHSC

ÉVALUATION

Formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 14 mars 2024	BHSC 63	30/11/2023

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

SECOURISTE EN MILIEU PÉRILLEUX ET MONTAGNE

FMPA SMPM

Durée : 92 heures (11 jours) + manoeuvre de nuit

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 conseiller technique SMPM + 1 IMP 3 minimum pour 4-5 stagiaires, 2 SMO 2, 1 SMO 3 + 1 guide pour module neige

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 115 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être titulaire de la spécialité et/ou à la demande du conseiller technique

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire au minimum de l'IMP 2 ou IMP 1 pour le SSSM, titulaire du module neige

OBJECTIFS

Pour inscription sur la LAO 2025 : suivre 92 heures annuelles de FMPA en 2024

- 80 heures de FMPA manoeuvres SMPM en équipe
- 8 heures de FMPA neige sur les techniques de progression et de sauvetage
- 4 heures de FMPA de nuit

Actualiser ses connaissances théoriques et pratiques

Maîtriser les techniques de secours en équipe

INSCRIPTION SUR UNE SEULE SESSION PAR LE CHEF DE CENTRE

Seuls les agents inscrits sur la LAO SSH en qualité de "treuillable" sont habilités à suivre la FMPA correspondante

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Connaissance du matériel
- ▶ Rappel des mesures de sécurité
- ▶ Retour d'expérience

PRATIQUE

- ▶ Manœuvres sur site
- ▶ Manœuvre de nuit

ÉVALUATION

Manœuvres collectives sur cas concrets, tests opérationnels annuel

	Janvier (neige)	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Septembre	Octobre	Novembre (+nuit)	Décembre (+tests)
Session A	le 11	le 13	le 19	le 9	les 14 et 15	le 18	le 10	le 8	le 19	le 10
Session B	le 18	le 14	le 20	le 10	les 16 et 17	le 19	le 11	le 9	le 20	le 11
Session C	le 25	le 15	le 21	le 11	les 21 et 22	le 20	le 12	le 10	le 21	le 12
Session D	le 1 ^{er} février	le 16	le 22	le 12	les 23 et 24	le 21	le 13	le 11	le 22	le 13
Stage neige (janvier)						Sancy			DLC 30/11/2023	
Sessions						CIS Clermont-Ferrand				

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CHEF D'UNITÉ DU SECOURS MILIEU PÉRILLEUX ET MONTAGNE

FMPA CU SMPM

Durée : 12 heures (1 jour ½)

Nombre de stagiaires : 16 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

CT SMPM

CONDITION D'ACCÈS

Être inscrit sur la liste opérationnelle en qualité de CU CT IMP

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire de l'IMP 3

OBJECTIF

Préparation de la FMPA SMPM de l'année suivante

RETEX de la FMPA de l'année écoulée

Questions diverses relatives à l'évolution de la spécialité et ses modules (SSH, Neige...)

THÈMES ABORDÉS

- ▶ RETEX
- ▶ Méthodologie
- ▶ Organisation FMPA 2024

ÉVALUATION

Formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 3 octobre 2024	CIS Clermont-Ferrand	30/06/2024

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

ÉQUIPE CYNOTECHNIE

FMPA CYNO

Durée : 220 heures annuelles pour les CYN 1, 2 et 3
et 32 heures en supplément pour les CYN spécialisés en avalanche

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

CYN 2 et 3

Temps d'encadrement comptabilisé : 275 h (*formation encadrée en totalité*)

Manœuvre de nuit 2 jours bloqués

CONDITION D'ACCÈS

L'équipe doit être inscrite sur la LAO 2024 de l'unité cynotechnique départementale

Être en cours de formation CYN 1

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du CYN 1, 2, ou 3 ou être en formation

Aptitude de l'équipe homme/chien, équipier apte médicalement sans restriction

Être en formation et intégré à l'unité

OBJECTIFS

Pour le maintien sur la LAO 2025 : suivre sur l'année 2024, 220 heures de FMPA ou 252 heures de FMPA pour les spécialistes en avalanche

Manœuvre de nuit réalisée sur les 2 jours bloqués

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Théorie
- ▶ Dextérité et discipline obéissance
- ▶ Recherche de personnes ensevelies, égarées, en milieu neigeux, immergées
- ▶ Recherche bâtiminaire

ÉVALUATION

Contrôle d'aptitude opérationnel sur 2 jours

Dates	Sessions	Dates	CAO
Janvier	2 X 8 h	les 2, 9, 16, 23, 30	
	1 X 4 h	les 4, 11, 18, 25	
Février	1 X 8 h	les 6, 13, 20, 27	
	2 X 4 h	les 1 ^{er} , 8, 15, 22, 29	
Mars	2 X 8 h	les 5, 12, 19, 26	
	1 X 4 h	les 7, 14, 21, 28	
Avril	2 X 8 h	les 2, 9, 16, 23, 30	
	1 X 4 h	les 4, 11, 18, 25	
Mai	2 X 4 h	les 2, 7, 21, 23, 28, 30	
	Jours bloqués	les 13 et 14 avec GRIMA + SMPM	
Juin	1 X 8 h	les 11, 18, 25	
	1 X 4 h	les 13, 20, 27	
	Jours bloqués		les 3 et 4
Juillet	2 X 4 h	les 2, 4, 9, 11, 16, 18, 23, 25, 30	
Août	2 X 4 h	les 1 ^{er} , 6, 8, 13, 20, 22, 27, 29	
Septembre	2 X 8 h	les 3, 10, 17, 24	
	1 X 4 h	les 5, 12, 19, 26	
Octobre	2 X 4 h	les 1 ^{er} , 3, 15, 17, 22, 24, 29, 31	
	Jours bloqués	les 7 et 8	
Novembre	1 X 8 h	les 5, 12, 26	
	1 X 4 h	les 7, 14, 28	
	Jours bloqués		les 18 et 19
Décembre	1 X 8 h	les 3, 10, 17, 24	
	2 X 4 h	les 5, 12, 19, 26	
Dans l'année		Manœuvres itinérantes hors Sdis	2 x 3 jours pour 3 cyno

Opérateur de coordination opérationnelle en PC tactique OCO PCTAC

Durée : 24 heures (3 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 FORAC OFFSIC ou COMSIC + technicien transmission

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 30 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Participer à l'armement d'un véhicule poste de commandement dans son centre d'affectation

DIPLÔMES PRÉ-REQUIS

FI SPV ou SPP

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIFS

Mettre en œuvre les véhicules poste de commandement (VPC) et leurs armements,
S'intégrer dans l'organisation du PC en qualité d'opérateur

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Participer au déploiement du PC
- ▶ Exploiter les outils du PC
- ▶ S'intégrer dans l'équipe de commandement du PC

ÉVALUATION

Évaluation certificative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir	CS Cournon-d'Auvergne	

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

OFFICIER DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

FMPA OFFSIC

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 commandant des systèmes d'information et de communication ou son adjoint

1 chef de service informatique opérationnelle et outils de communication ou son adjoint

1 chef du CTA/Codis ou son adjoint

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être officier ou sous-officier de sapeur-pompier au Sdis 63 sur la liste d'aptitude OFFSIC

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

DIPLÔMES PRÉ-REQUIS

TRS 4 ou OFFSIC

OBJECTIF

Conserver la compétence

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Nouvelles technologies des systèmes de communication
- ▶ Évolution de l'ordre de base départemental des systèmes d'information et de communication
- ▶ Possibilité du 63 dans l'élaboration d'un OCT - cas particuliers (relais, CP Riom, Air/sol)
- ▶ Utilisation Antarès

ÉVALUATION

Évaluation continue

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 5 décembre 2024	CTA/Codis 63	31/08/2024

Formation de spécialité

OPÉRATEUR DE SALLE OPÉRATIONNELLE

OSO

Durée : 120 heures (15 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 sous-officier ou officier FORAC titulaire de la formation chef de salle + 1 technicien transmission ponctuellement
Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 150 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Stage réservé aux personnels affectés au CTA/Codis et SPV désirant prendre des gardes au CTA/Codis

DIPLÔMES PRÉ-REQUIS

FI SPP ou SPV

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIFS

Traiter les appels d'urgence et engager les moyens conformément au RO
Assurer le suivi opérationnel et administratif des interventions

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Environnement professionnel
- ▶ Réception et traitement des appels d'urgence
- ▶ Coordination opérationnelle
- ▶ Modes dégradés et appui technique

ÉVALUATION

Évaluation continue certificative à l'issue d'une période de doublure avec 1 opérateur en titre
(80 heures, soit 6 x 12h + 8h)

	Dates	Lieux	Date limite d'inscription
Semaine 1	du 9 au 13 septembre 2024	CTA/Codis 63	31/05/2024
Semaine 2	du 23 au 27 septembre 2024		
Semaine 3	A : du 30 septembre au 4 octobre 2024		
	B : du 7 au 11 octobre 2024		
Examen	du 11 au 13 décembre 2024		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

OPÉRATEUR DE SALLE OPÉRATIONNELLE

FMPA OSO

Durée : 8 heures

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 sous-officier chef de salle ou adjoint de chef de salle ACPRO

Temps d'encadrement maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle et être opérateur au CTA/Codis

DIPLÔMES PRÉ-REQUIS

Être titulaire de la formation OSO

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIF

Réaliser les deux modules de 4 heures chacun

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Actualisation des connaissances théoriques et pratiques
- ▶ Révision du mode dégradé

	Dates (matin)	Lieux	Date limite d'inscription
Module A 4h	le 6 février 2024	CTA/Codis 63	30/11/2023
	le 5 mars 2024		31/12/2023
	le 9 avril 2024		31/01/2024
	le 14 mai 2024		31/05/2024
Module B 4h	le 17 septembre 2024		31/07/2024
	le 5 novembre 2024		31/08/2024
	le 19 novembre 2024		
	le 3 décembre 2024		

Formation de spécialité

CHEF DE SALLE OPÉRATIONNELLE

CSO

Durée : 88 heures (11 jours)

Nombre de stagiaires : 6 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 responsable pédagogique FORAC (COMSIC ou OFFSIC ou chef de salle)

1 formateur FORAC (chef de salle ou adjoint au chef de salle)

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 110 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être lieutenant de SPP (fonction chef de salle)

Être adjudant de SPP (fonction adjoint au chef de salle)

Être titulaire de la formation OTAU-OCO ou avoir suivi le module complémentaire (80 heures)

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIFS

Permettre à des officiers de tenir l'emploi de chef de salle

Permettre à des adjudants de tenir l'emploi d'adjoint au chef de salle

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Le chef de salle et son environnement
- ▶ Les systèmes d'information et de communication et résilience
- ▶ Gestion opérationnelle

ÉVALUATION

Évaluation certificative écrite et orale

	Dates	Lieux	Date limite d'inscription
Stage 1 semaine 1	du 11 au 15 mars 2024	CTA/Codis 63	30/11/2023
Stage 1 semaine 2	du 25 au 29 mars 2024		
Stage 1 évaluation	le 29 avril 2024		
Stage 2 semaine 1	du 4 au 8 novembre 2024		Dépend du besoin identifié 31/07/2024
Stage 2 semaine 2	du 18 au 22 novembre 2024		
Stage 2 évaluation	le 19 décembre 2024		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CHEF DE SALLE OPÉRATIONNELLE

FMPA CSO

Durée : 8 heures (2x½ journées module A et B)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 officier SIC et 1 chef de salle ou adjoint de chef de salle ACPRO

Temps d'encadrement maximum 10 h

CONDITION D'ACCÈS

Être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle et être chef ou adjoint au chef de salle au CTA/Codis

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être chef de salle ou adjoint au chef de salle

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIF

Réaliser les deux modules de 4 heures chacun

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Actualisation des connaissances théoriques et pratiques
- ▶ Révision du mode dégradé

	Dates (matin)	Lieux	Date limite d'inscription
Module A	le 8 février 2024	CTA/Codis 63	30/11/2023
	le 7 mars 2024		31/12/2023
	le 11 avril 2024		31/05/2024
Module B	le 19 septembre 2024		30/06/2024
	le 17 octobre 2024		31/07/2024
	le 28 novembre 2024		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

SAUVETEUR AQUATIQUE

FMPA BNSSA

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Personnels associatifs, 2 chefs d'unités SAL, ACPRO SUAP et BNSSA (ou BEESAN) pour 6 stagiaires minimum

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Stage prioritairement réservé aux sapeurs-pompiers en centre d'incendie et de secours titulaires du BNSSA depuis plus de 5 ans

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du BNSSA

Être à jour de sa FMPA SUAP

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIFS

Valider l'examen de recyclage du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Présentation de l'examen de recyclage
- ▶ Entraînement et vérification du niveau physique et technique des candidats
- ▶ Rappel des textes en vigueur et en projet en lien avec l'activité des sapeurs-pompiers

ÉVALUATION

Évaluation certificative, jury extérieur

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

SAUVETEUR AQUATIQUE EN EAUX VIVES

FMPA SAV

Durée : 24 heures (3 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum
sauf mois d'octobre, 6 stagiaires par session max car FMPA commune SAV/SAL

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 chefs d'unités du secours nautique

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 30 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être titulaire de la spécialité et être SAV depuis au moins 1 an

NIVEAU PRÉ-REQUIS

SAV 1

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIFS

Répondre aux obligations du GNR SAV en participant à des entraînements annuels collectifs définis par le conseiller technique. Les entraînements sont judicieusement répartis sur les 12 mois. Un entraînement ne peut avoir une durée inférieure à 2 heures. Sont également comptabilisées, dans ces entraînements, toutes les interventions d'une durée supérieure ou égale à 2 heures

Pour inscription sur la LAO 2025 : suivre 3 journées de FMPA en 2024 (24 h)

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Organisation des secours en milieu aquatique
- ▶ Techniques individuelles
- ▶ Sauvetage et sécurité
- ▶ Techniques eaux vives
- ▶ Tests opérationnels SAV

ÉVALUATION

Évaluation certificative 1 000 m palmes, masque et tuba, en moins de 20 mn + parcours technique

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
11 mars 2024	A définir selon les disponibilités des rivières artificielles	30/11/2023
8 avril 2024		31/12/2023
13 mai 2024		31/01/2024
10 juin 2024		29/02/2024
8 ou 10 ou 11 octobre 2024		30/06/2024
16 décembre 2024		31/08/2024

Formation de spécialité

SAUVETEUR AQUATIQUE EN EAUX VIVES

SAV1

Durée : 48 heures (6 jours)

Nombre de stagiaires : 8 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 référent technique du nautique + 2 chefs d'unités
Stage réalisé normalement en commun avec le Sdis 03

CONDITIONS D'ACCÈS

Réaliser les **tests d'accès** qui auront lieu fin **janvier 2024**: 500 m nage libre en moins de 12 min, tests apnée du BNSSA et entretien oral

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être SPP ou être dans un CS détenteur d'une embarcation pour les SPV

OBJECTIFS

Connaître l'environnement aquatique et ses risques
Porter assistance aux personnes en difficulté sur le plan d'eau dans le cadre d'un prompt secours en surface
S'adapter à une situation et au milieu dans lequel le sauveteur intervient

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Organisation des secours en milieu aquatique
- ▶ Techniques individuelles
- ▶ Sauvetage et sécurité
- ▶ Techniques en eaux vives

ÉVALUATION

Évaluation certificative, pratique et continue

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
Tests en janvier 2024 date de formation à définir	A définir selon les disponibilités des rivières artificielles	30/11/2023

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

SCAPHANDRIER AUTONOME LÉGER

FMPA SAL

Durée : 112 heures (14 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 CT plongée (GRIMA) ACPRO + 1 chef d'unité GRIMA ACPRO pour 6 SAL

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 140 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être sur la liste opérationnelle GRIMA

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du SAL 1 depuis au moins 1 an

OBJECTIFS

Suivre les 10 journées de FMPA en 2024 pour être sur la LAO 2025

ET

Suivre 1 stage mer de 4 jours en 2024 pour être sur la LAO 2025

Les journées de FMPA doivent être judicieusement réparties dans l'année

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Étude des modifications de la réglementation
- ▶ Connaissance des nouveaux matériels
- ▶ Pédagogie théorique et pratique de la plongée
- ▶ Analyse des retours d'expérience

PRATIQUE

- ▶ Formation des CU dans leurs rôles de directeur de plongée
- ▶ Formation des SAL dans leurs rôles de guide de palanquée
- ▶ Habilitation des CT et CU à 50 mètres
- ▶ Habilitation des SAL à 30 mètres
- ▶ Mise en situation opérationnelle
- ▶ Treuillage des personnels désignés et qualifiés

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Session A	le 16	le 15	le 15	le 9	le 16	le 13	le 2		le 10	le 15	le 17
Session B	le 18	le 16	le 12	le 11	le 17		le 4	le 6	le 11	le 12	le 19
Session C	le 19	le 13	le 14	le 12	le 14	le 14	le 5		le 8	le 14	le 20
Stage mer A								du 9 au 13			
Stage mer B						du 17 au 21					
Stage mer C								du 16 au 20			

Date limite d'inscription 30/11/2023

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CHEF D'UNITÉ SCAPHANDRIER AUTONOME LÉGER

FMPA CU SAL

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 16 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 référents du secours nautique

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être inscrit sur la liste opérationnelle Secours nautique en qualité de chef d'unité en 2024

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du SAL 2 ou 3

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIFS

Préparer la FMPA SAL et SAV 2024

Partager le retours d'expérience

Prendre connaissance des nouveaux matériels

THÈMES ABORDÉS

- ▶ RETEX
- ▶ Méthodologie
- ▶ Organisation FMPA 2024

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir		

Formation de spécialité

TÉLÉPILOTE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Drone

Durée : 80 heures (10 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Théorie : CT UDRONE FORAC + 1 télépilote pour 6 stagiaires

Pratique : CT UDRONE FORAC + 2 télépilotes pour 6 stagiaires

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 100 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Acquérir avant le stage, à la charge du candidat, le manuel du télépilote de drone (éditions Cépaduès) ou le manuel de formation théorique du télépilote, éd Mermoz ainsi qu'une inscription sur in site d'e-learning

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Avoir passé avec succès les tests de présélection du **1^{er} février 2024**

OBJECTIFS

Réussir l'examen théorique de télépilote de drone civil (examen DGAC, pris en charge par le Sdis)

Connaître et maîtriser l'environnement réglementaire et aéronautique dans lequel évolue un drone

Mettre en œuvre un aéronef télépilote dans le cadre des missions dévolues au Sdis et notamment :

- être garant de la sécurité des vols drone durant une mission,
- savoir insérer un drone dans un dispositif aéroterrestre de sécurité civile,
- savoir rendre compte au COS et prendre en compte les actions demandées en sécurité

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Partie théorique : se reporter au programme officiel
- ▶ Partie pratique : pilotage

ÉVALUATION

Théorie : examen DGAC national

Pratique : pilotage

Dates		Lieux	Date limite d'inscription
Présélection	1 ^{er} février 2024	CIS Riom	30/11/2023
Théorie	du 11 au 15 mars 2024		
Examen théorique	semaine 12	Centre DGAC	
Pratique	du 27 au 31 mai 2024	CIS Riom	
Examen de fin de période de doublure	vendredi 13 décembre 2024	CIS Riom	

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

TÉLÉPILOTE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

FMPA drone

Durée : 32 heures (4 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 CTD UDRONE FORAC

1 télépilote ACPRO

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 40 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle départementale 2024 de l'UDRONE 63

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être télépilote

OBJECTIF

Suivre 4 journées de FMPA drone en 2024 pour être sur la LAO 2025

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Partie théorique : se reporter au programme officiel
- ▶ Partie pratique : pilotage

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
3 et 4 juin 2024	CIS Riom	29/02/2024
5 et 6 juin 2024		
16 et 17 septembre 2024		31/05/2024
18 et 19 septembre 2024		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

GRUPE DE RECONNAISSANCE, D'EXTRACTION ET DE SECOURS

FMPA GRES

Durée : 4 heures

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Référent TDM du Sdis 63

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 5 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être affecté dans un centre support du domaine TDM

Être identifié comme TDM dans le CIS ou à la demande du chef de centre

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être ACPRO ou FORAC pour retranscrire les éléments dans son centre

OBJECTIFS

Organiser la FMPA TDM dans son centre d'affectation, sous la responsabilité du chef de centre avec les éléments abordés lors de la FMPA TDM

Transmettre avant le mois d'octobre au chef du groupement de la gestion des secours la liste des sapeurs-pompiers formés du CIS

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Éléments de doctrine en lien avec le GDO
- ▶ RETEX sur les exercices réalisés
- ▶ Mises en situation pratique

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
13 février 2024	CIS Clermont-Ferrand	30/11/2023
5 mars 2024		
19 mars 2024		



Victimes

TOTAL

DCD

MANQUANT(S)

1700 m² de toiture au total

Photo Sdis 63 : O. MALLINJOURD

Formations chaîne de commandement



Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CHAÎNE DE COMMANDEMENT

FMPA CHAÎNE DE COMMANDEMENT

Durée : CDG : 16 heures, CDC : 24 heures, CDS : 8 heures

NIVEAU D'ENCADREMENT

Officier du GGS et intervenants spécialisés

CONDITION D'ACCÈS

Être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle de la chaîne de commandement du CDSP 63

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire de la formation correspondante opérationnelle occupée

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIFS

Maintenir à niveau les connaissances des membres de la chaîne de commandement : obligatoire pour inscription sur la liste d'aptitude opérationnelle de l'année suivante

Niveau d'implication obligatoire :

FMPA des CDG : 1 journée départementale GGS + 1 journée GT (ETARE)

FMPA des CDC : 2 journées départementales GGS + 1 journée GT (ETARE)

FMPA des CDS : 1 journée départementale GGS)

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Actualité opérationnelle dans le département
- ▶ Informations opérationnelles diverses
- ▶ GOC

ÉVALUATION

Évaluation formative

Emplois concernés			Journées départementales au choix selon l'emploi occupé	Journées territoriales	Dates limites d'inscription
CDG	CDC	CDS			
1 jour	1 jour		19, 28 mars, 3, 8 avril, 15 mai, 4 juin 2024	A définir par les compagnies	30/11/2023
			20 septembre, 3, 15 octobre, 5, 13 novembre 2024		30/05/2024
	1 jour	1 jour	8 octobre ou 17 octobre 2024		30/06/2024
Rattrapage 2024			16 décembre 2024		31/08/2024

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

EN SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES ET SECOURS ROUTIERS

FMPA GOC SUAP - SR

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 formateur SUAP FORAC et 1 formateur SR FORAC pour 6 stagiaires

CONDITION D'ACCÈS

Réservé aux officiers SPP et SPV

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être aptes aux missions

OBJECTIF

Intervenir en équipe sur des opérations de secours d'urgence aux personnes

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Actualité en secourisme
- ▶ Procédures opérationnelles en SUAP

PRATIQUE

- ▶ Réactualisation des techniques de premiers secours en équipe / SUAP
- ▶ Mise en situation

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir	Plateau pédagogique Crouël	

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

FORMATEUR DU DOMAINE GOC (ANIM ET DIREX GOC)

FMPA FOR GOC

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 22 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Cadre du Sdis DIREX GOC

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être directeur d'exercice ou animateur en gestion opérationnelle et commandement au sein du domaine GOC du Sdis 63 et/ou auprès de l'ENSOSP

DIPLÔME PRÉ-REQUIS

GOC 3 minimum

OBJECTIFS

Mettre à jour ses pratiques en terme de GOC et d'accompagnement

Préparer et tester les scénarii GOC de l'année 2024

Évoquer les retours d'expérience de l'année 2023

Appréhender le nouveau poste de commandement

Se former à l'outil CRIMSON 63

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Apports de connaissances théoriques
- ▶ Jeu d'exercice PCC
- ▶ Utilisation de Triasim

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 8 janvier 2024	CIS Cournon-d'Auvergne	30/11/2023

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

OFFICIER CRIMSON

FMPA OFF CRIMSON

Durée : 4 heures (0,5 jour)

Nombre de stagiaires : 6 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

CDC DIREX GOC et CDC ANIM GOC

CONDITION D'ACCÈS

CDC ou CDSO formés CRIMSON

DIPLÔME PRÉ-REQUIS

GOC 3 minimum

OBJECTIFS

Mettre à jour ses pratiques

Appréhender les évolutions techniques (V7) et organisationnelles (Crimson mobile - gestions des évènements)

Évoquer les retours d'expérience de l'année 2023

Appréhender le nouveau poste de commandement

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Exercice pratique en salle et en Poste de commandement
- ▶ Gestion des DPS
- ▶ Utilisation de CRIMSON MOBILE

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 29 janvier 2024 après-midi	CIS Cournon-d'Auvergne	30/11/2023
le 30 janvier 2024 après-midi		
le 5 février 2024 après-midi		
le 6 février 2024 après-midi		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

OFFICIER VPC

FMPA OFF VPC

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 6 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

CDC DIREX GOC ou ANIM GOC

CONDITION D'ACCÈS

CDG sur liste d'aptitude annuelle

Disposer d'une appétence aux fonctions OFF RENS et MOYENS en poste de commandement

Selon les dispositions arrêtées lors de l'évolution de la chaîne de commandement

DIPLÔME PRÉ-REQUIS

GOC 3

OBJECTIFS

Se perfectionner en terme GOC sur les fonctions OFF RENS et MOYENS

Appréhender le nouveau poste de commandement

Se former à l'outil CRIMSON 63 pour tenir la fonction OFF RENS ou MOYEN

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Exercice pratique en salle et en poste de commandement - activation
- ▶ Formation Utilisateur CRIMSON

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 27 mars 2024	CIS Cournon-d'Auvergne	30/11/2023
le 4 avril 2024		31/12/2023
le 11 avril 2024		

Formations hygiène et sécurité

could be sure...
would feel...
if only I think...
would do...
if only I stop...
if only I feel...
I stop...
if only I think...
if only I stop...
if only I think...

if only I think...
if only I feel...
if only I think...
could change...
y I stop...

if on
if only I do
if only I
if only

if only I act...
if only I say...
if only I do...
if only I try...
if only I do...
if only I say...
if only I stop...
if only I stop...
if only I do...
if only I act...
if only I feel...
if only I try...
if only I try...
if only I act...
if only I think...
if only I think...
if only I think...
if only I do...
if only I try...
if only I try...
if only I try...

feel...
lo...
be sure...
stop...
I feel...
then I could be sure...
then I could change...
then I would do...
then I could change...
if only I stop...
if only I stop...
if only I do...

Durée : 14 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 10 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 formateurs PRAP ALM certifié INRS

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 18 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être acteur PRAP ALM

OBJECTIFS

Formation obligatoire pour les acteurs PRAP 2 S

Formation complémentaire d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Identifier les enjeux d'un accompagnement
- ▶ Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
- ▶ Analyser la situation d'un accompagnement et caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement

ÉVALUATION

Évaluation certificative, seuls les candidats ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait à l'épreuve certificative obtiennent le certificat "acteur PRAP 2S - ALM" (valable 24 mois)

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
les 12 et 13 novembre 2024	CIS Pont-du-Château	31/07/2024

Acteur de prévention des risques liés aux activités physiques

ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILITÉ (EN LIEN AVEC L'AIDE OU SECOURS AUX PERSONNES)

ACT PRAP ALM

Durée : 28 heures (4 jours)

Nombre de stagiaires : 10 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 formateurs PRAP ALM certifié INRS

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 36 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Tout public (SPP/SPV) effectuant des manutentions de personnes
- OU
- EAP 1 ou 2

OBJECTIFS

Prévenir les risques liés à l'activité de travail et être acteur de la santé et sécurité au travail par une formation-action

Prévenir les risques d'accidents ou maladie professionnelle telles que les lombalgies et les troubles musculo-squelettiques

Identifier et proposer des améliorations des conditions de travail

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Devenir acteurs de prévention des risques liés à l'activité physique
- ▶ Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain
- ▶ Évaluation du potentiel patient - techniques de manutention
- ▶ Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son établissement
- ▶ Exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi

ÉVALUATION

Évaluation certificative, seuls les candidats ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait à l'épreuve certificative obtiennent le certificat acteur PRAP ALM (valable 24 mois)

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
les 27 et 28 mai 2024 et les 24 et 25 juin 2024	CIS Pont-du-Château	31/01/2024

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 15 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Responsable du service SQVS (formateur CNFPT)

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Assistant de prévention du Sdis 63 ayant :

- suivi la formation préalable
- suivi la formation continue 1^{ère} année
- une lettre de cadrage établie par l'autorité territoriale
- un arrêté de désignation en qualité d'assistant de prévention

OBJECTIFS

Formation obligatoire pour les assistants de prévention en activité (cf décret 85-603)

Compléter les connaissances techniques et réglementaires en matière de prévention des risques professionnels et approfondir ses connaissances pour les missions d'assistant de prévention

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Veille techniques et juridiques
- ▶ Partage du retour d'expérience entre les assistants de prévention
- ▶ Analyse des cas
- ▶ Actualités en hygiène et sécurité au Sdis 63

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 9 décembre 2024	CIS Pont-du-Château	31/08/2024
le 10 décembre 2024		

Gérer et prévenir le stress

GESTION DU STRESS

GSTRESS

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Formateur du CNFPT

CONDITIONS D'ACCÈS

Agent du Sdis 63

OBJECTIFS

- Identifier ses propres sources et son niveau de stress
- Cerner les mécanismes du stress
- Situer les moyens de régulation et d'adaptation
- Repérer des techniques de relaxation physique et mentale

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Les effets induits par le stress
- ▶ Les mécanismes du stress
- ▶ La prise de recul aux événements
- ▶ La conciliation des contraintes professionnelles et de l'équilibre personnel
- ▶ La gestion et l'affirmation de soi
- ▶ La résilience
- ▶ Les stratégies de prévention du stress

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
les 5 et 6 février 2024	CIS Pont-du-Château	30/11/2023



Photo Sdis 63 : L. DUVERT

Formations santé et secours médical



Formation initiale médecin aptitude FI MED APT

Durée : 4 heures (0,5 jour)

Nombre de stagiaires : 5 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Chef du service de santé du PSSM

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 5 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Médecin souhaitant être habilité à la pratique des visites médicales d'aptitude

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être médecin de sapeurs-pompiers

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis

OBJECTIFS

Organiser les visites médicales d'aptitude

Connaître les textes réglementaires régissant la médecine d'aptitude sapeur-pompier

Interpréter les différents tests biomédicaux

Connaître le déroulé de la visite médicale d'aptitude

Connaître les conséquences des décisions d'aptitude / inaptitude

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Réglementation
- ▶ Médecine d'aptitude
- ▶ Cohérence des pratiques

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
en fonction des recrutements	Algeco 2	1 mois avant le début de la formation

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

MÉDECIN APTITUDE

FMPA MED APT

Durée : 4 heures (0,5 jour)

Nombre de stagiaires : 15-25

NIVEAU D'ENCADREMENT

Chef du service santé du PSSM

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 5 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Pratique régulière de la médecine d'aptitude

NIVEAU PRÉ-REQUIS

FI MED APT

OBJECTIFS

Mettre à jour les connaissances réglementaires

Présenter le retour d'expérience sur l'année écoulée

Mettre à jour les pratiques organisationnelles

Maîtriser l'utilisation de l'outil informatique

THÈMES ABORDÉS

A définir chaque année

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
4 dates à définir	à définir	1 mois avant le début de la formation

Formation initiale

INFIRMIER APTITUDE

FI INF APT

Durée : 4 heures (0,5 jour)

Nombre de stagiaires : 4 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 ISP référent en santé au travail

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 5 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Avoir le statut d'ISP

OBJECTIFS

Maîtriser l'utilisation des appareils de biométrie/logiciels utiles aux déroulements des visites médicales
Prendre connaissance des textes encadrant l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Réglementation
- ▶ Médecine d'aptitude
- ▶ SIGYCOP
- ▶ Cohérence des pratiques

ÉVALUATION

Évaluation formative continue

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
1 date par trimestre	cabinet médical d'Issoire ou de Riom ou Sdis	pas de date limite - selon recrutement

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

INFIRMIER APTITUDE

FMPA INF APT

Durée : 4 heures (0,5 jour)

Nombre de stagiaires : 16 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 ISP et/ou 1 médecin habilité au suivi d'aptitude

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 5 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir le statut d'ISP

Avoir été formé initialement à l'utilisation des appareils de biométrie du cabinet médical d'aptitude et au déroulement des VMA

Avoir déjà réalisées des VMA

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Formation initiale aux visites médicales d'aptitude infirmier

OBJECTIFS

Tour de table des difficultés rencontrées dans l'année sur l'utilisation des appareils/logiciels

Présenter les RETEX des erreurs les plus fréquemment rencontrées au cours des VMA

Mettre à jour les connaissances réglementaires

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Réglementation
- ▶ Médecine d'aptitude
- ▶ Cohérence des pratiques

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
1 date à définir	Sdis 63	

Formation initiale

FORMATEUR PROTOCOLES INFIRMIERS DE SOINS D'URGENCE

FOR FI PISU

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Responsable pédagogique du stage FI PISU

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être à jour des formations continues SUAP et PISU

Être infirmier de sapeurs pompiers habilité aux PISU

Être inscrit sur la liste d'habilitation ISP Formation

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire de la FI PISU

OBJECTIFS

Préparer la formation initiale aux protocoles infirmiers

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Organisation de la formation
- ▶ Préparation matériel en lien avec la FI PISU

ÉVALUATION

Pas d'évaluation

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 22 mars 2024	Plateau pédagogique Crouël	31/01/2024

Formation initiale

PROTOCOLES INFIRMIERS DE SOINS D'URGENCE

FI PISU

Durée : 48 heures (6 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

10 personnels : 2 médecins, 4 infirmiers et 2 formateurs ou formateurs de formateurs

+ 2 équipages VSAV

+ 2 plastrons (victimes)

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 60 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

IDE depuis deux ans minimum

Titulaire du SUAP ou équivalence, à jour des FMPA de l'année n-1

Expérience d'intervention SUAP : minimum 10 interventions VSAV (en tant qu'équipier VSAV)

Avoir le statut ISP

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Prendre connaissance des protocoles du département et de la pharmacologie des produits médicamenteux utilisés

OBJECTIFS

Informar les ISP sur les textes et les réglementations

Former les ISP aux algorithmes des protocoles infirmiers de soins d'urgence du 63 et à la prise de décision

Former et informer les ISP sur leur positionnement dans la chaîne de secours

Former les ISP aux interventions en équipe multi-disciplinaires

Former et informer les ISP sur les caractéristiques pharmacologiques des produits nécessaires à la réalisation des protocoles

THÈMES ABORDÉS

- ▶ L'infirmier sapeur-pompier
- ▶ La législation qui encadre les PISU
- ▶ Les protocoles infirmiers : découverte et gestion de leur mise en œuvre
- ▶ Pharmacologie en rapport avec les produits utilisés
- ▶ Les bilans infirmiers
- ▶ Objectifs attendus du service
- ▶ Apprentissage des gestes

ÉVALUATION

- ▶ Formation certificative afin d'obtenir l'habilitation à l'utilisation des protocoles départementaux
- ▶ Évaluation théorique et pratique

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 5 avril 2024 et du 27 au 31 mai 2024	Plateau pédagogique Crouël	29/02/2024

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

PROTOCOLES INFIRMIERS DE SOINS D'URGENCE

FMPA PISU

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 10 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 médecin, 2 infirmiers + 1 équipe SUAP

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être à jour de la formation continue SUAP de l'année n-1

Être infirmier de sapeurs-pompiers habilité aux PISU

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire de la formation initiale aux protocoles infirmiers

Avoir suivi une FMPA PISU depuis moins de 3 ans

Être à jour de sa formation de maintien et de perfectionnement des acquis SUAP depuis moins d'1 an

OBJECTIFS

Actualiser ses connaissances théoriques et pratiques

Obligatoire pour rester sur la liste d'habilitation opérationnelle

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Tour de table : retour d'expériences
- ▶ Actualiser les connaissances des infirmiers par rapport aux modifications éventuelles des protocoles infirmiers
- ▶ Évoquer les objectifs du service et les évolutions
- ▶ Apport de connaissances théoriques + pratiques

ÉVALUATION

Ateliers pratiques, mise en situation

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 21 novembre 2024	Plateau pédagogique Crouël	31/07/2024
le 22 novembre 2024		
le 28 novembre 2024		
le 29 novembre 2024		

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 4

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 chef de salle ou adjoint au chef de salle et 1 ISP SPP

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 20 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être ISP SSU depuis au moins 3 ans

A jour des FMPPA de l'année n-1

Participer régulièrement aux activités opérationnelles du PSSM

Participation validée par la chefferie du PSSM

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Prendre connaissance de la réglementation en vigueur sur les Services d'incendie et de secours, l'aide médicale urgente et le secours d'urgence aux personnes

OBJECTIFS

Informar les ISP sur les textes et les réglementations

Former les ISP aux tâches prévues par la fiche de poste de l'officier santé

Former les ISP à l'utilisation des outils informatiques opérationnels du CTA/Codis

THÈMES ABORDÉS

- ▶ La réglementation qui encadre le SUAP et l'AMU
- ▶ Notions élémentaires de transmissions

ÉVALUATION

Évaluation continue

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
2 ^{ème} semestre 2024 (à définir)	CTA/Codis 63	

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

SECOURS ET SOINS D'URGENCE AUX PERSONNES POUR LES INFIRMIERS

FMPA SUAP ISP

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 formateurs de formateurs SUAP

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être infirmier de sapeurs-pompiers au sein du CDSP 63

Être apte médicalement aux missions SUAP

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire de la formation SUAP

OBJECTIFS

Maintenir et mettre à jour ses connaissances en matière de secours à personnes

Conserver son habilitation opérationnelle

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Tour de table : retour d'expériences
- ▶ Actualités SUAP
- ▶ Mettre à niveau ses connaissances par rapport à la formation SUAP
- ▶ Apport de connaissances théoriques et pratiques

ÉVALUATION

Évaluation formative

Date	Lieux	Date limite d'inscription
le 13 juin 2024	Plateau pédagogique Crouël	30/04/2024
le 14 juin 2024		
le 10 octobre 2024		31/08/2024
le 11 octobre 2024		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

CELLULE D'AIDE MÉDICO PSYCHOLOGIQUE

FMPA CAMPSY

Durée : 24 heures (3 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Médecin psychiatre SPV ou AEPSP

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 30 h (*formation encadrée en totalité*)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être infirmier de sapeurs-pompiers à jour de la formation continue SUAP/PISU de l'année n-1
ISP/MSP inscrit sur liste d'habilitation CAMPSY

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Diplôme Universitaire psychotraumatologie ou formé avec l'AEPSP

OBJECTIF

Maintenir à jour ses connaissances dans le domaine de l'aide médico-psychologique

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Tour de table : retour d'expériences
- ▶ Évolution scientifique
- ▶ Mises en situation

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
3 jours consécutifs - dates à définir	Plateau pédagogique Crouël	Candidature minimum 1 mois avant la formation

Formation sensibilisation à l'activité des sapeurs-pompiers en opération

RÉSERVÉ AU PSSM

Formation Berce caisson SSSM

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 10 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 officier/sous-officier du groupement formation FFTEA ou FTEA

2 FFTEA ou FTEA

1 cadre du PSSM

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Personnel du SSSM, infirmier, médecin ou pharmacien

Priorité aux nouveaux agents qui intègrent le PSSM

OBJECTIFS

Être sensibilisé aux activités du sapeur-pompier en situation incendie, aux contraintes physiologiques liées au port des EPI

Prendre en compte les efforts physiques du sapeur-pompier en milieu dégradé et l'exposition à la chaleur

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Brûlage au COEPT pour identifier les phénomènes thermiques
- ▶ Prise en compte des contraintes physiologique des binômes sous ARI

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 21 mai 2024	Plateau pédagogique Crouël (caissons)	31/01/2024

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

PSP INFORMATIQUE

FMPA PSP INFORMATIQUE

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 10 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Pharmacien chef, prestataire logiciel pharmsap (téléformation)

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être pharmacien SPV à jour de son inscription au CNOP section H et déclaré auprès de l'ARS pour l'activité de pharmacien adjoint de la PUI du Sdis 63

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Expérience en préparation de commandes PUI depuis au moins 1 an

OBJECTIFS

Maintenir à jour son niveau de connaissance sur le logiciel pharmacie
Maîtriser les nouvelles fonctionnalités

THÈME ABORDÉS

- ▶ À définir selon les besoins

ÉVALUATION

Évaluation formative

Date	Lieux	Date limite d'inscription
1 date à définir	Plateau pédagogique Crouël	Candidature minimum 1 mois avant la formation

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

PSP
FMIPA PSP

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 10 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Pharmacien chef

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être pharmacien SPV à jour de son inscription au CNOP section H et déclaré auprès de l'ARS pour l'activité de pharmacien adjoint de la PUI du Sdis 63

OBJECTIF

Mettre à jour ses pratiques pharmaceutiques nécessaires au bon fonctionnement de la PUI du Sdis

THÈME ABORDÉ

- ▶ Apport de connaissances théoriques et pratiques sur un thème en rapport avec les missions de la PUI

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
1 date à définir	à définir : Sdis ou plateau pédagogique Crouël	Candidature minimum 1 mois avant la formation

Durée : 4 heures (0,5 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 formateurs de formateurs dont 1 du PSSM

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 5 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être médecin, pharmacien ou vétérinaire de sapeurs-pompiers

Être PATS au PSSM

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIF

Actualisation des connaissances

THÈME ABORDÉ

► Réactualisation des techniques : gestes de secourisme comme sauveteur isolé

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
1 date à définir	Plateau pédagogique Crouël	Candidature minimum 1 mois avant la formation

Formation initiale

RÉFÉRENTS PHARMACIE

REF PUI

Durée : 4 heures (0,5 jour)

Nombre de stagiaires : 16 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Pharmacien chef

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 5 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être référent PUI et/ou responsable des commandes pharmacie dans son centre

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire de l'équipier VSAV

OBJECTIF

Avoir les bases rudimentaires de gestion des stocks de consommables et de matériels de son CIS

THÈME ABORDÉ

- Organisation et gestion des pharmacies au sein des CIS

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux - CIS	Date limite d'inscription
9 dates à définir	1 session par compagnie	

Journée à thème PSSM : sensibilisation au secours en milieu périlleux

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 ISP maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

CT SMPM

SMPM

ISP/MSP IMP 1

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être ISP SSU du PSSM

La priorité sera donnée aux agents n'ayant pas participé à la session précédente

OBJECTIF

Sensibilisation au secours en milieu périlleux

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Présentation des dispositifs et matériels utilisés
- ▶ Rôle de l'ISP
- ▶ Règles de sécurité
- ▶ Appréhension du vide et de la hauteur

ÉVALUATION

Aucune

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
2 dates à définir	CIS Clermont-Ferrand	Candidature minimum 1 mois avant la formation

Journée à thème PSSM : initiation secours routiers

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 ISP maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Formateur SR

Formateur PSSM (MSP/ISP)

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être ISP SSU du PSSM

Être MSP

La priorité sera donnée aux agents n'ayant pas participé aux sessions précédentes

OBJECTIF

Intervenir sur une opération de secours routiers

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Présentation des opérations de secours routiers
- ▶ Sécurité individuelle et collective
- ▶ Le blessé de la route
- ▶ Découverte du matériel de secours routiers
- ▶ Manœuvre d'ensemble
- ▶ Extraction

ÉVALUATION

Aucune

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 19 septembre 2024	Plateau pédagogique Crouël	Candidature minimum 1 mois avant la formation

Formation technique : découverte spécialités

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Chef d'unité en lien avec chaque spécialité + ISP et/ou MSP

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être ISP titulaire de la FI PISU et à jour de ses FMPA obligatoires

OBJECTIF

Découverte des particularités des spécialités

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Présentation des spécialités (SAL, SD, CMIC, CMIR, CYNO, tuerie de masse)
ET CONTRAINTES POUR UNE PRISE EN CHARGE EN CAS D'ACCIDENT

ÉVALUATION

Aucune

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
1 date à définir	CIS Clermont-Ferrand	Candidature minimum 1 mois avant la formation

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

SECOURS ET SOUTIEN OPÉRATIONNEL

FMPS SSO

Durée : 24 heures (3 jours)

Nombre de stagiaires : 16 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Formateur GOC 3 minimum

Chef de service PSSM - ISP

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 30 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être ISP ou MSP inscrit sur la liste d'habilitation SSO

Être MSP ou ISP susceptible de participer aux colonnes de renfort extra-départementales

OBJECTIFS

Mettre à jour ses acquis personnels

S'intégrer dans un PC (comprendre la charte graphique, lire une SITAC ...)

Être capable d'intégrer le SSO dans le dispositif en place

Savoir utiliser les moyens radio

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Rôles des différents acteurs d'un PC
- ▶ Fonctionnement d'un PC
- ▶ Mettre à niveau les connaissances des infirmiers par rapport au SSO

ÉVALUATION

Aucune

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
1 période à définir	CS Cournon	Candidature minimum 1 mois avant la formation

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 ISP maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Cadre ISP

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être ISP SSU du SSSM

OBJECTIF

Compléter les connaissances particulières des ISP

THÈMES ABORDÉS

▶ À définir

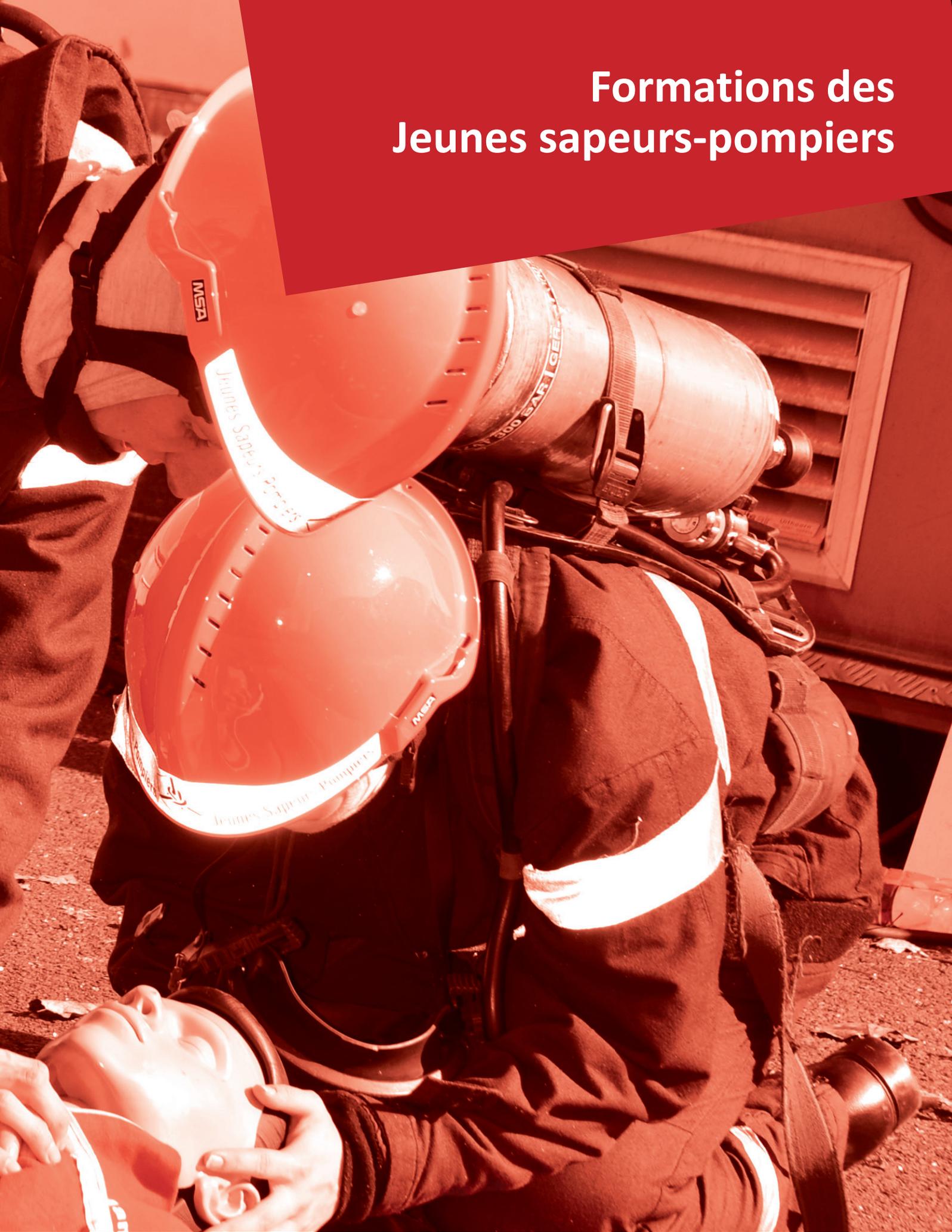
ÉVALUATION

Aucune

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
4 dates à définir	Plateau pédagogique Crouël	Candidature minimum 1 mois avant la formation



Formations des Jeunes sapeurs-pompiers



Stages Jeunes sapeurs-pompiers JSP 4 et Brevet JSP

Durée : 24 heures (3 jours)

Nombre de stagiaires : 16 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Sapeur-pompier titulaire formateur JSP, formateur incendie et berces feux /ARICO pédagogiques

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 30 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être Jeune sapeur-pompier et préparer le Brevet

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Avoir satisfait aux épreuves d'évaluation JSP 3, connaître en théorie les appareils respiratoires

OBJECTIF

Acquérir les connaissances pour valider les UV de la formation de SPV et se présenter aux épreuves du Brevet de JSP

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Techniques du port de l'ARI, reconnaissance avec ligne guide, caisson ARICO
- ▶ Passage au caisson à feu , contrainte, utilisation des lances

ÉVALUATION

Certificative ARI, formative au caisson

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
JSP 4 - du 19 au 21 février 2024	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2023
JSP 4 - du 22 au 24 février 2024		
JSP 4 - du 26 au 28 février 2024		
JSP 4 - du 29 février au 2 mars 2024		
Brevet - du 24 au 26 avril 2024		31/12/2023
Rattrapage Brevet - le 31 août 2024		30/04/2024

Animateur Jeunes sapeurs-pompiers

Animateur JSP

Durée : 40 heures (5 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 formateur sapeur-pompier (FORAC) et animateur JSP

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 50 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Faire partie d'une section de JSP depuis 2 ans

Pratique régulière d'encadrement des JSP

Être au minimum du grade de caporal

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être déjà investi dans l'encadrement d'une section de JSP

ENSEIGNEMENT A DISTANCE A EFFECTUER

OUI, Enasis Préparer les séquences envoyées par le RP

OBJECTIFS

Connaître le milieu associatif et la formation des JSP

Connaître les règlements des épreuves sportives des sapeurs-pompiers et les bases d'entraînement physique

Aborder la psychologie de l'enfant

Valider le module EAP JSP

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Sport
- ▶ Pédagogie
- ▶ Psychologie
- ▶ Textes officiels

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
du 4 au 8 novembre 2024	CIS Riom	31/07/2024

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

ANIMATEUR JSP

FMPA animateur JSP

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 16 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 formateur sapeur-pompier (FORAC) pour 6 stagiaires

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être animateur au sein d'une section de JSP

OBJECTIF

Accompagner les animateurs sur la pédagogie et les contenus de formation des JSP

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Scénarios pédagogiques des JSP
- ▶ GDO et GTO, guides de doctrines départementaux et textes en vigueur
- ▶ Préparation au Brevet national JSP

ÉVALUATION

Aucune

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 9 février 2024	À définir	30/11/2023
le 23 mars 2024		

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

FORMATEUR BERCES PÉDAGOGIQUES - RÉSERVÉ AUX FORMATEURS JSP

FMPA FOR Berces

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 8 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Formateur de formateur berces - Filière JSP

Être à jour du recyclage annuel ACPRO

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être animateur au sein d'une section de JSP

Être formateur de berces pédagogiques

OBJECTIFS

Actualiser ses connaissances théoriques et pratiques liées aux phénomènes thermiques

Maîtriser les techniques de lance, de reconnaissance ARI et d'engagement des personnels en espace clos

Réaliser des MSP sur la tour ULMA pour les JSP (INC, PBE ...)

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Utilisation des deux berces et de la tour ULMA
- ▶ Construction de la séquence avec le scénario pédagogique JSP 4
- ▶ Face à face pédagogique

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
le 27 janvier 2024	Plateau pédagogique Crouël	30/11/2023

Formation équipier de SPV

MODULE TRANSVERSE

Module TRANS JSP

Durée : 64 heures (8 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 infirmier + 1 formateur de formateur SUAP + 2 formateurs SUAP + 1 formateur tronc commun. Le responsable pédagogique devra être FORAC. Le responsable pédagogique est CEAF.

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 80 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Être Jeune sapeur-pompier

OBJECTIFS

Avoir le socle de base pour accéder aux autres modules constituant la formation d'équipier

Obligatoire pour valider le brevet JSP

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Secouriste prompt secours
- ▶ Procédure radio
- ▶ Préservation du potentiel physique et psychologique (journée d'accueil)
- ▶ Organisation et missions du Sdis (journée d'accueil)

ÉVALUATION

Évaluation certificative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
A prévoir par les sections de JSP en concertation avec les Cies de rattachement		

Formation équipier de SPV

MODULE SECOURS À PERSONNE

Module SUAP JSP

Durée : 48 heures (6 jours)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

1 infirmier habilité + 1 formateur de formateur SUAP + 2 formateurs SUAP. Le responsable pédagogique devra être CEAF.

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 60 h (*formation encadrée en totalité*)

CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir validé le module transverse

Être en JSP 4

OBJECTIFS

Connaître les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie

Mettre en œuvre les techniques et matériels de secours à personne

Réagir efficacement et en toute sécurité

THÈMES ABORDÉS

- ▶ Secouriste en équipe
- ▶ Cadre juridique
- ▶ Notions élémentaires
- ▶ Atteintes et affections spécifiques
- ▶ Parturientes
- ▶ Immobilisations et relevages
- ▶ Hygiène et asepsie

ÉVALUATION

Évaluation certificative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
A prévoir par les sections de JSP en concertation avec les Cies de rattachement		



Photo Sdis 63 : DR



stages EXTRA-DÉPARTEMENTAUX

Stages extra-départementaux

Date limite d'inscription pour toutes les formations extra-départementales 2024

31/12/2023

Formations de spécialités

DOMAINE	NATURE DU STAGE	ABREVIATION	NB DE PLACES	DUREE	LIEUX	PRE REQUIS
PREVENTION	PRV 1	PRV 1	1	10		Etre affecté au pôle métier
	PRV 2 Modules A - B et C	F-PRV 2	3	20		Etre affecté au pôle métier
	PRV 2 pour FLTIC	F-PRV2-FILT1C	7	15		Suivre une FILT 1C associée
	PRV 3	F-PRV3	1	10		Etre affecté au pôle métier
	FMPA Maintien des Acquis PRV 2	F-FMPA-PRV2	3	3		Etre affecté au pôle métier
	Formation de perfectionnement - SSI	F-SSI	2	2		Etre affecté au pôle métier
	Formation de perfectionnement - ISI	F-ISI	3	2	ENSOSP	Etre affecté au pôle métier
	Formation de perfectionnement - Droit et Prévention	F-D&P	3	3		Etre affecté au pôle métier
	Formation de perfectionnement - CTS	F-CTS	2	3		Etre affecté au pôle métier
	Formation de perfectionnement - Extinction automatique à eau	F-EAE	2	2		Etre affecté au pôle métier
	Formation de perfectionnement - GN 8	F-GN8	2	2		Etre affecté au pôle métier
	Formation de perfectionnement - Comportement au feu	F-P-CAF	2	3		Etre affecté au pôle métier
	PRS 1	PRS 1	1	3		Etre affecté au pôle métier
SPE	Formateur SR PL	PERF SR S	2	5	SDJS 01	SDE3 ou SDE2
	Référents SR	RD SR	2	ND	SDJS 86	Désigné par le GF et le RD SR
	Officier de liaison - tueries de masse	F-ODL-LIAISON	2	2	ENSOSP	Désigné par le référent départemental
	Journée technique Interventions d'urgence sur Véhicules (IUV)	IUV	2	3	SDJS 86	Désigné par le GF et le RD SR
	Officier de Liaison Aéronav Télépilote	OLAT	2	3	ECASC	Officier CDSP
	Formation complémentaire Risques Agricoles	F-COMP-RISQ-AGRICOLE	1	ND		Etre affecté au pôle métier
	Formation complémentaire Risque Hydrogène et multi énergies	F-RISQ-HYDROGENE	1	5	ENSOSP	Etre affecté au pôle métier
	Formation Formation Hydrocarbone et Liquides Inflammables	F-FHLL	2	6	ENSOSP	Etre affecté au pôle métier
	DFD 3 (Chef de Groupe DFD)	DFD 3	6	10	ECASC	DFD2
	DFD 4 (Chef de Colonne DFD)	DFD 4	3	12	ECASC	DFD3
	Simulateur FMPA DFD 3	FMPA DFD 3	12	2	SDIS63/ECASC	DFD3
	FMPA DFD 4 ECASC	FMPA DFD 4	4	2	ECASC	DFD4
	FMPA DFD 5	FMPA DFD 5	1	ND	ECASC	DFD5
AER 2	AER 2	3	ND	ECASC/SECOAS	DFD4	
AER 3	AER 3	4	2	ECASC	DFD4	
SYSTEMES INFORMATION COMMUNICATION	Officier Systèmes d'Information et Communication	OFFSIC	4	10	ECASC	Officier CDSP
	Simulphone	SIMU OSO	12	1	CNFPT	Etre opérateur de salle opérationnelle
SECOURS EN MILIEUX PERILLEUX	FMPA Chef d'unité GRIMP	REC IMP 3	3	5		IMP3
	Formation SMP - ARI / Elagage "Arbres"	SMP ARI ELAG	2	8	ECASC	IMP2
	Formation SMP "Opérations diverses"	SMP OPS DIV	2	4		IMP2
	Equipier secours en montagne	SMO 2	1	6	ECASC	IMP2
	Chef d'unité secours en montagne	SMO 3	2	10	ECASC	SMO2
	Chef d'unité secours en montagne Neige 2	SMO 3 NGE 2	1	6	ECASC	SMO3
	Intervention sur manège	INTER MANEGE	1	ND	ECASC	IMP2

SECOURS NAUTIQUES	Chef d'unité SAL	SAL 2	2	11	ECASC	SAL1
	Conseiller technique SAL	SAL 3	1	11	ECASC	SAL2
	FMPA CT SAS	FMPA CT SAS	1	ND	ECASC	RD SAL
	FORUM CADRE SAL/SAS	FORUM SAL/SAS	3	3		RD SAL
	Vérification EPI SAL	VERIF EPI DN	2	2		
CYNO	CYN 1 EVALUATION	CYN 1 EVALUATION	1	2	SDIS 73	
	CYN MOD A-B-C	CYN 1	1	5	ECASC	
	Module C (CYN 1 Théorique ou CYN C)	MOD C CYN	1	4	SDIS 73	
	CYN Recherche de victime immergées	RVIM (INI CYN AQUA)	3	5	ECASC	
	FMPA CYN 2	FMPA CYN 2	2	3		
	Formation AVALANCHE	F-AVALANCHE	3	ND	ANEMA GRENOBLE	
	Stage itinérant	CYN ITIN	6	6	Hors département	Désigné par RD Cyn
	RCH 3 (Chef de CMIC)	RCH3	1	15	ECASC	RCH2
	FOAD et présélection RCH4	PRESELECTION RCH 4	1	ND	ENSOSP	RCH3
	RCH 4	F-RCH4	1	15	ENSOSP	avoir réussi les tests RCH4
RISQUES CHIMIQUES BIOLOGIQUES ET RADIOLOGIQUES	RAD 3	RAD 3	2	11	?	RAD2
	FMPA RAD 4	F-FMPA-RAD4	1	4		RD RAD
	Personne compétente en radioprotection	F-PCR	1	12	ENSOSP	RAD3
	FMPA Personne compétente en radioprotection	F-R-PCR	1	4		RAD3
	Formation complémentaire NRBC	F-NRBC-FC	1	ND		
	Chef de section Sauveteur Déblayeur	SDE 3	3	10	ECASC	SDE2
	FMPA CT SD (extérieur)	FMPA CT SD (ext)	2	3		RD USAR
	Cellule de coordination d'appui et de soutien "milieux effondrés"	CELLULE 2D	2	3	ECASC	SDE3
	Module complémentaire RB (pour SDE2 et 2 Valabre) INTERNE	RB MOD COMP (ext)	12	5		SDE2
	FMPA Risques Batimentaires EXT	FMPA RB (ext)	1	5	ECASC	Evaluateur RBAT
SAUVETEUR DEBLAYEUR						

Stages extra-départementaux

Date limite d'inscription pour toutes les formations extra-départementales 2024

31/12/2023

Formations liées à l'avancement ou la carrière

DOMAINE	NATURE DU STAGE	ABREVIATION	NB DE PLACES	DUREE	LIEUX	PRE REQUIS
FI et FAE SPP PATS	FI Lieutenant 1 ^{ère} classe	F-FILT 1C	7	160		
	FA Capitaine (FAC) - Officier d'encadrement		4			
	FA Capitaine (FAC) - Chef de Colonne	F-COL-SPP	4	19		
	FA Capitaine (FAC) - Chef de Centre	C-CENTRE-SPP	3	10		
	FA Capitaine (FAC) - Manageur des risques de sécurité civile	F-MRSC	4	20		
	FAE Chef de Groupement	F-CGPT	1	40		
	FMPA Chef de site	F-FMPA CDS	1			
	FMPA DDSIS et DDASIS Aix	FMPA DDSIS	2	2		
	FMPA DDSIS et DDASIS Paris	FMPA DDSIS	2	2		
	Chef de groupement Spécialité Finances	F-CGPT-FINA	1	5		
	Chef de groupement Spécialité Formation	F-CGPT-FOR	1	5	ENSOSP	
	Chef de groupement Spécialité Opération	F-CGPT-OPS	1	5	ENSOSP	
	Chef de groupement Spécialité RH	F-CGPT-RH	1	5		
	Chef de groupement Spécialité Logistique et technique	F-CGPT-TEC-LOG	1	5		
	Journées Professionnelles protocole	F-JP-PROTOCOLE	1			
	Journées Professionnelles RH	F-JP-RH	2			
	Journées Professionnelles préventeurs	F-JP-PREVENTEUR	2	3	ENSOSP	
Journées RESCOM	RESCOM	1	2	ENSOSP		
Chef de Groupe SPV	F-CDG-SPV	6	15			
Chef de colonne SPV (Théorie et Tactique)	F-COL-SPV-A&B	1	15	ENSOSP		
FMPA Chef de colonne	F-FMPA-CDC	1				

Formations SSSM

DOMAINE	NATURE DU STAGE	ABREVIATION	NB DE PLACES	DUREE	LIEUX	PRE REQUIS
PSSM	FI des personnels SPP du SSSM	F-SSSM-P	1		ENSOSP	
	FI Initiale SPV Tronc commun sécurité civile SSSM SPV avec EAD	F-FI-3SM-TCSC	4	1		
	FI SPV DIU Module urgence	F-DIU-3SM-URG	4	4	ENSOSP	
	FI SPV DIU Module santé publique - santé au travail pour infirmiers SPV		4	1	ENSOSP	
	SIMURGe AU1 - Prise en charge des dépresses vitales	F-AU	1	2	ENSOSP	
	SIMURGe AU1 - Animateur de séances de simulation	F-AU12	1	3	ENSOSP	
	FI SPV Module Vétérinaire	F-FI-3SM-GOV	1	3	ENSOSP	
	Bilan XABGDE		2	2		
	Journée Pharmacien	JNEE PHARMACIEN	1	1	DGSCGC	
	FMPA Colloque Médecin chef**	FMPA MED	1	1		

Formations techniques

DOMAINE	NATURE DU STAGE	ABREVIATION	NB DE PLACES	DUREE	LIEUX	PRE REQUIS
GROUPEMENT FORMATION	Formation ULIMA 12 personnes		1			
	QGIS CNIFPT		2			
POLE METIER	QGIS CRAIG		2			
	SYSTEL Assistance SIG		6			
CELLULE SIGAP	SIGAP formation annuelle		2	5		
	NEXSIS		1			
GROUPEMENT SYSTEMES INFORMATION	Administration START pour technicien Virtualisation		6	2		
	Recyclage Travail sur pilone pour 3 techniciens + 1 recyclage		4			
	administration changement GVR techniciens		6			
	Administration Wmware		2	2		
	Administrateur Smartphone 3 agents		4	1		
	Administration Pare-feu 2 agents		2	1		
CELLULE SIGAP	API Windows WebDev		2	2		
	Administration cœur de réseau		4	5		
	Administration Serveur de messagerie		2	5		



Formations pour les cadres sapeurs-pompiers et les agents personnels administratifs et techniques du Sdis



OVER

FUTURE OPPORTUN

ATTENDANCE
DEPENDED
ON TIME &
VALUE

THE REPORT
WRITING IS
HARD WORK
IF YOU'RE NOT
ACADEMIC

I SPENT MORE
TIME NEGOTIATING
FORMAT THAN
BEING CREATIVE

I NEVER
KNEW IT
WAS OVER
NO COMPLETION
DATE BETTY

THE NETWORK
WAS GREAT.
BEING INVOLVED
CoM.

I STARTED
WHEN I
LANDED
IN A PLANE

TAKES 2
WEEKS FOR
CoM
MARKETING.
MAJOR PAIN

COLLATING
ALL THE
INFORMATION
AT THE END
WAS HARD
DISTILLING
FRAMING

GOT HELP
FROM OTHERS
TO "GOVERNMENT
IF4"
REPORT

I DIDN'T
MAKE GREAT
CONNECTIONS
IN CoM BECAUSE
OF THAT CHANGE

TICKETING
IS AN ISSUE
HERE MEANS
PEOPLE DON'T
COME

I WOULD
HAVE MADE
IT PRACTICAL
IF IT WAS
FOR EVERYONE

Professional
Strengths
were gained
g. title of
fellow

THE EXPOSE
ADDS VALUE
TO MY
BRAND

Flexibility
of
was been
Driven by
you shape

QUESTION

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

prévention et secours civiques NIVEAU 1

FMPA PSC 1

Durée : 8 heures (1 jour)

Nombre de stagiaires : 12 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

2 formateurs en premiers secours FOR SUAP

Temps d'encadrement comptabilisé : maximum 10 h (formation encadrée en totalité)

CONDITION D'ACCÈS

Réservé aux PATS

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Être titulaire du PSC 1

OBJECTIF

Exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours

THÈMES ABORDÉS

THÉORIE

- ▶ Accidents de la vie courante

PRATIQUE

- ▶ Réactualisation des techniques
- ▶ Mise en situation

ÉVALUATION

Évaluation formative

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir	Plateau pédagogique Crouël	

Management et animations de réunions

MNG réunion

Durée : 16 heures (2 jours)

Nombre de stagiaires : 10 maximum

NIVEAU D'ENCADREMENT

Intervenant expert en management et des organisations (IDAE consulting)

CONDITION D'ACCÈS

Cadres et cadres intermédiaires
Chefs de service

OBJECTIF

Savoir animer une réunion constructive et efficace

THÈMES ABORDÉS

- ▶ S'approprier les fondamentaux de la conduite de réunion
- ▶ Préparer et organiser une réunion
- ▶ Animer et réguler la réunion
- ▶ Assurer le suivi de la réunion

Dates	Lieux	Date limite d'inscription
À définir	Sdis 63 (Algéco 2)	

Les formations informatiques

- excel
- outlook
- word
- powerpoint...

s'effectueront désormais
à distance par le biais du CNFPT.

**Inscription CNFPT
sous Webfor**





Calendrier des MANIFESTATIONS SPORTIVES

Manifestations sportives officielles

Dates	Épreuves	Lieux
17 février 2024	Cross régional	Aurillac (15)
23 mars 2024	Cross national	Laval (53)
à définir	Cross départemental	

Manifestations sportives hors service

Epreuves	Lieux	Dates
CYCLISME Championnat de France contre la montre et route		
VTT Championnat de France de VTT		
FOOTBALL Championnat de France national 1 Championnat de France national 2 Tournoi féminin	Pas de Calais (62)	
	Bourges (18)	6 au 8 juin 2024
RUGBY		
GOLF	Guyancourt (78)	5 et 7 septembre 2024
PÉTANQUE		
SKI ALPIN	Font Romeu (66)	
SKI DE FOND	Haut-Valromey (01)	
SEMI-MARATHON		
TRIATHLON		
TRAIL	Saint Lary Soulan (65)	

Annexes

Vous trouverez dans les pages suivantes des annexes pour faciliter

- votre indemnisation
- votre inscription en qualité de formateur.

POUR RAPPEL :

Les inscriptions aux formations

Sdis 63, extra-départementale et CNFPT

se font désormais en ligne sous **WEBFOR.**

NOUVEAU : rapide et pratique

**Pour avoir les dernières mises à jour
du programme de formation,
consultez la plateforme Enasis
<https://Enasis.fr>**

ATTESTATION de situation du SPV pendant le stage



à **REmplir AVANT LE DÉBUT DU STAGE PAR TOUS LES SPV**
(restituer renseignée et impérativement signé le premier jour du stage)

STAGE

Intitulé
Date Lieu Durée du stage heures

CANDIDAT

Nom – prénom
Grade Matricule
Compagnie CIS

ATTESTE être dans la situation suivante, pendant la période de formation identifiée ci-dessus :

Sollicitation du service de remplacement pour les **SPV agriculteurs**
(remboursement, dans la limite du plafond fixé par délibération, sur facture acquittée)

Hors convention	Sous convention ou autorisation de l'employeur
<input type="checkbox"/> En formation sur un congé sans solde (remplir le <i>certificat de perte de revenu net au verso</i>) HEURES	<input type="checkbox"/> L'employeur atteste que sur une durée de travail hebdomadaire de HEURES le SPV est autorisé à s'absenter HEURES sur son temps de travail concernant la formation citée
<input type="checkbox"/> En formation hors du temps de travail (congés, repos, étudiant, sans emploi ...) HEURES	
NOMBRE TOTAL HEURES (A)	NOMBRE TOTAL HEURES (B)

Fait à
Le
Signature du **STAGIAIRE**

Fait à
Le
Nom et signature du **FORMATEUR**

NOMBRE TOTAL HEURES (A+B)

CADRE RÉSERVÉ AU SDIS

Visa du secrétariat GF

Fiche vérifiée

Signature du chef du GF

Subrogation heures

Autorisation d'absence employeur heures

Mécénat

Signature du chef du GVEC

CERTIFICAT DE PERTE DE REVENU NET

À COMPLÉTER PAR L'EMPLOYEUR OU LE CABINET COMPTABLE

À remettre le premier jour du stage au responsable de stage

(Nom, prénom du stagiaire), employé(e) dans mon établissement, est absent (e) de son lieu de travail du au pour participer à la formation suivante :

- ▶ Intitulé du stage
- ▶ Lieu

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DU SPV, À DÉCLARER PAR L'EMPLOYEUR OU LE COMPTABLE HEURES

Il (ou elle) a dès lors subi une perte de salaire correspondant au décompte suivant :

CALCUL DE LA PERTE DE SALAIRE POUR HEURES

SPV SALAIRE	SPV AUTO ENTREPRENEUR
Traitement brut euros	
+	
(Si) Primes et indemnités euros	
-	
Charges sociales euros	
=	
Pertes de revenu net euros	Faire faire une déclaration par le comptable pour la perte de revenu net

Remboursement dans la limite du plafond fixée par délibération du conseil d'administration du Sdis 63

Fait à Le

Cachet et signature de l'employeur ou du cabinet comptable (auto entrepreneur)

Transmettre au groupement formation à la date limite de candidature
fixée dans le calendrier

STAGE

Intitulé

Date Lieu

Si vous avez formulé plusieurs demandes pour ce stage, mentionnez les dates ci-dessous

CANDIDAT

Nom – prénom

Date de naissance Sexe F M

N° téléphone (fixe) N° téléphone (portable)

E-mail

Situation professionnelle

- Agriculteur, artisan, profession libérale Salarié Fonctionnaire
 Étudiant, lycéen Sans emploi Autre

Permis VL PL

précisez le nom de votre CIS

Grade Matricule

Recrutement (mois, année)

Statut (au moment du stage) SPP SPV PAT JSP

Logistique - hébergement Oui Non

Date Signature du candidat

Avis du chef de centre ou de service

Ordre de priorité

Date Signature

Avis du conseiller technique pour les unités spécialisées

Date Signature

Avis du chef de Cie

Date Signature



A REMPLIR AVANT LE DÉBUT DU STAGE PAR TOUS LES SP, Y COMPRIS LE PERSONNEL DU PSSM (restituer renseignée et impérativement signé le premier jour du stage)

STAGE

Intitulé
Date Lieu Durée du stage heures
En qualité de Formateur Jury Autre (préciser)

PERSONNEL ENCADRANT

Nom – prénom
Grade Matricule
Compagnie CIS
Statut pendant l'action de formation SPP SPV

ATTESTE être dans la situation suivante, pendant la période de formation identifiée ci-dessus :

Sollicitation du service de remplacement pour les **SPV agriculteurs**
(remboursement, dans la limite du plafond fixé par délibération, sur facture acquittée)

Hors convention | **Sous convention ou autorisation de l'employeur**

En formation sur un congé sans solde (*remplir le certificat de perte de revenu net au verso*) HEURES
 En formation hors du temps de travail (congés, repos, étudiant, sans emploi ...) HEURES

L'employeur atteste que sur une durée de travail hebdomadaire de HEURES le SPV est autorisé à s'absenter HEURES sur son temps de travail concernant la formation citée

Fait à
Le
Signature et cachet de l'EMPLOYEUR

NOMBRE TOTAL HEURES (A)

NOMBRE TOTAL HEURES (B)

Fait à
Le
Signature du **FORMATEUR**

Fait à
Le
Nom et signature du **RESPONSABLE DE FORMATION**

NOMBRE TOTAL HEURES (A+B)

CADRE RÉSERVÉ AU SDIS

Visa du secrétariat GF
 Fiche vérifiée

Signature du chef du GF

Subrogation heures
 Autorisation d'absence employeur heures
 Mécénat
Signature du chef du GVEC

CERTIFICAT DE PERTE DE REVENU NET

A COMPLÉTER PAR L'EMPLOYEUR OU LE CABINET COMPTABLE

A remettre le premier jour du stage au responsable de stage

(Nom, prénom du formateur), employé(e) dans mon établissement, est absent (e) de son lieu de travail du au pour l'encadrement de la formation suivante :

- ▶ Intitulé du stage
- ▶ Lieu

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DU SPV, À DÉCLARER PAR L'EMPLOYEUR OU LE COMPTABLE HEURES

Il (ou elle) a dès lors subi une perte de salaire correspondant au décompte suivant :

CALCUL DE LA PERTE DE SALAIRE POUR..... HEURES

SPV SALAIRE	SPV AUTO ENTREPRENEUR
Traitement brut euros	Faire faire une déclaration par le comptable pour la perte de revenu net
+	
(Si) Primes et indemnités euros	
-	
Charges sociales euros	
=	
Pertes de revenu net euros	

Remboursement dans la limite du plafond fixée par délibération du conseil d'administration du Sdis 63

Fait à Le

Cachet et signature de l'employeur ou du cabinet comptable (auto entrepreneur)

NOTICE EXPLICATIVE

ATTESTATION de situation du SPV pendant le stage

STAGIAIRE

A REMPLIR AVANT LE DÉBUT DU STAGE PAR TOUS LES SPV
(restituer renseignée et impérativement signé le premier jour du stage)

STAGE

Intitulé
Date Lieu Durée du stage heures

Durée du stage.
Ce nombre d'heures est égal au N° 3 conformément au programme des formations.

CANDIDAT

Nom – prénom
Grade Matricule
Compagnie CIS

Cocher uniquement cette case si vous êtes SPV agriculteur ayant fait appel au service de remplacement pendant ce stage.

N° 1
Nombre d'heures travaillées, par semaine, par le SPV-salarié chez son employeur. A remplir en heures/minutes et non en heures/centièmes.

ATTESTE être dans la situation suivante, pendant la période de formation identifiée ci-dessus

Sollicitation du service de remplacement pour les SPV agriculteurs (remboursement, dans la limite du plafond fixé par délibération, sur facture acquittée)

Hors convention	Sous convention ou autorisation de l'employeur
<input checked="" type="checkbox"/> En formation sur un congé sans solde (remplir le certificat de perte de HEURES revenu net au verso) <input type="checkbox"/> En formation hors du temps de travail (congés, repos, étudiant, sans emploi ...) HEURES	<input type="checkbox"/> L'employeur atteste que sur une durée de travail hebdomadaire de HEURES le SPV est autorisé à s'absenter HEURES sur son temps de travail concernant la formation citée Fait à Signature et cachet de l'EMPLOYEUR
NOMBRE TOTAL HEURES (A)	NOMBRE TOTAL HEURES (B)

Valable pour un SPV qui prend un congé chez son employeur sans solde. Faire remplir en même temps le certificat de perte revenu net qui se trouve au verso de cette même attestation.

N° 2
Nombre d'heures octroyées par l'employeur au SPV uniquement sur son temps de travail. A remplir en heures/minutes et non en heures/centièmes.

L'employeur valide les N°1 et 2 en apposant sa signature et le tampon de l'entreprise/collectivité.

Fait à Le Signature du STAGIAIRE	Fait à Le Nom et signature du FORMATEUR	NOMBRE TOTAL HEURES (A+B)
--	---	--

CADRE RÉSERVÉ AU SDIS

Visa du secrétariat GF
 Fiche vérifiée
 Signature du chef du GF

Subrogation heures
 Autorisation d'absence employeur heures
 Mécénat
 Signature du chef du GVEC

- 207 -

N° 3
Total des heures A + B qui doit être égal au temps de la formation sauf si vous avez été absent pendant le stage.
A remplir en heures/minutes et non en heures/centièmes.

Nombre d'heures en dehors du temps conventionné. A remplir en heures/minutes et non en heures/centièmes.
Ex pour un SPV conventionné : pour une journée de 8 h de formation, vous pouvez avoir 7 h sur le temps de travail conventionné et 1 h hors du temps de travail (Voir N° 2).
Ex pour un SPV non conventionné : indiquer la durée de votre présence au stage

Le formateur ne visera ce document qu'en fin de stage. Le document sera remis ensuite au groupement formation du SDIS 63

CEAF : CONCEPTEUR ET ENCADRANT D'UNE ACTION DE FORMATION

CDSP : CORPS DÉPARTEMENTAL DE SAPEURS-POMPIERS

CNFPT : CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

CIS : CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

CIE : COMPAGNIE

DD SIS : DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

DDASIS : DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL ADJOINT DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

EMIZ : ÉTAT-MAJOR INTERMINISTÉRIEL DE ZONE

ENSOSP : ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS

FOAD : FORMATION OUVERTE À DISTANCE

GT : GROUPEMENT DES TERRITOIRES

GF : GROUPEMENT FORMATION

GPO : GROUPEMENT PRÉVISION OPÉRATIONS

GNR : GUIDE NATIONAL DE RÉFÉRENCE

GRH : GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES

GP : GROUPEMENT PRÉVENTION

GTL : GROUPEMENT TECHNIQUE ET LOGISTIQUE

GVEC : GROUPEMENT VOLONTARIAT ENGAGEMENT CITOYEN

ICP : INDICATEUR DE CONDITION PHYSIQUE

JA : JOURNÉE D'ACCUEIL

JSP : JEUNE SAPEUR-POMPIER

PATS : PERSONNEL ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET SPÉCIALISÉ

PM : PÔLE MÉTIER

PDVC : PÔLE DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT ET DES COMPÉTENCES

PR : PÔLE RESSOURCES

PSSM : PÔLE SANTÉ ET SECOURS MÉDICAL

PV : PROCÈS-VERBAL

RCP : RÉANIMATION CARDIO-PULMONAIRE

RP : RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

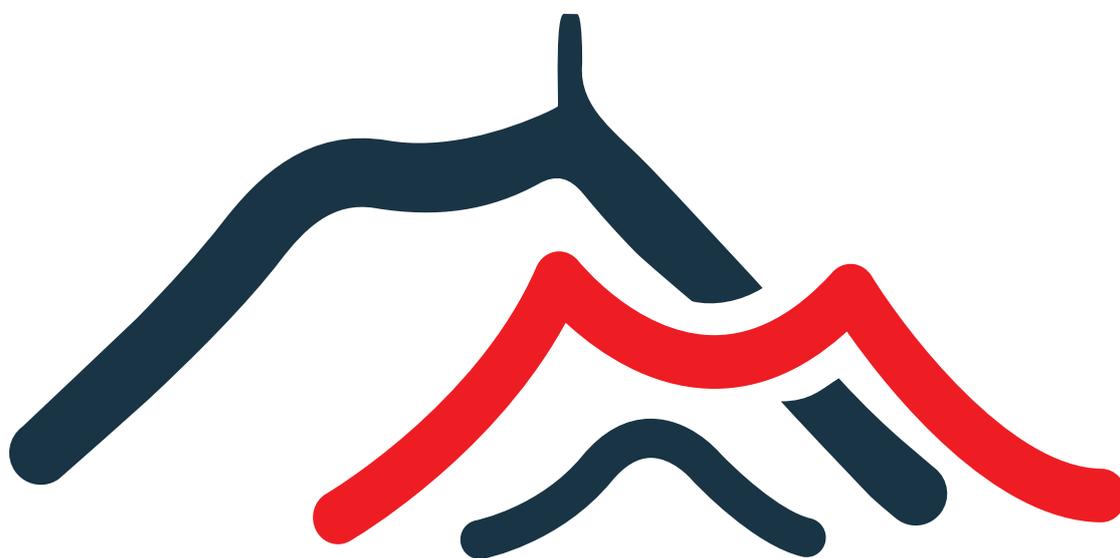
SDIS : SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SPP : SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL

SPV : SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

UV : UNITÉ DE VALEUR

Service départemental d'incendie et de secours du **PUY-DE-DÔME**



Photos Sdis 63 : P. Pillavoine, O. Mallinjou - Conception Sdis 63